



# GABON

Décembre 2017

## GABON—PREMIERE REVUE DE L'ACCORD ELARGI AU TITRE DU MECANISME ELARGI DE CREDIT (MEDC), DEMANDES DE DEROGATION POUR NON OBSERVATION DES CRITERES DE REALISATION ET MODIFICATIONS DE CRITERES DE REALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT—COMMUNIQUE DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE GABON

Dans le cadre de la première revue de l'accord élargi au titre du Mécanisme élargi de crédit (MEDC), demandes de dérogation pour non observation des critères de réalisation et modifications de critères de réalisation et revue des assurances de financement, les documents suivants ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du Président du Conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 21 décembre 2017. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 1<sup>er</sup> novembre 2017 avec les autorités gabonaises sur l'évolution et les politiques économiques du pays sous-tendant l'accord élargi conclu avec le FMI au titre du mécanisme élargi de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 5 décembre 2017.
- Une **note d'information complémentaire** rédigée par les services du FMI.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Gabon.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités gabonaises au FMI\*

Mémoire de politiques économiques et financières des autorités gabonaises\*

Protocole d'accord technique

\* Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet : <http://www.imf.org>  
Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international**

**Washington**



INTERNATIONAL MONETARY FUND



Communiqué de presse n° 17/519  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
21 décembre 2017

Fonds monétaire international  
700 19<sup>th</sup> Street, NW  
Washington, D. C. 20431 USA

**Le Conseil d'administration du FMI achève la première revue de l'accord élargi conclu avec le Gabon au titre du mécanisme élargi de crédit et approuve un décaissement de 101,1 millions de dollars**

Le 21 décembre 2017, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la première revue du programme économique du Gabon appuyé par l'accord triennal conclu au titre du mécanisme élargi de crédit.

L'achèvement de la revue ouvre la voie au décaissement immédiat de 71,430 millions de DTS (environ 101,1 millions de dollars), ce qui porte le total des montants décaissés jusqu'à présent dans le cadre de l'accord à 142,860 millions de DTS (environ 202,3 millions de dollars).

En achevant la première revue, le Conseil d'administration a approuvé la demande des autorités en faveur d'une dérogation pour non-observation du critère de réalisation continu relatif au plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs de paiement par l'administration centrale.

L'accord triennal élargi en faveur du Gabon, d'un montant de 464,4 millions de DTS (environ 642 millions de dollars au moment de l'approbation ou l'équivalent de 215 % de la quote-part du Gabon) a été approuvé par le Conseil d'administration le 19 juin 2017 (voir communiqué de presse No. 17/233). Le programme de réformes appuyé par le FMI vise à assurer la stabilité macroéconomique et à jeter les bases d'une croissance durable. Il a également pour objectif de veiller à la viabilité de la dette au niveau national et de contribuer à rétablir et préserver la stabilité extérieure de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Suite aux délibérations du Conseil d'administration sur le Gabon, M. Tao Zhang, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Les résultats obtenus par le Gabon dans le cadre du programme ont été globalement satisfaisants. Bien que situation économique demeure délicate, certains signes laissent entrevoir un retournement de la tendance descendante. En 2017, la production pétrolière sera vraisemblablement inférieure aux prévisions, d'où une légère révision à la baisse du taux de croissance, de 1 % à 0,8 %. Cependant l'activité dans les autres secteurs de l'économie se stabilise. La croissance devrait connaître un rebond en 2018 grâce au redressement des cours du pétrole, à la vigueur des autres matières premières et au renforcement de la confiance du secteur privé.

« L'assainissement budgétaire appuie l'ajustement extérieur et contribue à maîtriser l'endettement public, mais il est nécessaire de réduire davantage le déficit pour placer la dette sur une trajectoire résolument descendante et pour commencer à épargner une partie des recettes pétrolières du pays afin de renforcer la résilience face aux chocs. Des marges de manœuvre plus amples permettraient en outre d'atténuer les considérables risques qui pèsent à court terme sur le plan de redressement économique du Gabon, dont ceux liés à la volatilité des recettes pétrolières.

« Les autorités devraient s'employer à mobiliser les recettes non pétrolières, qui ont chuté à des niveaux historiquement bas. Le repli s'explique certes en partie par les retombées négatives du choc pétrolier et des mouvements de grève des agents des impôts, mais les autorités ont besoin d'accélérer les réformes pour réduire le recours excessif aux exonérations fiscales ad hoc, et corriger les faiblesses de l'administration fiscalo-douanière.

« Les autorités devraient également viser à renforcer la gestion des finances publiques. Elles devraient notamment renforcer la gestion de trésorerie à court terme et la prévision des liquidités, en particulier pour éviter toute nouvelle accumulation d'arriérés qui risqueraient d'ébranler la confiance dans la reprise économique. Il convient en outre de mener des réformes pour améliorer le suivi des dépenses liées aux programmes sociaux essentiels, afin de veiller à ce que le poids du rééquilibrage budgétaire ne repose pas de manière disproportionnée sur les couches de population les plus vulnérables.

« Pour poursuivre la diversification de l'économie, il faudra un secteur financier capable d'accompagner ce processus. Des mesures énergiques doivent être prises pour mener à terme la résolution des trois banques publiques en difficulté, tout en réduisant dans toute la mesure du possible les coûts budgétaires. Les autorités devraient par ailleurs communiquer clairement leur intention d'apurer de manière graduelle les arriérés intérieurs, ce qui contribuera à inverser la progression des créances improductives et favorisera la croissance du crédit au secteur privé. Les

autres mesures destinées à doper la croissance à moyen terme devraient se centrer sur le climat des affaires et la qualité et diffusion des statistiques économiques.

« Le programme du Gabon repose sur la mise en œuvre, par les institutions régionales, de politiques et réformes d'accompagnement, dont le durcissement de la politique monétaire, l'élimination des avances statutaires, une réglementation et supervision avisées du secteur bancaire, et des contrôles stricts dans l'octroi de crédit aux banques.»



## GABON

4 Décembre 2017

### RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LA PREMIERE REVUE DE L'ACCORD ELARGI AU TITRE DU MECANISME ELARGI DE CREDIT (MEDC), REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT, DEMANDES DE DEROGATION POUR NON OBSERVATION DES CRITERES DE REALISATION, ET MODIFICATIONS DE CRITERES DE REALISATION

#### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

**Contexte.** L'activité économique reste modérée. Le budget s'est exécuté dans une conjoncture difficile, marquée par une baisse récente des recettes non pétrolières et par des retards dans les financements intérieur et extérieur. La croissance devrait rebondir en 2018 grâce à l'amélioration des perspectives dans le secteur pétrolier, aux investissements dans les nouveaux piliers de croissance (secteur agroalimentaire), et au retour progressif de la confiance à mesure que les autorités résorbent leurs arriérés intérieurs. Les soldes budgétaire et extérieur s'améliorent sous l'effet d'une forte croissance des exportations et d'une baisse des dépenses publiques. La mise en œuvre du programme a été globalement satisfaisante car la plupart des critères de réalisation et des repères structurels à fin juin ont été satisfaits, mais d'importants risques subsistent. De nouveaux arriérés extérieurs ont été accumulés.

**Perspectives économiques.** Les perspectives à court terme restent problématiques. Même si l'on s'attend à un rebond de la croissance en 2018, compte tenu de l'évolution récente des entrées d'IDE et de l'amélioration de l'activité dans les secteurs pétrolier et minier par rapport aux projections, les insuffisances enregistrées dans le recouvrement des recettes non pétrolières et le resserrement des liquidités à court terme font peser des risques sur les finances publiques. Un apurement rapide des arriérés intérieurs permettra de renforcer le bilan des banques et d'augmenter le crédit au secteur privé pour accompagner la croissance. L'apurement des arriérés extérieurs est indispensable pour maintenir la solvabilité du Gabon et un accès approprié au financement extérieur.

**Politiques du programme.** La consolidation budgétaire sera poursuivie en 2018. Le déficit budgétaire global (base caisse) devrait se réduire, selon les projections, pour passer de 3,6 % du PIB en 2017 à 2,3 % en 2018. La politique budgétaire sera ancrée sur la limitation des dépenses courantes, le renforcement de la GFP (qui devra assurer un contrôle plus strict des arriérés), l'intensification des efforts de mobilisation des recettes non pétrolières, et le renforcement de la hiérarchisation des dépenses et de la gestion de trésorerie.

**Avis des services du FMI.** Compte tenu des résultats enregistrés par les autorités à ce jour et de leur engagement politique pour mettre en œuvre le programme, et étant donné que la plupart des critères de réalisation ont été satisfaits et que l'apurement de tous les arriérés extérieurs publics constitue une action préalable à la revue, les services du FMI appuient la demande faite par les autorités d'achever la première revue et de modifier les critères de réalisation pour fin décembre 2017. L'achèvement de la présente revue permettrait un décaissement équivalent à 71,43 millions de DTS.

Approuvé par  
**Anne-Marie Gulde-  
 Wolf (AFR) et Yan Sun  
 (SPR)**

Les entretiens sur la première revue au titre de l'accord élargi se sont tenus à Libreville entre le 18 octobre et le 1<sup>er</sup> novembre 2017. L'équipe des services du FMI était composée de Alex Segura-Ubiergo (chef de mission), Koffie Nassar et Toomas Orav (tous du Département Afrique), Gwenaëlle Suc (Département des finances publiques), Franck Dupont (Département des marchés monétaires et de capitaux), Manasa Patnam (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), et Marcos Poplawski Ribeiro (Représentant résident). M. Thierry Nguema Affane (du Bureau des administrateurs) a participé aux entretiens. L'équipe du FMI a rencontré le Ministre de l'économie M. Régis Immongault, le Ministre du budget M. Otandault, le Directeur national adjoint de la BEAC, ainsi que d'autres hauts responsables et représentants de la communauté des bailleurs, de la société civile et du secteur privé. Efua Tawiah a apporté son soutien administratif à l'élaboration du présent rapport.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS</b>	<b>5</b>
<b>CONTEXTE</b>	<b>7</b>
<b>ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET RÉSULTATS DU PROGRAMME</b>	<b>7</b>
<b>PERSPECTIVES ET RISQUES</b>	<b>10</b>
<b>POLITIQUES ÉCONOMIQUES POUR 2017–18</b>	<b>12</b>
A. Politique budgétaire : préservation de la viabilité des finances publiques	13
B. Réformes budgétaires structurelles : renforcement des finances publiques	15
C. Secteur financier	16
D. Réformes destinées à promouvoir le développement du secteur privé	17
E. Renforcement des statistiques	17
<b>MODALITÉS DU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT</b>	<b>18</b>
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>20</b>

**GRAPHIQUES**

1. Principaux indicateurs économiques, 2010–17	23
2. Indicateurs budgétaires, 2010–17	24

**TABLEAUX**

1. Principaux indicateurs économiques, 2014–22	25
2. Balance des paiements, 2014–22	26
3a. Comptes de l'administration centrale, 2014–22	27
3b. Comptes de l'administration centrale, 2014–22	28
3c. Comptes de l'administration centrale, 2014–22	29
4a. Financement du déficit budgétaire, 2017–22	30
4b. Financement du déficit budgétaire, 2017–22	31
5. Situation monétaire, 2014–22	32
6. Indicateurs de solidité financière pour le secteur bancaire, 2011–17	33
7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2016–30	34
8. Barème des décaissements et calendrier des revues au titre du MEDC	35

**APPENDICES**

I. Lettre d'intention	36
-----------------------	----

**PIÈCES JOINTES**

Mémorandum de politiques économiques et financières	38
Protocole d'accord technique	61



## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AFD	Agence française de développement
ANGTI	Agence nationale des grands travaux d'infrastructures
ANPI	Agence nationale de promotion des investissements
AVD	Analyse de viabilité de la dette
BAD	Banque africaine de développement
BEAC	Banque des États de l'Afrique centrale
BM	Banque mondiale
BP	Balance des paiements
CEMAC	Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale
COBAC	Commission bancaire de l'Afrique centrale
CR	Critère de réalisation
CRQ	Critère de réalisation quantitatif
DGE	Direction générale de l'économie
DMP	Direction des marchés publics
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Francs de la Communauté financière d'Afrique
FGIS	Fonds gabonais d'investissements stratégiques
FMI	Fonds monétaire international
GFP	Gestion des finances publiques
GRAINE	Gabonaise des réalisations agricoles et des initiatives des nationaux engagés
HCI	Haut-Conseil pour l'investissement
IDE	Investissement direct étranger
IFI	Institutions financières internationales
IPC	Indice des prix à la consommation
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
LI	Lettre d'intention
LOLFEB	Loi organique relative aux lois de finances et à l'exécution budgétaire
MEDC	Mécanisme élargi de crédit
MPEF	Mémorandum de politiques économiques et financières
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OI	Objectif indicatif
ONG	Organisation non gouvernementale
PAT	Protocole d'accord technique
PEFA	Évaluation des dépenses publiques et de la responsabilisation financière
PEM	Perspectives de l'économie mondiale
PIB	Produit intérieur brut
PPP	Partenariat public-privé
PRE	Plan de relance de l'économie
PSGE	Plan Stratégique Gabon Émergent

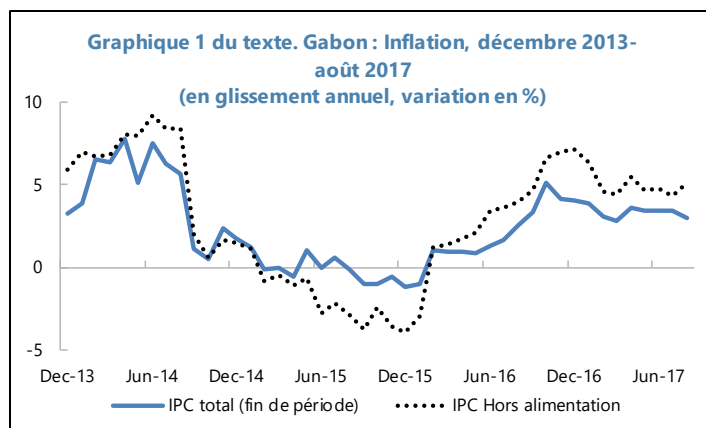
RGCP	Règlement général sur la comptabilité publique
RS	Repère structurel
SGD	Service de gestion de la dette
SIGFI	Système d'information et de gestion financière intégrée
SOTRADER	Société de Transformation Agricole et de développement rural
TCER	Taux de change effectif réel
TOFE	Tableau des opérations financières et économiques de l'État
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
VAN	Valeur actuelle nette
ZES	Zone économique spéciale

## CONTEXTE

**1. Le contexte politique demeure problématique, mais la situation ne s'est pas aggravée ces derniers mois.** Après l'élection présidentielle fortement contestée d'août 2016, le principal parti d'opposition n'a pas pris part au dialogue national organisé par le parti au pouvoir pour désamorcer les tensions. Ces derniers mois, les grèves des fonctionnaires ont entraîné des perturbations dans les principaux secteurs (grèves des enseignants, des douaniers). Même si la situation semble s'être stabilisée, il est impossible d'éliminer les risques de nouvelles grèves pouvant créer des perturbations. Il sera essentiel de poursuivre le dialogue national avec toutes les forces politiques et la société civile pour assurer un soutien relativement large aux politiques qui sous-tendent le programme économique des autorités. En outre, le Gabon a continué de jouer un rôle utile dans les négociations régionales avec les autres pays membres de la CEMAC. Une évaluation actualisée des assurances apportées par les institutions régionales de la CEMAC aux politiques du Gabon, qui reste indispensable pour assurer la réussite du programme appuyé par le FMI, est présentée en détail dans le rapport régional des services du FMI (EBS/17/XX).

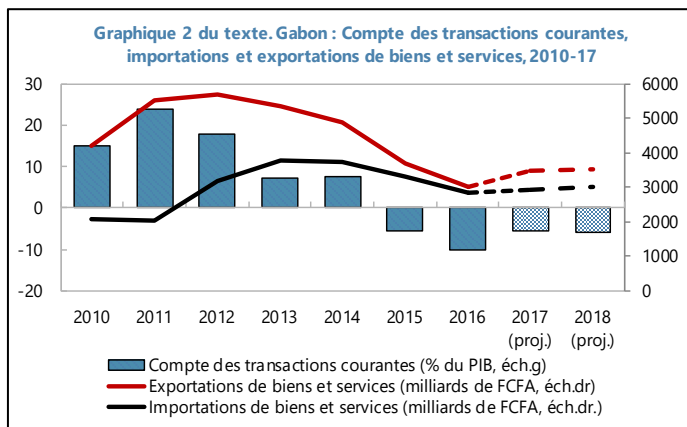
## ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET RÉSULTATS DU PROGRAMME

**2. L'activité reste atone, mais des signes montrent que le Gabon est en train de sortir du creux de la récession économique.** La production pétrolière sera vraisemblablement inférieure aux attentes en 2017, car elle a diminué de 7 % à fin juin sous l'impact de perturbations techniques ponctuelles et de la baisse de production opérée par l'OPEP. Cela a entraîné un léger recul de la croissance globale en 2017, de 1 à 0,8 %. Toutefois, l'activité se stabilise dans le reste de l'économie. Les secteurs axés sur l'exportation, tels que ceux du manganèse, du bois et de l'agroalimentaire dépassent les attentes, grâce à l'entrée de nouveaux opérateurs et à un rebond des cours des produits de base. Cela compense en partie l'impact de l'ajustement budgétaire, qui ralentit l'activité dans les secteurs très liés aux activités gouvernementales, tels que ceux du BTP, du commerce, et des services. L'inflation des prix à la consommation en moyenne sur 12 mois a régressé, de 2,1 % en décembre 2016 à 3 % en août 2017, sous l'effet en partie de l'élimination des subventions à la plupart des produits pétroliers de détail (graphique 1 du texte).



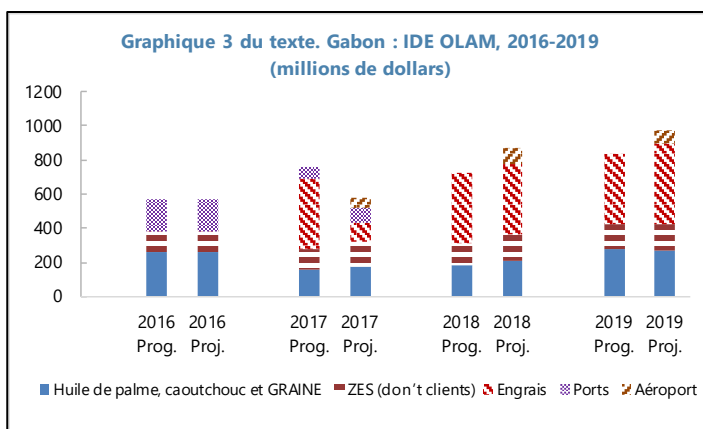
### 3. La forte croissance des exportations et le recul des importations ont permis de résorber le déficit des transactions courantes en 2017.

Au cours du premier semestre 2017, la valeur des exportations a augmenté de 37,5 % (en glissement annuel) grâce à une amélioration des termes de l'échange, à une forte hausse des cours du manganèse, et à une nette augmentation des niveaux de production (de plus de 50 %). Simultanément, les importations ont régressé de 13,4 % sous l'effet de la baisse de l'investissement public et du repli de l'activité économique dans les secteurs tributaires des importations, tels que ceux du BTP et du commerce. Les projections tablent en conséquence sur un ajustement plus rapide que prévu du compte des transactions extérieures courantes, qui devrait voir son déficit se résorber de près de moitié, en passant de 10 % du PIB en 2016 à 5,4 % en 2017 (graphique 2 du texte).



### 4. L'évolution du compte financier a été moins favorable que prévue au cours du premier semestre de l'année en raison de l'insuffisance du financement extérieur de projets et des retards d'un certain nombre d'IDE.

Les projections tablent sur un IDE total en 2017 de 8,4 % du PIB (contre des projections initiales de 10,1 %). Cette situation s'explique essentiellement par le report à 2018 d'un vaste projet de production d'engrais (graphique 3 du texte). Simultanément, d'autres évolutions vont vraisemblablement aider la position extérieure. Premièrement, en août, le Gabon a mobilisé 200 millions de dollars américains sur les marchés internationaux de capitaux en ré-ouvrant l'une de ses émissions euroobligataires existantes<sup>1</sup>. Les produits seront utilisés pour procéder en décembre au paiement d'un montant équivalent d'amortissements, dans le cadre d'une opération de refinancement de la dette envisagée au titre du programme. Les autorités recevront aussi près de 100 millions de dollars d'impôts exceptionnels sur la plus-value réalisée dans le cadre de la cession de Shell Gabon au Groupe Carlyle, ce qui devrait améliorer à la fois le solde budgétaire et le solde extérieur. En outre, le groupe OLAM a récemment annoncé un IDE supplémentaire (d'environ 400 millions de dollars) pour achever la construction d'un nouvel aéroport international d'ici le milieu de l'année 2020.



<sup>1</sup> Le 7 août, le Gabon a ré-ouvert son émission euroobligataire à échéance en 2020, en augmentant l'encours de 500 à 700 millions de dollars, assorti d'un coupon de 6,95 %. Le taux, au départ de 7 %, a été ultérieurement révisé à la baisse en raison d'une forte demande.

## 5. Les résultats budgétaires à fin juin ont dépassé les objectifs initiaux du programme.

L'objectif du solde primaire hors pétrole à fin juin a été atteint. Les autorités sont parvenues à contenir les dépenses courantes hors salaires, et le taux d'exécution des dépenses d'investissement a été inférieur aux projections initiales. Toutefois, des dérapages ont été enregistrés en matière de transferts et de subventions, car les autorités ont gelé le mécanisme de répercussion des prix mondiaux des carburants entre les mois de mars et de septembre, en plein troubles sociaux. En outre, les données provisoires pour juillet et août indiquent une nette sous-performance des recettes non pétrolières, en raison des retards dans la mise en œuvre des mesures de mobilisation des recettes et des perturbations dans le recouvrement des recettes dues aux grèves des agents des impôts.

**Tableau 1 du texte. Gabon: Résultats budgétaires, 2016-2017**  
(en % du PIB, cumulé)

	2016 1/	2017Q1		2017Q2		2017Q3		2017Q4	
	Act.	Prog.	Act.	Prog.	Act.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
Total recettes et dons	17.1	3.9	4.1	7.3	9.0	12.9	12.4	18.8	17.6
Recettes	17.1	3.9	4.1	7.3	9.0	12.9	12.4	18.8	17.6
Recettes pétrolières	5.1	1.4	1.7	2.4	3.3	4.0	4.9	6.0	7.0
Recettes non pétrolières	12.0	2.5	2.5	4.9	5.7	9.0	7.5	12.7	10.6
Total dépenses et prêts nets	22.5	4.8	4.5	10.1	9.5	14.8	12.8	22.0	19.8
Dépenses courantes	17.0	3.4	3.6	7.4	8.0	11.1	11.1	15.8	15.5
Dépenses d'investissement et prêts nets	5.2	1.3	0.7	2.5	1.1	3.5	1.2	4.9	3.8
Autres dépenses	0.3	0.1	0.2	0.2	0.4	0.2	0.5	1.3	0.5
Solde global (base caisse)	-6.6	-0.9	-0.8	-2.6	-0.5	-2.5	-1.1	-4.6	-3.6
Financement extérieur (net)	1.7	1.4	1.2	0.9	1.3	1.3	2.3	5.0	3.7
dont : financement programme	0.0	1.5	1.5	1.5	1.5	2.8	1.5	5.8	5.7
dont : financement projet	2.9	0.7	0.1	1.6	0.4	2.5	0.5	3.3	2.1
dont : arriérés extérieurs sur principal (net)	1.8	0.0	0.4	-0.9	0.7	-1.7	0.9	-1.7	-1.7
Financement intérieur	5.3	-0.5	-0.3	1.4	-0.7	1.2	-1.3	-0.3	0.0
dont : émission d'obligations du Trésor	2.0	0.7	0.0	1.2	0.0	1.5	0.1	1.7	1.1
dont : arriérés intérieurs 2/	7.7	0.0	-1.1	0.0	-0.8	-0.7	-0.5	-2.6	-2.7

Sources : Ministère de l'économie et estimations des services du FMI

1/ Représente les valeurs cumulées du stock à fin décembre 2016.

2/ Comprend variations d'arriérés sur dette intérieure, variations nettes des arriérés de TVA, et variations nettes des instances exceptionnelles de paiement.

## 6. En raison d'importants besoins bruts de financement et d'une gestion de la trésorerie faible, l'exécution budgétaire s'est trouvée en difficulté.

Même si le resserrement des liquidités était à prévoir compte tenu du calendrier des décaissements extérieurs, l'insuffisance de financement à la fois intérieur et extérieur d'environ 2,7 % du PIB à la fin du troisième trimestre<sup>2</sup> (tableau 1 du texte) a entraîné l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs. Le remboursement anticipé d'un certain nombre d'arriérés intérieurs et de la dette moratoire<sup>3</sup> ont également empêché de rembourser les arriérés extérieurs comme prévu. En conséquence, ces

**Tableau 2 du texte. Gabon: Total des arriérés**

	Fin 2016 (réel)		Sept. 2017 (Est.) 1/		Fin 2017 (Est.)	
	milliards de FCFA	% du PIB	milliards de FCFA	% du PIB	milliards de FCFA	% du PIB
Total des arriérés	803.2	9.7	869.5	10.0	405.3	4.6
Arriérés extérieurs	164.6	2.0	273.3	3.1	0.0	0.0
envers créanciers multilatéraux	9.9	0.1	25.1	0.3	0.0	0.0
envers créanciers bilatéraux	23.0	0.3	51.8	0.6	0.0	0.0
dont : membres du Club de P	6.1	0.1	13.6	0.2	0.0	0.0
envers créanciers commerciaux	131.7	1.6	196.4	2.3	0.0	0.0
Arriérés intérieurs	638.6	7.7	596.2	6.8	405.3	4.6
Service de la dette	42.0	0.5	69.8	0.8	0.0	0.0
Instances de paiement (Trésor)	248.8	3.0	193.9	2.2	99.5	1.1
TVA	347.8	4.2	332.5	3.8	305.8	3.5

Source : autorités gabonaises et calculs des services du FMI.

1/ Réflète les données sur arriérés extérieurs à fin septembre 2017 et les données sur arriérés intérieurs à fin août 2017.

<sup>2</sup> À la fin du deuxième trimestre, le financement intérieur a été inférieur de 1,2 % du PIB à ce qui avait été programmé, car les autorités n'ont pas émis le niveau d'instruments de dette intérieure prévu par le programme (tableau 1 du texte), illustrant ainsi un certain nombre de faiblesses dans les plans de trésorerie et la gestion de la dette. En outre, un certain nombre de décaissements extérieurs au titre du programme (notamment une opération d'appui budgétaire par la Banque mondiale) n'ont pas été réalisés au troisième trimestre de 2017, comme initialement prévu dans les hypothèses du programme, car les autorités ont eu besoin de davantage de temps pour mettre en œuvre les mesures convenues avec la Banque mondiale.

<sup>3</sup> La dette moratoire désigne les dépenses extrabudgétaires réalisées avant la fin de l'année 2014, passées en arriérés et comptabilisées par un Comité de certification de la dette intérieure en tant que dette publique officielle. Les autorités ont payé à fin août 63 milliards de FCFA de plus que ce qui y avait été initialement prévu dans le plan de trésorerie qui sous-tendait le programme.

derniers ont augmenté pour passer de 2 % à fin 2016 à près de 3,1 % du PIB à fin septembre (tableau 2 du texte). La plupart des nouveaux arriérés extérieurs ont été enregistrés envers des créanciers commerciaux, mais près d'un tiers d'entre eux l'ont été envers des créanciers bilatéraux et multilatéraux.

**7. Les conditions financières restent difficiles.** Au cours du premier semestre 2017, la faible activité économique et les retards dans le remboursement des arriérés de l'État aux prestataires de services ont continué de peser sur le secteur bancaire. Les dépôts bancaires et le crédit au secteur privé ont baissé de près de 14,5 % et de 7,5 % respectivement (en glissement annuel). Simultanément, les prêts en situation d'arriérés ont augmenté pour passer de 9,75 % à fin 2016 à 13,5 % à fin août, et les réserves excédentaires (supérieures aux obligations minimales de réserves) ont baissé de près de  $\frac{2}{3}$  depuis le pic du milieu de l'année 2016 (tableau 5, graphique 4 du texte). Toutefois, la solvabilité du secteur bancaire reste solide, avec un ratio de fonds propres de 15,2 % à fin août (compte non tenu des trois banques publiques en difficulté), soit bien au-dessus de la norme prudentielle de 8 %.

**8. Les résultats du programme sont sujets à d'importants risques mais semblent globalement satisfaisants à mi-2017, à l'exception de l'accumulation d'arriérés extérieurs<sup>4</sup>.**

Pratiquement tous les critères de réalisation (CR) et objectifs indicatifs (OI) à fin juin ont été observés (tableau 3 du texte). Toutefois, le CR continu relatif à la non accumulation de nouveaux arriérés

extérieurs a été manqué, ainsi que l'OI sur les dépenses de protection sociale, ce qui semble indiquer l'existence d'importants risques pour la bonne mise en œuvre du programme à l'avenir. En même temps, les deux repères structurels (RS) de fin juin ont été satisfaits. Les autorités ont pleinement mis en œuvre le module du Système d'information et de gestion financière intégrée (SIGFI), en vertu duquel tous les paiements sont subordonnés à l'émission d'un bon de commande (RS à fin juin), et ont élaboré un plan de résolution méthodique de trois banques publiques en difficulté (RS à fin juillet). En outre, une unité de suivi des Partenariats public privé (PPP) a été mise en place (RS à fin septembre), et les autorités ont élaboré une stratégie nationale pour renforcer le cadre relatif aux créances improductives (RS à fin septembre). Toutefois, la production d'un rapport sur le stock d'arriérés (RS à fin septembre) a été retardée.

Tableau 3 du texte. Gabon: Résultats du programme	
Fin juin 2017	
<b>Critères de réalisation quantitatifs</b>	
Solde budgétaire primaire hors pétrole	●
Créances nettes de l'Etat sur le système bancaire	●
Créances nettes de l'Etat sur la Banque centrale	●
Plafond de la dette extérieure	●
<b>Critères de réalisation continus</b>	
Nouveaux arriérés de paiement extérieurs	●
<b>Objectifs indicatifs</b>	
Stock d'arriérés intérieurs	●
Recettes fiscales non pétrolières	●
Dépenses de protection sociale	●
● Satisfait    ● Non satisfait	

## PERSPECTIVES ET RISQUES

**9. Les perspectives à court terme sont globalement inchangées, avec une croissance qui devrait modérément reprendre en 2018.** En 2017, la croissance globale du PIB réel devrait, selon

<sup>4</sup> L'achèvement de la première revue sera également éclairé par une évaluation de la mise en œuvre des politiques d'appui de la part de la CEMAC, comme indiqué dans le rapport BUFF/17/44.

les projections, s'établir à 0,8 %, et la croissance hors pétrole à 1,7 %. La situation devrait s'améliorer en 2018, et la croissance globale être portée à 2,7 %. Selon les compagnies pétrolières gabonaises, la stabilité de la situation sur les marchés énergétiques mondiaux devrait stimuler une hausse des dépenses en matière d'exploration et d'extraction, qui devrait entraîner une augmentation de la production de 0,8 %. La croissance hors pétrole devrait progresser jusqu'à 3 %, avec un optimisme prudent affiché par les entreprises du secteur privé à l'égard des retombées positives du secteur pétrolier, l'intensification continue des nouvelles activités dans les secteurs agroalimentaire et minier, et la mise en œuvre de la stratégie d'apurement des arriérés publics, qui devraient doper la confiance et contribuer à soulager les tensions sur le secteur financier.

**10. Les perspectives à moyen terme restent plus prometteuses.** Même si le secteur pétrolier, qui a atteint sa maturité au Gabon, connaît une perte de vitesse à long terme, de nouvelles opportunités semblent voir le jour au niveau d'autres hydrocarbures, notamment du gaz. Il est important de constater que les récents investissements à grande échelle dans le manganèse et l'industrie agroalimentaire devraient servir de tremplin à la diversification de l'économie. Ces perspectives ont été renforcées par la récente mise en service des ports de marchandises et de minerais à Libreville, qui offrent des capacités supplémentaires pour augmenter les exportations de minéraux et de produits agricoles. Ces nouveaux ports vont aussi considérablement réduire les coûts logistiques et ainsi améliorer la compétitivité globale du Gabon. Dans ces conditions, la stratégie de diversification du Gabon devrait accélérer la croissance jusqu'à 4 à 5 % à moyen terme. Les efforts de consolidation budgétaire, notamment la diminution des emprunts intérieurs et extérieurs en 2017 par rapport aux prévisions, conjugués à la récente appréciation du FCFA par rapport au dollar semblent indiquer une amélioration du stock de la dette publique (notamment des arriérés intérieurs), qui devrait baisser pour passer de 64,2 % du PIB en 2016 à 59 % du PIB en 2017, et tomber en-deçà de 50 % du PIB d'ici 2021.

**11. Les risques pesant sur les perspectives macroéconomiques de référence sont essentiellement des risques baissiers.**

- Sur le plan extérieur, la dépendance à l'égard du pétrole reste un important facteur de vulnérabilité. Le pétrole représentant un tiers des recettes, une baisse des prix énergétiques et/ou des perturbations de la production pourraient affaiblir la croissance et imposer de procéder à un nouveau durcissement de la politique budgétaire. Il faudra faire preuve de prudence dans les hypothèses de production et de recettes pétrolières et prévoir des marges de manœuvre budgétaires pour parer aux imprévus.
- Il existe deux risques à court terme qui imposeront aux autorités d'assurer un suivi renforcé et de prendre les mesures nécessaires. Premièrement, l'absence de mise en œuvre des mesures de mobilisation des recettes convenues et prévues dans la Loi de finances de 2018 entraînerait une insuffisance de financement et augmenterait le risque d'une nouvelle accumulation d'arriérés extérieurs. En outre, elle affaiblirait les programmes de réduction des arriérés intérieurs élaborés par les autorités, ce qui nuirait à la confiance et limiterait la croissance du crédit. Le deuxième risque concerne les retards dans la mise en œuvre de mesures destinées à remédier aux faiblesses de la gestion des finances publiques et de la trésorerie, notamment les mesures de

suivi des risques liés aux PPP, aux établissements publics autonomes et à la restructuration/liquidation des banques publiques. De tels retards affaibliraient la capacité des autorités à mettre en œuvre leur stratégie de gestion de la dette et accentueraient le risque de nouveaux passifs éventuels.

- Pour faire face aux imprévus, les autorités doivent poursuivre leur programme de privatisation, tel qu'il a été convenu au moment de l'établissement du programme<sup>5</sup>. Elles doivent également être prêtes à prendre de nouvelles mesures en matière de recettes et de dépenses, notamment pour contenir les tensions budgétaires émanant de la masse salariale, et le cas échéant, à différer les projets d'investissement public moins prioritaires. Cela pourrait imposer d'élaborer une Loi de finances rectificative au début de l'année 2018, si l'évolution des finances publiques s'écarte des projections actuelles.
- Les risques à moyen terme sont notamment liés aux effets prolongés de l'ajustement budgétaire, au ralentissement de l'investissement privé par rapport aux prévisions si les réformes du climat des affaires stagnent, ou aux tensions entre les autorités et l'opposition qui porteraient atteinte à l'ordre public et à la stabilité politique.
- Du côté des perspectives positives, la croissance à moyen terme pourrait être plus forte si les investisseurs mettent en œuvre tous leurs projets d'investissement financés sur IDE comme prévu. Compte tenu des incertitudes sur le calendrier de ces projets (une usine d'engrais uréique de 1,6 milliard de dollars, par exemple, et un agrandissement de 750 millions de dollars du port vraquier), le scénario de référence des services du FMI n'inclut qu'une partie des entrées d'IDE prévues et l'impact qui y est lié sur l'activité économique. Simultanément, la construction d'un nouvel aéroport (400 millions de dollars), débutée en août 2017, confirme l'intérêt manifesté par les investisseurs à l'égard du Gabon.

## POLITIQUES ÉCONOMIQUES POUR 2017–18

**12. Les politiques économiques au niveau de la CEMAC et du Gabon se renforcent mutuellement.** La plupart des pays de la CEMAC ont subi une baisse d'activité économique depuis le début du choc sur les cours du pétrole. En conséquence, les vulnérabilités se sont accentuées au niveau de la région, avec une hausse de la dette publique et une baisse du niveau de réserves internationales mises en commun à environ 2,2 mois d'importations à fin 2016. Pour garantir la stabilité monétaire, la Banque centrale régionale a maintenu une politique monétaire stricte afin de sauvegarder la stabilité extérieure, notamment en gelant le crédit brut à l'État (avances statutaires). Le Gabon a joué un rôle constructif dans la promotion des efforts de stabilité régionale et a présenté un plan de reprise économique qui a constitué le fondement du programme appuyé par le MEDC.

<sup>5</sup> Ce programme prévoyait de mobiliser 50 milliards de FCFA sous forme de recettes de privatisation en 2017, et ce montant a maintenant été programmé pour 2018. Les autorités sont convenues d'intensifier leurs efforts pour accroître les recettes de privatisation mais ont indiqué qu'un tel programme, quel qu'il soit, requiert un devoir de vigilance pour assurer un rapport qualité/prix et une transparence appropriés.



**13. Les projections tablent sur des résultats budgétaires globaux en 2017 meilleurs que prévus.** Le déficit budgétaire global (base caisse) devrait, selon les projections, se résorber à 3,6 % du PIB en 2017, alors que l'objectif du programme était de 4,6 % du PIB. Toutefois, le déficit primaire hors pétrole (en pourcentage du PIB hors pétrole), qui donne une meilleure idée de l'effort budgétaire réel entrepris par les autorités, devrait s'améliorer et passer de 11 % en 2016 à 9,2 % en 2017—soit un déficit supérieur de près de 0,3 % aux prévisions initiales. La dette publique devrait baisser à 59 % du PIB (contre 64,6 % du PIB dans les projections initiales), sous l'effet d'une légère diminution de l'emprunt extérieur par rapport aux prévisions du programme et de l'appréciation du taux de change par rapport au dollar. Même s'il est prévu que les recettes non pétrolières enregistrent une contre-performance en raison de la mise en œuvre tardive des mesures convenues et des perturbations liées aux grèves des administrations douanières, les recettes pétrolières devraient afficher de meilleurs résultats que prévus, notamment grâce à des produits fiscaux sur les plus-values. Pour compenser la contre-performance des recettes, les autorités limitent les dépenses courantes hors salaires et l'investissement public. Simultanément, les négociations salariales ont abouti au paiement de primes de performance équivalant à près de 0,2 % du PIB.

**Tableau 4 du texte. Gabon: Rendement estimé des mesures budgétaires**  
(% du PIB)

	<b>2018</b>
	<b>Proj.</b>
Recettes non pétrolières	0.9
Mesures relatives à l'impôt sur les sociétés 1/	0.1
Rationalisation des exonérations fiscales	0.4
TVA	0.1
Taxe à l'importation	0.3
Application intégrale des tarifs douaniers de la CEMAC	0.1
Elimination des exonérations incluses dans le "programme de lutte contre la vie chère"	0.2
Imposition intégrale des produits non inclus dans le "programme de lutte contre la vie chère"	0.0
Elimination des réductions sans fondement juridique	0.1
Mesures relatives aux accises	0.3
Modernisation de l'administration douanière (SYDONIA Monde)	0.1
Dépenses primaires	0.8
Masse salariale	0.4
Examen des politiques de rémunération	0.4
Comptes spéciaux	0.4

Sources: autorités gabonaises et calculs des services du FMI.

1/ Inclut l'élargissement de l'assiette de l'impôt unique synthétique, l'instauration des procédures électroniques, le programme de régularisation et les campagnes de promotion du civisme fiscal.

## A. Politique budgétaire : préservation de la soutenabilité des finances publiques

**14. Les efforts de consolidation budgétaire doivent être poursuivis en 2018.** Les autorités visent une amélioration des soldes budgétaires située entre 1,25 et 3 % du PIB, en fonction des indicateurs budgétaires (tableaux 3a-3c). Le déficit budgétaire global, en base caisse, qui donne la mesure la plus exacte des contraintes de financement, devrait se résorber à 2,3 % du PIB – soit une amélioration de 1,3 point de pourcentage. Le déficit budgétaire global, en base engagements, qui donne une mesure plus précise du poids net des dépenses du gouvernement (indépendamment de la réalisation ou non d'un paiement), devrait se résorber à un niveau modeste de 1,25 % du PIB. En même temps, le déficit primaire hors pétrole, qui est plus directement sous le contrôle des autorités, se résorbera à environ 6 % du PIB hors pétrole — soit une amélioration de près de 3 points de pourcentage. La poursuite du processus de consolidation budgétaire est un élément clé de la stratégie des autorités et de la Loi de finances de 2018, en particulier les mesures nécessaires pour accompagner les plans d'ajustement budgétaire, qui doivent être soumises au Parlement à la fin du mois de décembre<sup>6</sup>. Ceci devrait contribuer au processus d'ajustement extérieur et placer la dette publique sur une trajectoire à la baisse.

<sup>6</sup> Les autorités sont convenues de soumettre au Parlement une Loi de finances globalement conforme aux principaux paramètres qui sous-tendent le programme appuyé par le MEDC.

**15. L'ajustement sera composé de mesures relatives à la fois aux recettes et aux dépenses, et sera plus fortement axé sur les efforts de mobilisation des recettes non pétrolières.** La consolidation budgétaire repose sur un ajustement des dépenses courantes primaires (pour environ 0,8 % du PIB) et sur d'importants efforts de mobilisation des recettes non pétrolières (pour 1,4 % du PIB), ce qui compensera la baisse, d'un même ordre de grandeur, des recettes pétrolières.

- **Mobilisation des recettes.** La hausse des recettes non pétrolières reflète les mesures inscrites dans la Loi de finances soumise au Parlement (tableau 4 du texte et MPEF, §13). Les produits nets de la diminution des dépenses fiscales<sup>7</sup> et de l'augmentation des droits d'accise devraient représenter respectivement environ 0,4 % et 0,3 % du PIB. D'autres mesures visant à augmenter l'impôt sur les sociétés et à éliminer les exonérations illégales de droits de douane devraient rapporter près de 0,3 % du PIB. Les projections intègrent également le retour au fonctionnement normal en matière d'administration des recettes, qui avait entraîné un manque à gagner estimé en 2017 à 0,4 % du PIB.
- **Mesures en dépenses.** Les autorités entendent réaliser des réductions de dépenses relatives à la masse salariale, principalement en poursuivant la révision des politiques de rémunération et de départ à la retraite (MPEF, §12), et en éliminant les déficits des comptes spéciaux tout en assurant une comptabilité plus transparente de leurs recettes et dépenses. Ces économies permettront de dégager des marges de manœuvre budgétaire pour accroître l'investissement public d'environ 0,75 % du PIB, avec une réduction de ces dépenses plus importante que prévue en 2017.
- **Dépenses sociales.** La réduction de la pauvreté et la protection des groupes vulnérables constituent un objectif primordial du programme, mais les dépenses en faveur des plus pauvres ont été inférieures aux objectifs du programme au premier semestre de 2017. Selon les données sur l'exécution budgétaire, les dépenses en biens et services et transferts au titre de la protection sociale ont été conformes au programme à fin juin, notamment les principaux programmes visant à améliorer l'accès aux soins de santé et à venir en aide aux malades du Sida. Les autorités ont indiqué que l'insuffisance des dépenses sociales globales s'explique par les retards dans les projets d'investissement financés sur ressources extérieures en matière d'éducation et de formation professionnelle, qui ont empêché l'exécution budgétaire de la contrepartie nationale, mais elles ont précisé que ces dépenses s'accéléraient au deuxième semestre et que la Loi de finances de 2018 prévoit des allocations budgétaires pour l'ensemble des projets qui n'auront pas été totalement exécutés en 2017. Une difficulté supplémentaire provient de la régularité et de l'exactitude des données communiquées. Les autorités prévoient d'assurer à l'avenir le niveau approprié de dépenses sociales, et les services du FMI les ont enjointes à améliorer le suivi et la communication des dépenses sociales, notamment par des rapports budgétaires trimestriels (nouveau repère structurel).

**16. Les besoins bruts de financement en 2018 resteront élevés (à près de 9,25 % du PIB), quoique inférieurs d'environ 25 % à 2017.** Le financement du déficit budgétaire ne représente

<sup>7</sup> Notamment l'élimination des exonérations fiscales sans fondement juridique et l'application des tarifs douaniers de la CEMAC.

qu'un quart des besoins bruts de financement, qui concernent essentiellement la couverture des amortissements extérieurs (pour 1,8 % du PIB), le remboursement des bons du Trésor (pour 1,5 % du PIB), et l'apurement des arriérés intérieurs (en particulier les arriérés sur la TVA et la dette moratoire), selon un plan de remboursement sur 3 à 4 ans. La stratégie de gestion de la dette à court terme repose sur l'importance d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs et sur l'apurement rapide des arriérés intérieurs. Afin d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés, il est prévu que les autorités mettent en place d'ici la fin de l'année 2017 un système destiné à assurer une stricte maîtrise de la chaîne des dépenses, à identifier les arriérés dus par les établissements publics, et à renforcer l'échange d'informations entre l'administration centrale et les autres administrations publiques (MPEF, §18).

- **Gestion de trésorerie.** Pour éviter la réapparition d'une pénurie de liquidités et d'une accumulation d'arriérés comme en 2016-17, les autorités sont convenues de renforcer les contrôles des dépenses, l'exécution budgétaire et la gestion de trésorerie. L'amélioration des prévisions de trésorerie devrait assurer la disponibilité des liquidités nécessaires pour répondre aux obligations de paiements lorsqu'elles apparaissent. Afin de garantir une gestion de trésorerie efficace, le Trésor s'est engagé à élaborer des estimations trimestrielles des flux entrants et sortants de trésorerie. Les autres mesures envisagées portent notamment sur la finalisation d'une stratégie de gestion de la dette, avec un programme d'apurement de tous les arriérés d'ici janvier 2018, la réactivation des réunions du Comité de trésorerie chargé d'évaluer les priorités de dépenses à court terme, le renforcement du compte unique du Trésor et l'instauration d'un compte séquestre auprès de la BEAC pour les remboursements de TVA (MPEF, §19).

## B. Réformes budgétaires structurelles : renforcement des finances publiques

**17. Les services du FMI saluent les efforts des autorités pour intensifier les réformes fiscales et douanières dans le but de renforcer la mobilisation des recettes.** Avant la mise en place d'un Office des recettes en 2019, le plan de lutte contre la fraude fiscale et les mesures propres à générer des recettes identifiées par une récente mission du Département des finances publiques du FMI doivent être mises en œuvre au plus vite. Il s'agit notamment de mesures visant à i) lutter contre le nombre relativement élevé de contribuables non en règle avec leurs obligations fiscales, ii) percevoir les arriérés fiscaux recouvrables (compte tenu d'un stock d'arriérés estimé à plus de 5 % du PIB) et iii) instaurer des contrôles fiscaux fondés sur les risques. Du côté des douanes, des mesures sont en cours pour remédier aux problèmes qui ont provoqué d'importantes pertes fiscales, notamment la sous-évaluation manifeste des valeurs d'importation, le recours abusif au mécanisme d'exonération et de suspension des droits, la mauvaise application du tarif extérieur commun, et les carences du système de paiement pour obtenir le dédouanement. Deux mesures fondamentales vont être instaurées pour renforcer les administrations fiscale et douanière : i) l'élimination des exonérations fiscales sans fondement juridique (nouveau repère structurel), et ii) l'adoption du paiement au comptant des droits de douane, avec des exceptions limitées (nouveau repère structurel).

**18. Les autorités ont réitéré leur engagement à renforcer les contrôles des dépenses et à améliorer le reporting budgétaire et financier.** La prévention, la gestion et l'apurement des arriérés nécessitent des informations exhaustives, régulières et fiables sur leur volume, leur composition et leur ancienneté. Dans ce contexte, les services du FMI ont salué les récents progrès accomplis dans la mise en œuvre du nouveau cadre des dépenses, qui empêche l'émission d'ordres de paiement sans une vérification de l'existence des crédits budgétaires spécifiques. Les autorités doivent maintenant activer le système de suivi des délais de paiement à chaque étape de la chaîne des dépenses pour prévenir des retards excessifs entre les phases d'engagement et de paiement des dépenses. La mise en œuvre de ce nouveau système est essentielle pour assurer le respect des objectifs budgétaires, empêcher les dépenses extra budgétaires, et maîtriser les arriérés. D'autres mesures consistent notamment à élargir le périmètre budgétaire pour réintégrer les recettes affectées et les comptes spéciaux dans le processus budgétaire, et à publier des rapports budgétaires trimestriels sur l'exécution du budget, comme le prévoit la loi organique relative aux lois de finances (nouveau repère structurel).

**19. Il convient d'améliorer l'efficience de l'investissement public grâce à une plus grande transparence des procédures de passation des marchés et au recours régulier aux analyses coûts-bénéfices.** Le recours excessif à des procédures non concurrentielles et à des critères de sélection insuffisants pour les projets d'investissement public limitent l'efficacité des dépenses de l'État et risquent d'entraîner des problèmes de gouvernance et de transparence dans l'utilisation des deniers publics. À cet égard, l'élaboration de rapports trimestriels sur les statistiques des marchés publics et sur les partenariats public-privé (PPP) contribuera à améliorer le suivi et la transparence. Les autorités ont réitéré leur engagement à entreprendre systématiquement une analyse coûts-bénéfices pour les grands projets d'investissement inscrits dans la loi de finances, mais ont indiqué que cela n'était pas le cas dans la loi de finances 2018 en raison de contraintes de capacités. Elles ont précisé qu'un ensemble de recommandations et de procédures relatives à la préparation de ces études serait élaboré d'ici la fin de l'année (MPEF, §29).

## C. Secteur financier

**20. Le secteur bancaire reste généralement solide et le développement du crédit devrait se rétablir.** La croissance du crédit à l'économie devrait, selon les projections, atteindre près de 7,5 en moyenne sur la période 2018–20, ce qui correspond globalement aux projections de croissance annuelle du PIB nominal (tableau 5). L'apurement des arriérés envers les fournisseurs de l'État et la stabilisation des prêts en situation d'arriérés, qui ont considérablement augmenté ces dernières années (graphique 5 du texte) seront des facteurs déterminants de l'expansion du crédit. La décision prise récemment par la COBAC d'augmenter la pondération du risque de la dette souveraine de zéro à 85 % pourrait réduire les incitations des banques à acquérir des titres d'État. En même temps, la décision qui a suivi autorisant une phase de transition de trois ans devrait donner suffisamment de temps aux banques gabonaises pour s'adapter au nouvel environnement et pour ajuster leurs bilans.

**21. L'élaboration d'un cadre de résolution des créances improductives a progressé lentement.** À fin septembre 2017, les autorités ont rempli le repère structurel relatif à l'élaboration d'une stratégie nationale de renforcement des cadres juridique et de surveillance des créances

improductives, mais il reste encore beaucoup à faire. Les autorités ont identifié les domaines dans lesquels des réformes s'imposent, notamment la formation de juges spécialisés, la mise en place de tribunaux de commerce et la modernisation du registre du crédit immobilier (MPEF, §34).

**22. Il convient de remédier sans plus attendre à la situation des banques publiques en difficulté.** Les autorités ont élaboré en juillet 2017 un projet de plan de restructuration des trois banques publiques en difficulté. Ce plan envisageait de transformer la Banque gabonaise de développement (BGD) en une banque à la fois de développement et universelle, en y intégrant les activités de la Poste Bank. Il prévoyait aussi le recours au vaste réseau de la Poste Bank pour les activités de microfinance. Toutefois, les autorités sont convenues que le plan initial pour les trois banques présentait des lacunes et nécessitait une analyse plus approfondie. Il n'incluait pas, par exemple, d'évaluation (en termes de faisabilité et de coûts) des différentes options. En conséquence, les autorités ont accepté d'améliorer leur stratégie au moyen d'un plan révisé (nouveau repère structurel, MPEF, §33) qui évaluera la faisabilité, les coûts et les arbitrages nécessaires liés à chacune des options. Les services du FMI apporteront leur concours aux autorités pour préparer ce nouveau plan de restructuration, qui devrait simultanément assurer la stabilité financière, la protection des déposants, et limiter les coûts budgétaires<sup>8</sup>.

## D. Réformes destinées à promouvoir le développement du secteur privé

**23. Des réformes du climat des affaires sont indispensables pour promouvoir une croissance portée par le secteur privé.** Le Gabon a eu recours aux Zones économiques spéciales (ZES) et aux Partenariats public privé (PPP) pour attirer l'investissement privé dans les principaux secteurs (notamment agroalimentaire). Toutefois, pour tirer parti des retombées éventuelles de ces activités, il convient d'intensifier les réformes structurelles afin d'améliorer l'environnement plus général des affaires. Les autorités ont progressé dans la simplification des procédures administratives, avec la mise en œuvre de la déclaration fiscale électronique et du registre foncier en ligne (MPEF, §37). Les priorités immédiates doivent viser notamment à rendre pleinement opérationnel le Haut-Conseil pour l'investissement, chargé d'animer un dialogue entre les secteurs public et privé afin d'identifier les réformes indispensables de l'environnement des affaires. Les premières étapes doivent consister à remédier aux principaux obstacles juridiques aux nouveaux investissements (délivrance de titres de propriété, de permis de construire, par exemple, et création d'un centre d'arbitrage pour régler les litiges commerciaux) et à rationaliser la bureaucratie en instaurant un guichet unique pour les procédures administratives (MPEF, §37).

## E. Renforcement des statistiques

**24. Des efforts continus sont nécessaires pour renforcer l'établissement et la diffusion des statistiques nationales.** Le Gabon obtient de moins bons résultats que d'autres pays à revenu

<sup>8</sup> À partir de l'expérience internationale, l'évaluation initiale des services du FMI indique que la stratégie doit envisager le transfert des actifs performants et des passifs existants à un tiers extérieur. En outre, il existe des instruments d'accompagnement du crédit aux petites et moyennes entreprises (PME) ou d'octroi de prêts immobiliers, qui utilisent des incitations fournies aux banques privées de manière plus rentable que le maintien d'une structure publique à cette fin.

intermédiaire en matière d'établissement de statistiques régulières et fiables. Au début de l'année 2017, une vaste initiative a été lancée pour améliorer la qualité, la couverture, et la régularité des statistiques sur la comptabilité nationale, les finances publiques et la balance des paiements, avec l'aide du FMI et d'autres partenaires de développement. En particulier, l'assistance technique du FMI accompagne les travaux relatifs aux données sur les comptes nationaux définitifs pour les exercices 2010–16, et la Banque mondiale apporte son concours pour élaborer une nouvelle enquête sur les entreprises, qui vise aussi à intégrer pleinement les activités des entreprises situées dans les ZES<sup>9</sup>. Des projets sont également en cours pour achever une nouvelle enquête sur la pauvreté (dont les résultats préliminaires sont attendus au début de l'année 2018), pour actualiser le panier de l'IPC (2019), et pour entreprendre de nouvelles enquêtes sur la démographie et la santé (2019). Même si tous ces efforts apporteront à terme de nouvelles précisions sur l'évolution socioéconomique du Gabon, les autorités doivent aussi à court terme diffuser les données existantes, notamment en communiquant régulièrement un rapport sur les comptes nationaux et les données budgétaires au Département des statistiques du FMI.

## MODALITÉS DU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT

**25. Conditionnalité du programme.** Le suivi du programme est assuré par des revues semestrielles des résultats (tableau 8) en fonction de critères de réalisation quantitatifs (CR), d'objectifs indicatifs (OI), et de repères structurels (RS) (MPEF, tableaux 1–4). Les services du FMI appuient la demande faite par les autorités de modifier les CR de fin décembre 2017 relatifs au solde budgétaire primaire, aux créances nettes du système bancaire sur l'administration centrale, aux créances nettes de la Banque centrale sur l'administration centrale, et à la dette extérieure contractée ou garantie par l'État. La modification des CR relatifs à la dette budgétaire et extérieure est limitée et dans le droit fil des projections révisées du budget, qui tiennent compte respectivement d'un changement de composition des recettes (en l'espèce, davantage de recettes pétrolières et moins de recettes non pétrolières) et de l'insuffisance de financement extérieur (associée à la projection d'un plafond d'emprunt plus bas). La modification des CR relatifs aux créances nettes de l'administration centrale envers le système bancaire et envers la Banque centrale s'explique par des remboursements plus faibles que prévus des avances statutaires à la BEAC (comme convenu au niveau régional) et par le changement d'accumulation de dépôts lié au fonds intergénérationnel de 2017 à 2018<sup>10</sup>. Ce dernier facteur illustre l'impact de l'insuffisance des financements intérieur et extérieur et le resserrement consécutif des liquidités, ainsi que les contraintes de trésorerie qui pèsent sur l'économie. Les nouveaux critères de réalisation (CR) et objectifs indicatifs (OI) sont définis dans le Protocole d'accord technique (PAT).

<sup>9</sup> En 2017, les autorités ont publié une circulaire pour renforcer le respect de l'obligation juridique en vertu de laquelle toutes les entreprises situées dans les ZES doivent présenter des statistiques suffisantes à l'État.

<sup>10</sup> Les révisions historiques de la situation monétaire, en particulier les révisions à la baisse du stock de dépôts estimé à fin 2016, ont également contribué à modifier la trajectoire des créances nettes de l'État envers le système bancaire.

**26. À l'approche de la réunion du Conseil d'administration, les autorités ont mis en œuvre la mesure corrective suivante, en tant qu'action préalable :**

- **Apurement de tous les arriérés extérieurs envers les créanciers publics.** En outre, le Gabon a des arriérés extérieurs envers des créanciers commerciaux. Conformément à la Politique du FMI relative aux prêts en situation d'arriérés, les services du FMI confirment que les autorités déploient actuellement en toute bonne foi des efforts pour parvenir à un accord avec les créanciers commerciaux. Les autorités ont communiqué aux créanciers des informations pertinentes sur leurs difficultés financières et leur ont donné la possibilité d'émettre des propositions sur la stratégie à adopter pour apurer ces arriérés commerciaux. Dans la mesure où un appui financier rapide du FMI est considéré comme essentiel à la réussite de la mise en œuvre du programme du Gabon et où ce pays poursuit les politiques adéquates, le FMI pourrait apporter un financement au Gabon en dépit de ses arriérés extérieurs envers des créanciers commerciaux. Les autorités ont également fait part de leur intention d'apurer tous les arriérés extérieurs restants, notamment ceux envers les créanciers commerciaux, d'ici la fin décembre 2017.

**27. Le programme est totalement financé.** Les besoins de financement pour les 12 prochains mois seront couverts par une conjugaison d'emprunts extérieurs, d'appui des bailleurs et de financement du FMI. En août 2017, le Gabon a mobilisé près de 200 millions de dollars sur le marché euro-obligataire, avant l'opération de refinancement prévue au titre du programme d'ici la fin de l'année. Le déficit de financement projeté pour 2017 sera couvert par l'appui budgétaire de la Banque africaine de développement (196,8 milliards de FCFA), de la France (49,2 milliards de FCFA), et de la Banque mondiale (116,3 milliards de FCFA). Le déficit de financement résiduel de 108,5 milliards de FCFA sera couvert par les décaissements du FMI dans le cadre de l'accord triennal élargi au titre du MEDC (équivalent de 71,43 millions de DTS, soit 33,069 % de la quote-part). Les bailleurs bilatéraux et multilatéraux ont confirmé leur appui financier conformément aux projections du programme pour 2018, et les projections de financement pour 2019 et au-delà ont de bonnes chances de se réaliser, car les autres montants mis à disposition dans le cadre de l'accord élargi contribueront à combler les déficits de financement extérieur (tableaux 4a et 4b), tout en relevant les réserves de change à des niveaux confortables.

**28. Capacité à rembourser le FMI.** La capacité du Gabon à honorer ses obligations potentielles de remboursement envers le FMI demeure suffisante, bien qu'elle soit sujette à des risques. Dans le cas où le montant total serait tiré au titre du MEDC (tableau 8), les remboursements envers le FMI à la fin de la période de projection resteraient gérables, représentant 0,3 % du PIB, ou 2,7 % des réserves brutes (tableau 7). Bien que l'on s'attende à ce que la dette publique reste élevée au cours de la période du programme, la mise en œuvre rigoureuse de ce programme permettrait de la placer sur une nette trajectoire à la baisse. Le Gabon présente un très bon historique de remboursement de sa dette envers le FMI.

**29. Les risques qui pèsent sur la mise en œuvre du programme sont élevés mais resteraient gérables, dans l'hypothèse d'un scénario de référence où les cours mondiaux du pétrole sont stables et où les politiques intérieures sont solides.** Cette situation illustre les efforts entrepris par

les autorités jusqu'à présent pour mettre en œuvre le programme appuyé par le FMI et approuvé en juin 2017, ainsi que les mesures d'ajustement des politiques convenues par les autorités dans le cadre de la présente revue. Les risques qui pèsent sur la mise en œuvre du programme pourraient s'accroître en cas de nouvelle détérioration de la conjoncture extérieure ou d'intensification des tensions sociales et politiques intérieures. Dans ce cas, il faudrait procéder à un ajustement plus approfondi des politiques macroéconomiques pour maintenir le programme sur la bonne voie, en consultation avec les services du FMI. La réussite de la mise en œuvre des programmes en cours avec les autres institutions bilatérales et multilatérales sera également nécessaire pour sécuriser un financement extérieur supplémentaire. En outre, une gestion appropriée de la trésorerie et de la dette intérieure sera essentielle pour assurer le financement requis sur le marché régional de la dette. Enfin, des retards dans les négociations sur les programmes appuyés par le FMI avec d'autres pays de la CEMAC pourraient nuire à la stratégie régionale globale et avoir des incidences sur le Gabon.

**30. Évaluation des sauvegardes.** Une évaluation complète des sauvegardes au titre du cycle périodique de quatre ans pour les banques centrales régionales, a été achevée en août 2017. Cette évaluation a constaté les mesures positives prises par la BEAC pour renforcer la gouvernance dans ses statuts, ainsi que les projets d'amélioration de la transparence dans la communication d'informations financières, en assurant le passage intégral aux normes IFRS<sup>11</sup>.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**31. Même si la conjoncture économique reste difficile, les indicateurs récents montrent une stabilisation de l'activité économique.** Un rebond de l'activité économique est attendu en 2018, grâce à la remontée des cours du pétrole, à la solidité d'autres secteurs des produits de base (en particulier celui du manganèse), aux importants investissements liés à la stratégie de diversification des autorités (agroalimentaire), et au regain de confiance chez les acteurs du secteur privé, à mesure que les autorités commencent à apurer leurs arriérés. Toutefois, la croissance à court terme du Gabon restera inférieure à celle de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne. À moyen terme, d'importants investissements dans les nouveaux piliers de croissance (en particulier le secteur agroalimentaire) devraient porter le taux de croissance aux alentours de 4–5 % et réduire la dépendance traditionnelle du Gabon à l'égard du pétrole.

**32. L'ajustement des politiques est en cours, mais des efforts plus conséquents seront nécessaires pour consolider les récents acquis.** La consolidation budgétaire actuelle accompagne l'ajustement extérieur et contribue à stabiliser la dette publique. La résorption du déficit des transactions extérieures courantes et du déficit budgétaire est à souligner, mais le processus d'ajustement doit être poursuivi. Le Gabon doit encore résorber son déficit budgétaire et commencer à épargner une part de ses recettes pétrolières afin de réduire les vulnérabilités à court terme et de renforcer sa résilience à de futurs chocs. Cela est indispensable pour contrecarrer les importants

<sup>11</sup> Voir Rapport 2017 des services du FMI sur les politiques communes des pays membres de la CEMAC.



risques qui pèsent sur le programme, notamment ceux liés à une baisse des cours du pétrole ou à d'éventuels retards dans la mobilisation de nouvelles recettes non pétrolières.

**33. La mobilisation des recettes non pétrolières est devenue une haute priorité pour assurer la réussite du programme des autorités.** La forte baisse des recettes non pétrolières, qui ont chuté de près de 5 % du PIB depuis 2014, est très préoccupante. Même si une partie de cette baisse peut être attribuée aux répercussions négatives déclenchées par la baisse des recettes pétrolières, les recettes non pétrolières ont atteint des niveaux excessivement bas en raison d'un recours excessif à des exonérations fiscales ponctuelles, des faiblesses des administrations fiscale et douanière, et des grèves des agents des impôts qui ont entraîné de fortes perturbations. Les autorités doivent prendre des mesures décisives pour corriger la situation et assurer de ne plus avoir besoin de recourir à de nouvelles réductions budgétaires.

**34. Les réformes destinées à améliorer l'efficacité des dépenses et la gestion de l'investissement public doivent aussi être poursuivies.** Les autorités ont pris des mesures pour rationaliser les dépenses de biens et services non prioritaires et de transferts et subventions. L'instauration d'un mécanisme automatique de tarification des produits pétroliers a permis de dégager des économies de près de 1 % du PIB par rapport à 2014. Les autorités doivent éviter de revenir sur leur engagement de mettre en œuvre ce mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants, comme cela a été le cas pendant quelques mois en 2017. Il convient d'axer de façon plus ciblée l'appui aux groupes vulnérables de la population. À cet égard, il est urgent de renforcer la capacité des autorités à identifier les programmes sociaux fondamentaux, à assurer le suivi de leurs dépenses, et à évaluer leur impact sur les résultats au niveau de la société. En effet, des retards dans l'établissement et la communication de données sur les dépenses sociales peuvent nuire à l'objectif des autorités qui consiste à assurer que l'ajustement budgétaire n'ait pas d'impact négatif sur les groupes vulnérables. Enfin, il est indispensable de renforcer la gestion de l'investissement public, notamment par une sélection et une évaluation rigoureuse des projets, de façon à assurer leur rentabilité et une bonne gouvernance.

**35. Il demeure essentiel d'accorder une priorité continue à la prudence dans la gestion des finances publiques et de la dette.** Le Gabon est sur la bonne voie pour atteindre son objectif à court terme d'un ratio d'endettement public inférieur à 65 % du PIB, ainsi que son objectif à moyen terme d'un ratio inférieur à 50 % du PIB. Dans l'immédiat, la priorité des autorités doit être d'éviter l'apparition de tout nouvel arriéré, et elles doivent prendre à cet égard trois mesures interdépendantes. Premièrement, elles doivent élargir le logiciel de suivi des dépenses aux établissements publics en dehors de l'administration centrale, de façon à suivre leurs engagements en cours et à assurer la disponibilité d'une trésorerie suffisante pour couvrir de nouvelles dépenses. Deuxièmement, le Trésor doit renforcer son cadre de gestion de trésorerie et de prévision des liquidités pour empêcher l'accumulation de nouveaux arriérés. Même si les incertitudes sur l'horizon temporel des décaissements extérieurs et plus récemment, une mobilisation décevante des recettes non pétrolières, complexifient la précision des prévisions, les services du FMI et les autorités se sont accordés sur le fait qu'une amélioration de la planification de trésorerie et de la hiérarchisation des dépenses pourrait fortement contribuer à renforcer le système actuel. Troisièmement, une stratégie de gestion de la dette à moyen terme doit être élaborée pour assurer sans difficulté les

remboursements attendus et pour créer un plan réaliste d'émissions intérieures permettant de réduire progressivement les besoins bruts de financement et d'alléger en conséquence les tensions financières.

**36. Le Gabon est parvenu à attirer l'investissement direct étranger, en particulier dans le secteur agroalimentaire, dans lequel le pays dispose d'un avantage comparatif.** Toutefois, pour parvenir à une croissance forte, durable et inclusive, il faudra encore progresser dans l'amélioration de l'environnement plus général des affaires, afin d'empêcher l'apparition d'un système économique à deux vitesses, très performant pour certains projets et/ou dans certaines zones économiques spéciales, mais sans offrir d'opportunités suffisantes au reste de l'économie. À cet égard, il convient de progresser plus activement dans les mesures destinées à rendre totalement opérationnel le Haut-Conseil pour l'investissement, qui vise à faciliter le dialogue entre les secteurs public et privé afin de déterminer les obstacles les plus contraignants au développement du secteur privé.

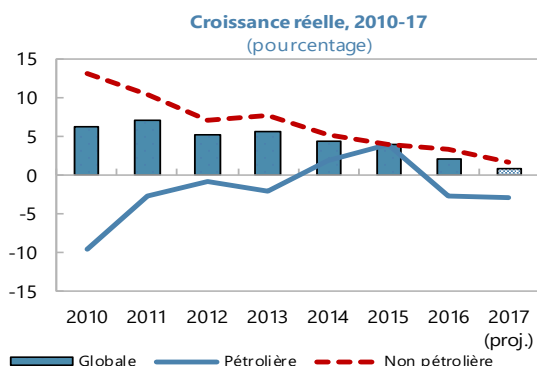
**37. La stabilité du secteur financier continuera d'être indispensable pour accompagner la croissance.** Cet aspect revêt deux dimensions. Premièrement, il convient de poursuivre les efforts pour régler la situation des trois banques publiques en difficulté, avec notamment l'option de liquidation qui a déjà été mandatée par la COBAC pour deux de ces banques, en tenant compte de la nécessité de minimiser les coûts pour le budget. Simultanément, il sera essentiel d'assurer une bonne communication sur les projets gouvernementaux d'apurement progressif des arriérés intérieurs, afin de réduire les créances improductives et d'accompagner la croissance du crédit au secteur privé, dans un contexte de baisse des liquidités et de resserrement de la politique monétaire au niveau régional.

**38. Des efforts continus d'amélioration de la qualité et de la diffusion des statistiques économiques appuieraient l'élaboration des politiques et l'investissement privé.** L'absence d'indicateurs à haute fréquence et de comptes nationaux trimestriels rend compliquée l'évaluation de la conjoncture économique. Les services du FMI ont encouragé les autorités à poursuivre plus résolument les améliorations en cours en matière de recueil et de diffusion des données.

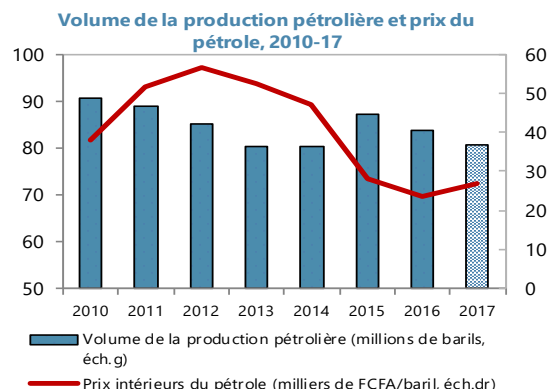
**39. Les services du FMI recommandent d'accorder une dérogation pour la non observation du critère de réalisation continu relatif aux arriérés extérieurs compte tenu des mesures correctives prises, d'achever la revue des assurances de financement, et d'approuver la demande faite par les autorités d'achever la première revue de l'accord élargi.** La Lettre d'intention (LI) et le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) en pièces jointes présentent des politiques appropriées pour poursuivre les objectifs du programme. La capacité du Gabon à rembourser le FMI est adéquate, et les risques qui pèsent sur la mise en œuvre du programme sont gérables compte tenu du fort engagement politique manifesté par les autorités pour atteindre les objectifs du programme.

### Graphique 1. Gabon : Principaux Indicateurs Économiques, 2010-17

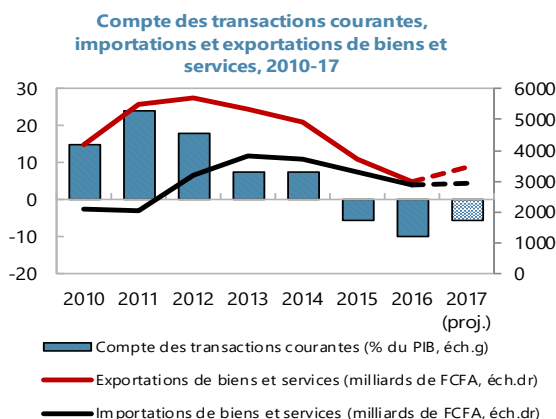
La croissance hors pétrole ralentit par rapport aux niveaux élevés enregistrés avant le choc pétrolier, en raison des répercussions sur les autres secteurs ...



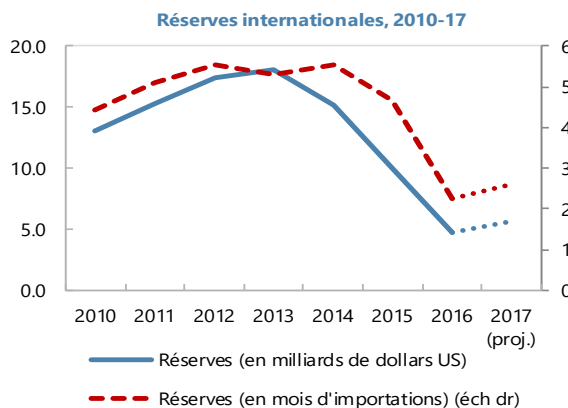
...et, en dehors d'une hausse ponctuelle en 2015, la production pétrolière a suivi une tendance à la baisse.



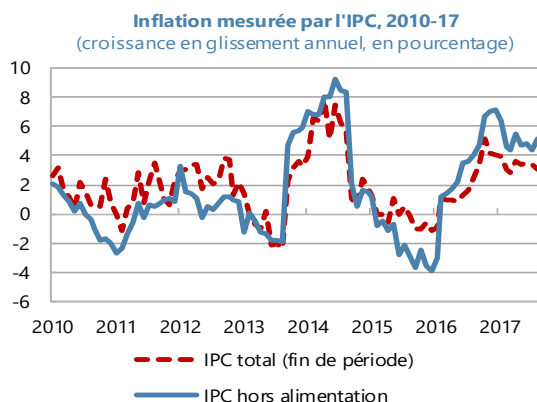
Une importante diminution des exportations et des importations contraignantes ont entraîné une forte détérioration du solde des transactions courantes ...



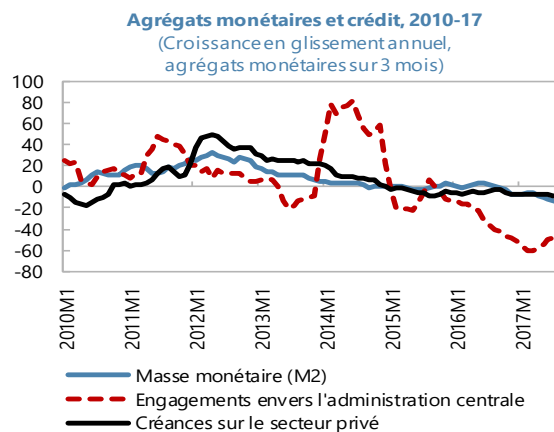
... qui a contribué à une forte diminution des réserves de change régionales à la BEAC.



L'inflation a repris au deuxième semestre 2016 en raison de la répercussion des hausses des prix des carburants, mais elle ralentit actuellement.



Le crédit à l'économie et la masse monétaire (M2) demeuraient stable, et les dépôts du gouvernement ont fortement diminué.

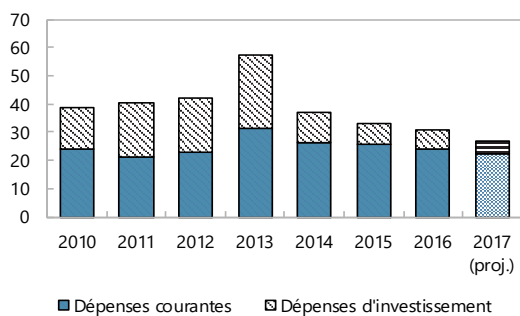


Sources: FMI et autorités gabonaises

## Graphique 2. Gabon : Indicateurs Budgétaires, 2010–17

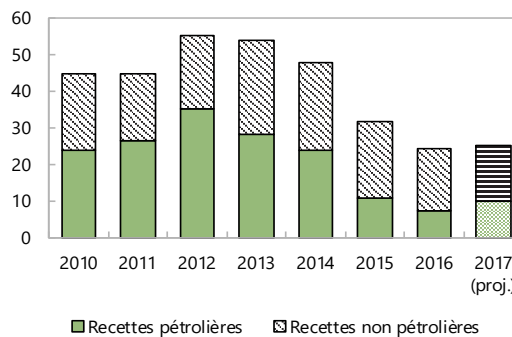
Les autorités ont réduit les dépenses d'investissement...

**Dépenses d'investissement et dépenses courantes, 2010-17**  
(en % du PIB hors pétrole)



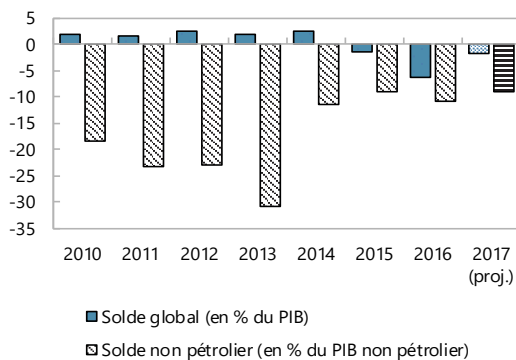
...en réponse à la diminution des recettes pétrolières ...

**Recettes pétrolières et non pétrolières, 2010-17**  
(en % du PIB hors pétrole)



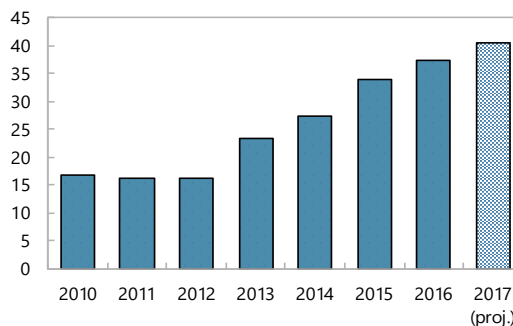
...mais insuffisante pour éviter l'élargissement des déficits globaux entre 2014 et 2016...

**Soldes budgétaires, 2010-17**



...ce qui a contribué à l'augmentation de la dette extérieure.

**Dette extérieure, 2010-17**  
(en % du PIB)



Sources: FMI et autorités gabonaises.

Tableau 1. Gabon : Principaux Indicateurs Économiques, 2014–22

	2014	2015	2016		2017		2018		2019		2020		2021	2022
			Prel.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.	Proj.		
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)														
<b>Secteur réel</b>														
PIB à prix constants	4.4	3.9	2.1	1.0	0.8	2.7	2.7	4.1	3.7	4.6	4.3	4.7	4.7	
Pétrolier	1.8	4.0	-2.7	-2.4	-3.0	-0.4	1.5	0.0	0.1	0.2	0.2	0.8	1.1	
<i>Dont : pétrole primaire</i>	-0.3	8.6	-3.7	-3.7	-5.9	-1.8	0.8	-1.5	-1.5	-1.5	-1.8	-1.3	-1.6	
Non pétrolier	5.1	3.8	3.3	1.7	1.7	3.3	3.0	5.0	4.5	5.5	5.2	5.5	5.4	
Déflateur du PIB	-1.0	-8.9	-4.3	2.5	4.1	0.6	-0.3	1.5	1.4	1.0	1.6	1.8	1.8	
Pétrolier	-6.3	-20.2	-11.9	9.9	11.3	-0.1	-4.9	-0.9	0.4	0.0	1.2	2.9	2.1	
Pétrole primaire	-6.4	-24.3	-16.1	16.3	18.0	-0.2	-7.2	-2.0	0.6	-0.7	1.1	2.1	2.3	
<b>Prix à la consommation</b>														
Moyenne annuelle	4.5	-0.1	2.1	2.5	3.0	2.5	2.8	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	
Fin de période	1.7	-1.2	4.1	2.5	3.0	2.5	2.8	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	
<b>Secteur extérieur</b>														
Exportations, f.à.b.	-8.5	-26.8	-19.2	23.3	18.9	1.5	1.9	3.1	5.1	10.6	10.9	10.1	6.7	
Importations, f.à.b.	-6.6	-0.4	-21.3	20.7	4.5	-2.7	3.4	2.4	3.3	-0.2	5.6	-3.0	4.6	
Termes de l'échange (détérioration= -)	-9.2	-44.9	-10.2	23.5	21.2	-2.5	-4.8	-3.9	-1.0	-2.1	-0.5	-0.1	0.4	
<b>Finances de l'administration centrale</b>														
Total recettes	-2.7	-32.8	-20.8	13.3	7.7	3.9	3.8	6.6	9.8	6.0	6.4	6.4	7.2	
Recettes pétrolières	-8.3	-54.4	-29.9	22.9	44.5	-1.8	-17.1	-3.2	-0.8	2.3	-0.2	0.8	0.7	
Total dépenses	-29.1	-11.4	-4.0	4.3	-6.6	-5.7	0.4	3.4	5.2	4.1	3.3	3.1	6.2	
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)														
Solde primaire hors pétrole (en % du PIB non	-11.5	-9.0	-11.0	-8.9	-9.2	-6.0	-6.1	-4.3	-4.3	-3.6	-3.1	-2.2	-1.7	
Solde global (base engagements)	6.0	-1.0	-5.0	-3.3	-2.3	-1.2	-1.2	-0.6	-0.5	-0.3	0.1	0.7	0.9	
Solde global (base caisse)	2.3	-4.0	-6.6	-4.6	-3.6	-2.3	-2.3	-0.6	-0.4	-0.2	0.1	0.7	0.9	
Total dette publique 2/	34.1	44.7	64.2	64.6	59.0	63.8	59.1	61.5	57.4	56.5	53.0	49.8	46.1	
<i>dont avances statutaires de la BEAC</i>	2.9	5.3	5.4	5.0	5.2	4.3	5.1	3.5	4.8	2.8	4.5	4.3	3.6	
(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)														
<b>Monnaie et crédit</b>														
Crédit à l'économie	-2.0	-9.8	-5.6	-6.1	-9.3	3.9	3.2	10.2	10.2	12.8	10.8	12.0	15.6	
Monnaie au sens large (M2)	1.6	-1.4	-5.2	9.0	2.6	5.9	9.5	7.1	7.1	12.3	13.5	3.5	2.9	
Vitesse de circulation (PIB non pétrolier/moyenne M2)	2.5	2.6	2.8	2.8	3.2	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.9	
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)														
<b>Épargne nationale brute</b>														
Investissement fixe brut	35.9	34.8	34.2	33.8	31.9	33.4	32.7	34.1	33.3	33.4	33.4	31.3	30.5	
<i>dont privé</i>	29.2	29.8	29.3	28.9	28.5	28.4	28.5	29.1	28.6	28.4	28.7	26.5	25.4	
<i>public</i>	6.7	5.0	4.9	4.9	3.4	5.0	4.2	5.0	4.6	5.0	4.7	4.7	5.1	
Solde des transactions courantes	7.6	-5.6	-10.1	-9.2	-5.4	-7.3	-5.7	-6.6	-5.0	-2.8	-2.8	1.6	3.4	
hors gros projets agro-industriels 3/	8.5	-3.6	-8.0	-6.5	-3.3	-4.1	-2.3	-3.7	-1.8	-1.3	-0.5	1.4	2.5	
<b>CEMAC - Reserves officielles</b>														
(Milliards dollars, fin de period)	15.8	10.3	5.0	5.6	5.9	6.5	7.2	7.4	8.4	8.4	10.0	10.8	11.5	
(in months of extrazone imports)	5.8	4.8	2.2	2.7	2.7	3.0	3.0	3.2	3.6	3.6	4.2	4.5	4.7	
(Milliards FCFA, sauf indication contraire)														
<b>Pour mémoire :</b>														
PIB nominal	8,988	8,503	8,311	8,598	8,728	8,880	8,936	9,378	9,394	9,910	9,956	10,613	11,315	
PIB nominal non pétrolier	5,581	5,676	5,885	5,995	6,108	6,289	6,406	6,812	6,852	7,339	7,376	7,937	8,554	
Dollar en monnaie nationale (moyenne)	494	591	593	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Prix du pétrole (PEM, dollars/baril)	96	51	43	55	51	55	51	54	52	54	53	53	55	

Sources: autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport du personnel (June 6, 2017; EBS/17/52).

2/ À compter de 2016, les séries de données comprennent le stock des arriérés intérieurs.

3/ Solde des transactions courantes à l'exclusion des variations commerciales nettes liées aux gros investissements directs dans le secteur agroindustriel.

Tableau 2. Gabon : Balance des Paiements, 2014–22

	2014	2015	2016		2017		2018		2019		2020		2021	2022
			Prel.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.	
(Milliards FCFA)														
Solde des transactions courantes	679	-474	-841	-790	-474	-648	-511	-623	-468	-281	-282	165	386	
Biens (net)	2,523	1,318	1,107	1,405	1,544	1,507	1,549	1,567	1,660	1,937	1,935	2,374	2,570	
Exportations de biens (fàb)	4,528	3,315	2,679	3,304	3,187	3,355	3,248	3,459	3,415	3,827	3,788	4,173	4,451	
Hydrocarbures	3,800	2,494	1,941	2,285	2,174	2,244	2,045	2,172	2,029	2,221	2,025	2,040	2,054	
Bois	234	293	335	423	352	459	458	502	481	603	577	693	831	
Manganèse	391	421	279	433	501	436	533	437	561	454	643	742	746	
Autres	103	108	125	162	161	215	212	349	345	549	543	698	820	
Importations de biens (fàb)	-2,005	-1,997	-1,572	-1,899	-1,643	-1,847	-1,699	-1,893	-1,755	-1,890	-1,854	-1,799	-1,881	
Secteur pétrolier	-227	-242	-228	-267	-256	-262	-241	-254	-239	-250	-237	-235	-232	
Autres	-1,778	-1,755	-1,344	-1,632	-1,388	-1,585	-1,458	-1,639	-1,516	-1,639	-1,617	-1,564	-1,649	
Services (net)	-1,342	-930	-964	-1,122	-1,001	-1,090	-1,029	-1,147	-1,086	-1,190	-1,155	-1,130	-1,069	
Exportations	368	382	325	324	281	317	294	328	306	330	326	369	418	
Importations	-1,710	-1,312	-1,289	-1,446	-1,282	-1,407	-1,323	-1,475	-1,393	-1,520	-1,480	-1,499	-1,487	
Revenu (net)	-349	-718	-803	-889	-831	-879	-847	-856	-855	-848	-882	-897	-930	
Transferts courants (net)	-152	-143	-181	-185	-186	-186	-185	-188	-187	-180	-180	-183	-185	
Compte de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Compte financier	-767	247	198	343	-16	385	294	570	440	453	496	-1	-188	
Investissements directs (net)	518	586	736	872	735	913	949	1,016	1,045	873	1,034	636	657	
Investissements de portefeuille (net)	0	-23	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres actifs et passifs d'investissement (net)	-1,285	-316	-538	-528	-752	-528	-655	-446	-605	-420	-538	-637	-845	
Transactions à moyen long terme	45	-36	-84	-164	-258	78	0	-38	25	-47	12	-11	33	
<i>dont accumulation nette d'arriérés</i>			165	-165	-165									
Transactions à court terme	-1,331	-280	-453	-364	-494	-606	-655	-407	-630	-373	-550	-626	-879	
Erreurs et omissions	5	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Solde global	-83	-223	-643	-447	-490	-263	-217	-53	-28	172	214	164	198	
Financement	83	223	643	447	490	263	217	53	28	-172	-214	-164	-198	
Banque des États d'Afrique centrale	88			-52	-3	-39	-75	-118	-132	-172	-214	-164	-198	
Flux FMI-MEDC				118	117	118	112	118	112	29	28	-5	-23	
Écart de financement	0	0	0	499	493	303	292	171	160	0	0	0	0	
<i>dont:</i>														
Bilatéral				49	49	49	49	49	49	0	0	0	0	
Multilatéral				450	444	253	243	122	111	0	0	0	0	
<b>Pour mémoire:</b>														
(Pourcentage du PIB)														
Solde des transactions courantes	7.6	-5.6	-10.1	-9.2	-5.4	-7.3	-5.7	-6.6	-5.0	-2.8	-2.8	1.6	3.4	
hors gros projets agroindustriels 2/	8.5	-3.6	-8.0	-6.5	-3.3	-4.1	-2.3	-3.7	-1.8	-1.3	-0.5	1.4	2.5	
Pétrole	27.7	12.7	5.9	8.3	8.1	7.6	6.2	6.5	5.6	6.4	4.8	4.2	4.2	
Hors pétrole	-20.1	-18.3	-16.0	-17.5	-13.6	-14.9	-11.9	-13.2	-10.6	-9.2	-7.6	-2.7	-0.8	
Exportations de biens et services	54.5	43.5	36.2	42.2	39.7	41.3	39.6	40.4	39.6	41.9	41.3	42.8	43.0	
Importations de biens et services	-41.3	-38.9	-34.4	-38.9	-33.5	-36.6	-33.8	-35.9	-33.5	-34.4	-33.5	-31.1	-29.8	
Compte de capital et compte financier	-8.5	2.9	2.4	9.8	5.5	7.7	6.6	7.9	6.4	4.6	5.0	0.0	-1.7	
Investissements directs étrangers	5.8	6.9	8.9	10.1	8.4	10.3	10.6	10.8	11.1	8.8	10.4	6.0	5.8	
Solde global 3/	-0.9	-2.6	-7.7	0.6	0.0	0.4	0.8	1.3	1.4	1.7	2.1	1.5	1.8	
(Milliards FCFA, sauf indication contraire)														
Réserves officielles brutes imputées au Gabon 4/	1227.6	1001.1	358.2	423.4	361.3	462.5	436.1	580.5	568.0	752.4	782.9	944.0	1141.7	

Sources : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport du personnel (June 6, 2017; EBS/17/52).

2/ Solde des transactions courantes à l'exclusion des variations commerciales nettes liées aux gros investissements directs dans le secteur agro-industriel.

3/ Ce poste de solde global tient compte de l'intégration des appuis budgétaires de sources bilatérales et multilatérales aux postes au-dessus de la ligne respectifs.

4/ Les réserves officielles brutes comprennent l'or et les DTS.

Tableau 3a. Gabon : Comptes de L'Administration Centrale, 2014-22

	2014	2015	2016		2017		2018		2019		2020		2021	2022
			Prel.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.			
(Milliards FCFA)														
Total recette et dons	2,673	1,797	1,424	1,613	1,533	1,677	1,592	1,787	1,748	1,895	1,861	1,980	2,124	
Recettes	2,673	1,797	1,424	1,613	1,533	1,677	1,592	1,787	1,748	1,895	1,861	1,980	2,124	
Recettes pétrolières	1,322	603	423	520	611	511	507	494	503	505	502	506	509	
Recettes non pétrolières	1,351	1,194	1,001	1,093	922	1,166	1,085	1,293	1,246	1,389	1,359	1,475	1,615	
Recettes fiscales	1,334	1,158	899	990	861	1,057	1,028	1,190	1,142	1,278	1,248	1,355	1,486	
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les plus-values	385	398	300	331	301	352	336	386	359	421	387	416	449	
Taxes intérieures sur les biens et les services	374	167	223	237	221	256	269	297	313	340	337	367	396	
Taxe sur la valeur ajoutée	291	101	155	168	167	183	186	218	224	255	241	264	284	
Autres	83	66	68	69	54	73	83	79	89	85	96	103	111	
Taxes sur le commerce et les transactions internationales	426	355	277	321	271	343	345	392	386	393	434	474	537	
Tarifs d'importations	404	331	266	302	256	324	325	371	366	371	411	449	510	
Tarifs d'exportation	21	24	11	19	15	19	20	20	21	22	23	25	27	
Autres taxes non pétrolières	150	239	99	101	68	106	78	115	84	124	90	97	105	
Recettes non fiscales	16	36	102	104	61	109	57	103	103	111	111	120	129	
Dons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total dépenses et prêts nets	2,135	1,879	1,833	1,893	1,731	1,786	1,703	1,846	1,791	1,923	1,850	1,908	2,026	
Dépenses courantes	1,454	1,449	1,413	1,357	1,351	1,342	1,321	1,377	1,355	1,427	1,385	1,408	1,454	
Traitements et salaires	713	715	731	710	732	710	715	708	710	725	710	710	710	
Biens et services	244	241	252	188	179	195	180	206	188	218	199	212	244	
Paielements d'intérêts	145	172	193	268	249	241	229	257	251	267	259	261	262	
Intérieurs	26	44	61	75	75	78	75	76	74	72	72	69	66	
Extérieurs	119	128	132	193	174	163	154	181	176	194	188	192	196	
Transferts et subventions	351	321	237	191	191	195	196	206	206	217	217	225	237	
<i>dont: subventions produits pétroliers</i>	115	80	27	0	25	0	20	0	0	0	0	0	0	
Dépenses d'investissement	607	423	405	421	299	444	372	469	436	495	464	500	572	
Financées sur ressources intérieures	337	241	166	135	113	159	122	137	127	241	139	170	192	
Financées sur ressources extérieures	270	183	239	286	186	285	250	332	310	254	325	330	380	
Prêts nets	0	-13	25	0	35	0	0	0	0	0	0	0	0	
Fonds routier (FER) et fonds spéciaux	37	18	19	15	14	0	10	0	0	0	0	0	0	
Comptes spéciaux 1/	38	2	-29	100	32	0	0	0	0	0	0	0	0	
Solde global (base engagements)	537	-82	-416	-280	-197	-109	-111	-59	-43	-28	11	72	97	
Ajustement base caisse 2/	-326	-259	-133	-116	-119	-96	-98	0	2	13	3	5	7	
Solde global (base caisse)	211	-341	-549	-396	-317	-205	-209	-59	-41	-15	15	77	104	
Total financement	-211	341	549	396	317	205	209	59	41	15	-15	-77	-104	
Emprunts extérieurs (net)	71	196	142	-73	-173	121	86	131	115	31	105	92	124	
Tirages	256	183	239	286	186	285	250	332	310	254	325	330	380	
Amortissement	-185	-288	-244	-332	-332	-164	-164	-201	-195	-223	-220	-238	-565	
Arriérés (réduction = -)	0	5	147	-147	-147	0	0	0	0	0	0	0	0	
Refinancement (euro-obligations)	0	296	0	120	120	0	0	0	0	0	0	0	309	
Emprunts intérieurs	-47	213	417	-148	-121	-337	-282	-361	-346	-45	-147	-169	-228	
Système bancaire (net)	100	293	510	61	68	-67	-20	-174	-186	-37	-32	-203	-262	
Financement non bancaire (net) 3/	-147	-81	-93	-209	-188	-270	-262	-187	-160	-8	-116	34	34	
Écart de financement (+=déficit / - excédent)	-235	-68	-10	617	610	420	404	289	272	29	28	0	0	
Financement exceptionnel (hors FMI)	...	...	...	499	493	303	292	171	160	0	0	0	0	
Écart résiduel	...	...	...	118	117	118	112	118	112	29	28	0	0	
FMI-MEDC	...	...	...	118	117	118	112	118	112	29	28	0	0	
<b>Pour mémoire:</b>														
Dépôts bruts de l'État à la BEAC	614.6	532.4	232.1	238.0	232.1	289.1	311.2	413.2	505.3	439.1	542.9	735.0	914.8	
<i>dont Fonds pour les générations futures ou fonds de stabilisation</i>	207.4	146.6	150.2	176.2	150.2	227.3	229.3	301.4	327.6	377.3	461.0	653.1	832.8	
Avances statutaires de la BEAC	257.5	452.5	452.5	427.5	452.5	377.5	452.5	327.5	452.5	277.5	452.5	452.5	402.5	
Stock d'arriérés 4/	...	...	803.3	360.4	405.3	173.9	178.9	87.0	76.9	0.0	0.0	0.0	0.0	
Extérieurs	...	...	164.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Intérieurs	...	...	638.6	360.4	405.3	173.9	178.9	87.0	76.9	0.0	0.0	0.0	0.0	
Remboursements de TVA	...	...	347.8	260.9	305.8	173.9	178.9	87.0	76.9	0.0	0.0	0.0	0.0	
Instances exceptionnelles 5/	...	...	248.8	99.5	99.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Service de la dette	...	...	42.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Solde primaire hors pétrole hors transferts de capital	-639	-513	-646	-533	-559	-379	-388	-296	-295	-267	-231	-172	-150	
en pourcentage du PIB non pétrolier	-11.5	-9.0	-11.0	-8.9	-9.2	-6.0	-6.1	-4.3	-4.3	-3.6	-3.1	-2.2	-1.7	
PIB non pétrolier aux prix du marché	5,581	5,676	5,885	5,995	6,108	6,289	6,406	6,812	6,852	7,339	7,376	7,937	8,554	

Sources : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport du personnel (Juin 6, 2017; EBS/17/52).

2/ Comprend les transferts nets aux fonds spéciaux financés par les recettes affectées.

3/ Enregistre les dépenses sur les ordonnancements de l'exercice précédent moins les ordonnancements réglés l'exercice suivant.

4/ Comprend les titres détenus par le secteur non bancaire, le paiement d'arriérés de remboursement de TVA, et la titrisation de dépenses extrabudgétaires antérieures.

5/ L'apurement des instances exceptionnelles et les arriérés d'intérêts sont inclus dans l'ajustement base caisse au dessus de la ligne, tandis que tous les autres apurements d'arriérés sont enregistrés en dessous de la ligne.

6/ Après 2017, les instances exceptionnelles deviennent nulles et les instances normales ne peuvent pas dépasser 10 % de la somme des dépenses courantes (hors salaires et intérêts) plus les investissements financés sur ressources intérieures.

Tableau 3b. Gabon : Comptes de L'Administration Centrale, 2014-22

	2014	2015	2016	2017		2018		2019		2020		2021	2022
			Prel.	Prog. 1/	Proj.	1199 +	Proj.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.	Proj.	Proj.
(Pourcentage du PIB)													
Total recette et dons	29.7	21.1	17.1	18.8	17.6	18.9	17.8	19.1	18.6	19.1	18.7	18.7	18.8
Recettes	29.7	21.1	17.1	18.8	17.6	18.9	17.8	19.1	18.6	19.1	18.7	18.7	18.8
Recettes pétrolières	14.7	7.1	5.1	6.0	7.0	5.8	5.7	5.3	5.4	5.1	5.0	4.8	4.5
Recettes non pétrolières	15.0	14.0	12.0	12.7	10.6	13.1	12.1	13.8	13.3	14.0	13.7	13.9	14.3
Recettes fiscales	14.8	13.6	10.8	11.5	9.9	11.9	11.5	12.7	12.2	12.9	12.5	12.8	13.1
Impôts sur le revenu, les bénéfiques et les plus-values	4.3	4.7	3.6	3.8	3.5	4.0	3.8	4.1	3.8	4.2	3.9	3.9	4.0
Taxes intérieures sur les biens et les services	4.2	2.0	2.7	2.8	2.5	2.9	3.0	3.2	3.3	3.4	3.4	3.5	3.5
Taxes sur le commerce et les transactions internationale	4.7	4.2	3.3	3.7	3.1	3.9	3.9	4.2	4.1	4.0	4.4	4.5	4.7
Autres impôts hors pétrole	1.7	2.8	1.2	1.2	0.8	1.2	0.9	1.2	0.9	1.3	0.9	0.9	0.9
Recettes non fiscales	0.2	0.4	1.2	1.2	0.7	1.2	0.6	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Total dépenses et prêts nets	23.8	22.1	22.1	22.0	19.8	20.1	19.1	19.7	19.1	19.4	18.6	18.0	17.9
Dépenses courantes	16.2	17.0	17.0	15.8	15.5	15.1	14.8	14.7	14.4	14.4	13.9	13.3	12.9
Traitements et salaires	7.9	8.4	8.8	8.3	8.4	8.0	8.0	7.5	7.6	7.3	7.1	6.7	6.3
Biens et services	2.7	2.8	3.0	2.2	2.0	2.2	2.0	2.2	2.0	2.2	2.0	2.0	2.2
Paievements d'intérêts	1.6	2.0	2.3	3.1	2.9	2.7	2.6	2.7	2.7	2.7	2.6	2.5	2.3
Transferts et subventions	3.9	3.8	2.9	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.1	2.1
<i>dont: subventions produits pétroliers</i>	1.3	0.9	0.3	0.0	0.3	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses d'investissement	6.7	5.0	4.9	4.9	3.4	5.0	4.2	5.0	4.6	5.0	4.7	4.7	5.1
Financées sur ressources intérieures	3.7	2.8	2.0	1.6	1.3	1.8	1.4	1.5	1.4	2.4	1.4	1.6	1.7
Financées sur ressources extérieures	3.0	2.1	2.9	3.3	2.1	3.2	2.8	3.5	3.3	2.6	3.3	3.1	3.4
Prêts nets	0.0	-0.2	0.3	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Fonds routier (FER) et fonds spéciaux	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Comptes spéciaux 1/	0.4	0.0	-0.3	1.2	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base engagements)	6.0	-1.0	-5.0	-3.3	-2.3	-1.2	-1.2	-0.6	-0.5	-0.3	0.1	0.7	0.9
Ajustement base caisse 2/	-3.6	-3.0	-1.6	-1.3	-1.4	-1.1	-1.1	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1
Solde global (base caisse)	2.3	-4.0	-6.6	-4.6	-3.6	-2.3	-2.3	-0.6	-0.4	-0.2	0.1	0.7	0.9
Financement total	-2.3	4.0	6.6	4.6	3.6	2.3	2.3	0.6	0.4	0.2	-0.1	-0.7	-0.9
Emprunts extérieurs (net)	0.8	2.3	1.7	-0.9	-2.0	1.4	1.0	1.4	1.2	0.3	1.1	0.9	1.1
Tirages	2.9	2.1	2.9	3.3	2.1	3.2	2.8	3.5	3.3	2.6	3.3	3.1	3.4
Amortissement	-2.1	-3.4	-2.9	-3.9	-3.8	-1.8	-1.8	-2.1	-2.1	-2.3	-2.2	-2.2	-5.0
Arriérés (réduction = -)	0.0	0.1	1.8	-1.7	-1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Refinancement (euro-obligations)	0.0	3.5	0.0	1.4	1.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.7
Emprunts intérieurs (net)	-0.5	2.5	5.0	-1.7	-1.4	-3.8	-3.2	-3.8	-3.7	-0.5	-1.5	-1.6	-2.0
Système bancaire	1.1	3.4	6.1	0.7	0.8	-0.8	-0.2	-1.9	-2.0	-0.4	-0.3	-1.9	-2.3
Secteur non bancaire 3/	-1.6	-0.9	-1.1	-2.4	-2.2	-3.0	-2.9	-2.0	-1.7	-0.1	-1.2	0.3	0.3
Écart de financement (+=déficit / - excédent)	-2.6	-0.8	-0.1	7.2	7.0	4.7	4.5	3.1	2.9	0.3	0.3	0.0	0.0
Financement exceptionnel (hors FMI)	...	...	...	5.8	5.7	3.4	3.3	1.8	1.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart résiduel	...	...	...	1.4	1.3	1.3	1.3	1.3	1.2	0.3	0.3	0.0	0.0
FMI-MEDC	...	...	...	1.4	1.3	1.3	1.3	1.3	1.2	0.3	0.3	0.0	0.0
(Milliards FCFA, sauf indication contraire)													
Total recettes et dons	2,673	1,797	1,424	1,613	1,533	1,677	1,592	1,787	1,748	1,895	1,861	1,980	2,124
Total dépenses et prêts nets	2,135	1,879	1,840	1,893	1,731	1,786	1,703	1,846	1,791	1,923	1,850	1,908	2,026
Solde global	537	-82	-416	-280	-197	-109	-111	-59	-43	-28	11	72	97
<b>Pour mémoire:</b>													
Dépôts bruts de l'État à la BEAC (pourcentage du PIB)	7.2	6.1	2.6	2.5	2.5	2.9	3.1	3.9	4.8	3.9	4.8	6.1	7.3
<i>dont Fonds pour les générations futures ou fonds de stabilisatio</i>	2.4	1.7	1.7	1.9	1.6	2.5	2.3	3.0	3.1	3.5	4.1	5.5	6.7
Solde primaire hors pétrole hors transferts de capital	-639	-513	-646	-533	-559	-379	-388	-296	-295	-267	-231	-172	-150
En pourcentage du PIB non pétrolier	-11.5	-9.0	-11.0	-8.9	-9.2	-6.0	-6.1	-4.3	-4.3	-3.6	-3.1	-2.2	-1.7
Dettes publiques (pourcentage du PIB)	34.1	44.7	64.2	64.6	59.0	63.8	59.1	61.5	57.4	56.5	53.0	49.8	46.1
Dettes extérieures (pourcentage du PIB)	27.3	33.9	37.4	41.8	36.6	46.4	41.0	48.0	42.7	45.8	41.0	38.6	35.8
Dettes intérieures (pourcentage du PIB)	6.8	10.8	26.8	22.8	22.4	17.4	18.1	13.5	14.8	10.7	12.0	11.2	10.3
<i>dont avances statutaires de la BEAC</i>	2.9	5.3	5.4	5.0	5.2	4.3	5.1	3.5	4.8	2.8	4.5	4.3	3.6
Stock d'arriérés 4/	...	...	9.7	4.2	4.6	2.0	2.0	0.9	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieurs	...	...	2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	...	...	7.7	4.2	4.6	2.0	2.0	0.9	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements de TVA	...	...	4.2	3.0	3.5	2.0	2.0	0.9	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Instances exceptionnelles 5/	...	...	3.0	1.2	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Service de la dette	...	...	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
PIB aux prix du marché	8,988	8,503	8,311	8,598	8,728	8,880	8,936	9,378	9,394	9,910	9,956	10,613	11,315

Sources: autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Staff report on the Request for an Extended Arrangement Under the Extended Fund Facility (June 6, 2017; EBS/17/52).

2/ Comprend les transferts nets aux fonds spéciaux financés par les recettes affectées.

3/ Enregistre les dépenses sur les ordonnancements de l'exercice précédent moins les ordonnancements réglés l'exercice suivant.

4/ Comprend les titres détenus par le secteur non bancaire, le paiement d'arriérés de remboursement de TVA, et la titrisation de dépenses extrabudgétaires antérieures.

5/ L'apurement des instances exceptionnelles et les arriérés d'intérêts sont inclus dans l'ajustement base caisse au dessus de la ligne, tandis que tous les autres apurements d'arriérés sont enregistrés en dessous de la ligne.

6/ Après 2017, les instances exceptionnelles deviennent nulles et les instances normales ne peuvent pas dépasser 10 % de la somme des dépenses courantes (hors salaires et intérêts) plus les investissements financés sur ressources intérieures.



Tableau 3c. Gabon : Comptes de L'Administration Centrale, 2014–22

	2014	2015	2016	2017		2018		2019		2020		2021	2022
			Prel.	Proj. 1/	Proj.	Proj. 1/	Proj.	Proj. 1/	Proj.	Proj. 1/	Proj.	Proj.	Proj.
(Pourcentage du PIC non pétrolier)													
Total recette et dons	47.9	31.7	24.2	26.9	25.1	26.7	24.9	26.2	25.5	25.8	25.2	25.0	24.8
Recettes	47.9	31.7	24.2	26.9	25.1	26.7	24.9	26.2	25.5	25.8	25.2	25.0	24.8
Recettes pétrolières	23.7	10.6	7.2	8.7	10.0	8.1	7.9	7.3	7.3	6.9	6.8	6.4	5.9
Recettes non pétrolières	24.2	21.0	17.0	18.2	15.1	18.5	16.9	19.0	18.2	18.9	18.4	18.6	18.9
Recettes fiscales	23.9	20.4	15.3	16.5	14.1	16.8	16.0	17.5	16.7	17.4	16.9	17.1	17.4
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les plus-values	6.9	7.0	5.1	5.5	4.9	5.6	5.2	5.7	5.2	5.7	5.2	5.2	5.2
Taxes intérieures sur les biens et les services	6.7	2.9	3.8	4.0	3.6	4.1	4.2	4.4	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6
Taxes sur le commerce et les transactions internationale	7.6	6.3	4.7	5.4	4.4	5.5	5.4	5.7	5.6	5.4	5.9	6.0	6.3
Autres impôts hors pétrole	2.7	4.2	1.7	1.7	1.1	1.7	1.2	1.7	1.2	1.7	1.2	1.2	1.2
Recettes non fiscales	0.3	0.6	1.7	1.7	1.0	1.7	0.9	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
Total dépenses et prêts nets	38.3	33.1	31.2	31.6	28.3	28.4	26.6	27.1	26.1	26.2	25.1	24.0	23.7
Dépenses courantes	26.0	25.5	24.0	22.6	22.1	21.3	20.6	20.2	19.8	19.4	18.8	17.7	17.0
Traitements et salaires	12.8	12.6	12.4	11.8	12.0	11.3	11.2	10.4	10.4	9.9	9.6	8.9	8.3
Biens et services	4.4	4.2	4.3	3.1	2.9	3.1	2.8	3.0	2.7	3.0	2.7	2.7	2.9
Paievements d'intérêts	2.6	3.0	3.3	4.5	4.1	3.8	3.6	3.8	3.7	3.6	3.5	3.3	3.1
Transferts et subventions	6.3	5.7	4.0	3.2	3.1	3.1	3.1	3.0	3.0	3.0	2.9	2.8	2.8
<i>dont: subventions produits pétroliers</i>	2.1	1.4	0.5	0.0	0.4	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses d'investissement	10.9	7.5	6.9	7.0	4.9	7.1	5.8	6.9	6.4	6.8	6.3	6.3	6.7
Financées sur ressources intérieures	6.0	4.2	2.8	2.3	1.9	2.5	1.9	2.0	1.9	3.3	1.9	2.1	2.2
Financées sur ressources extérieures	4.8	3.2	4.1	4.8	3.0	4.5	3.9	4.9	4.5	3.5	4.4	4.2	4.4
Prêts nets	0.0	-0.2	0.4	0.0	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Fonds routier (FER) et fonds spéciaux	0.7	0.3	0.3	0.3	0.2	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Comptes spéciaux 1/	0.7	0.0	-0.5	1.7	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base engagements)	9.6	-1.4	-7.1	-4.7	-3.2	-1.7	-1.7	-0.9	-0.6	-0.4	0.2	0.9	1.1
Ajustement base caisse 2/	-5.8	-4.6	-2.3	-1.9	-2.0	-1.5	-1.5	0.0	0.0	0.2	0.0	0.1	0.1
Solde global (base caisse)	3.8	-6.0	-9.3	-6.6	-5.2	-3.3	-3.3	-0.9	-0.6	-0.2	0.2	1.0	1.2
Financement total	-3.8	6.0	9.3	6.6	5.2	3.3	3.3	0.9	0.6	0.2	-0.2	-1.0	-1.2
Emprunts extérieurs (net)	1.3	3.5	2.4	-1.2	-2.8	1.9	1.3	1.9	1.7	0.4	1.4	1.2	1.4
Tirages	4.6	3.2	4.1	4.8	3.0	4.5	3.9	4.9	4.5	3.5	4.4	4.2	4.4
Amortissement	-3.3	-5.1	-4.1	-5.5	-5.4	-2.6	-2.6	-3.0	-2.8	-3.0	-3.0	-3.0	-6.6
Arriérés (réduction = -)	0.0	0.1	2.5	-2.4	-2.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Refinancement (euro-obligations)	0.0	5.2	0.0	2.0	2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.6
Emprunts intérieurs (net)	-0.8	3.7	7.1	-2.5	-2.0	-5.4	-4.4	-5.3	-5.1	-0.6	-2.0	-2.1	-2.7
Système bancaire	1.8	5.2	8.7	1.0	1.1	-1.1	-0.3	-2.6	-2.7	-0.5	-0.4	-2.6	-3.1
Secteur non bancaire 3/	-2.6	-1.4	-1.6	-3.5	-3.1	-4.3	-4.1	-2.7	-2.3	-0.1	-1.6	0.4	0.4
Écart de financement (+ = déficit / - excédent)	-4.2	-1.2	-0.2	10.3	10.0	6.7	6.3	4.2	4.0	0.4	0.4	0.0	0.0
Financement exceptionnel (hors FMI)				8.3	8.1	4.8	4.6	2.5	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart résiduel				2.0	1.9	1.9	1.8	1.7	1.6	0.4	0.4	0.0	0.0
FMI-MEDC				2.0	1.9	1.9	1.8	1.7	1.6	0.4	0.4	0.0	0.0
(Milliards FCFA, sauf indication contraire)													
Total recettes et dons	2,673	1,797	1,424	1,613	1,533	1,677	1,592	1,787	1,748	1,895	1,861	1,980	2,124
Total dépenses et prêts nets	2,135	1,879	1,840	1,893	1,731	1,786	1,703	1,846	1,791	1,923	1,850	1,908	2,026
Solde global	537	-82	-416	-280	-197	-109	-111	-59	-43	-28	11	72	97
<b>Pour mémoire:</b>													
Dépôts bruts de l'État à la BEAC (pourcentage du PIB)	7.2	6.1	2.6	2.5	2.5	2.9	3.1	3.9	4.8	3.9	4.8	6.1	7.3
<i>dont Fonds pour les générations futures ou fonds de stabilisation</i>	2.4	1.7	1.7	1.9	1.6	2.5	2.3	3.0	3.1	3.5	4.1	5.5	6.7
Overall balance (percent of GDP)	6.0	-1.0	-5.0	-3.3	-2.3	-1.2	-1.2	-0.6	-0.5	-0.3	0.1	0.7	0.9
Solde primaire hors pétrole hors transferts de capital	-639	-513	-646	-533	-559	-379	-388	-296	-295	-267	-231	-172	-150
En pourcentage du PIB non pétrolier	-11.5	-9.0	-11.0	-8.9	-9.2	-6.0	-6.1	-4.3	-4.3	-3.6	-3.1	-2.2	-1.7
Oil revenues (percent of oil GDP)	38.8	21.3	17.4	20.0	23.3	19.7	20.0	19.3	19.8	19.7	19.5	18.9	18.4
Dettes publiques (pourcentage du PIB)	34.1	44.7	64.2	64.6	59.0	63.8	59.1	61.5	57.4	56.5	53.0	49.8	46.1
Dettes extérieures (pourcentage du PIB)	27.3	33.9	37.4	41.8	36.6	46.4	41.0	48.0	42.7	45.8	41.0	38.6	35.8
Dettes intérieures (pourcentage du PIB)	6.8	10.8	26.8	22.8	22.4	17.4	18.1	13.5	14.8	10.7	12.0	11.2	10.3
<i>dont avances statutaires de la BEAC</i>	2.9	5.3	5.4	5.0	5.2	4.3	5.1	3.5	4.8	2.8	4.5	4.3	3.6
Stock d'arriérés 4/	...	...	13.6	6.0	6.6	2.8	2.8	1.3	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieurs	...	...	2.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	...	...	10.9	6.0	6.6	2.8	2.8	1.3	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements de TVA	...	...	5.9	4.4	5.0	2.8	2.8	1.3	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Instances exceptionnelles 5/	...	...	4.2	1.7	1.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Service de la dette	...	...	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Extrabudgetary expenditure	...	...	5.3	4.3	3.8	2.1	2.2	0.8	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0
PIB aux prix du marché	5,581	5,676	5,885	5,995	6,108	6,289	6,406	6,812	6,852	7,339	7,376	7,937	8,554

Sources: autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport du personnel (June 6, 2017; EBS/17/52).

2/ Comprend les transferts nets aux fonds spéciaux financés par les recettes affectées.

3/ Enregistre les dépenses sur les ordonnancements de l'exercice précédent moins les ordonnancements réglés l'exercice suivant.

4/ Comprend les titres détenus par le secteur non bancaire, le paiement d'arriérés de remboursement de TVA, et la titrisation de dépenses extrabudgétaires antérieures.

5/ L'apurement des instances exceptionnelles et les arriérés d'intérêts sont inclus dans l'ajustement base caisse au dessus de la ligne, tandis que tous les autres apurements d'arriérés sont enregistrés en dessous de la ligne.

6/ Après 2017, les instances exceptionnelles deviennent nulles et les instances normales ne peuvent pas dépasser 10 % de la somme des dépenses courantes (hors salaires et intérêts) plus les investissements financés sur ressources intérieures.

Tableau 4a. Gabon : Financement du Déficit Budgétaire, 2017–22

	2017		2018		2019		2020		2021	2022
	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.	Proj.	Proj.
(Milliards FCFA)										
A. Solde budgétaire (base caisse)	396.1	316.6	205.1	208.6	58.8	40.6	15.2	-14.6	-77.4	-103.9
B. Autres besoins de financement	847.8	751.6	618.5	670.1	669.7	681.5	587.2	548.6	568.6	953.6
Amortissement (arriérés compris)	637.9	665.0	430.5	397.1	408.6	385.6	424.4	434.1	376.5	723.8
Extérieurs	478.9	478.9	163.8	163.8	201.0	194.6	223.3	220.5	238.4	564.8
Amortissement exigible	332.3	332.3	163.8	163.8	201.0	194.6	223.3	220.5	238.4	564.8
Arriérés sur amortissement	146.6	146.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	159.0	186.1	266.7	233.3	207.6	190.9	201.0	213.6	138.2	159.1
Rachats bon du Trésor	93.5	93.5	135.5	135.5	126.8	119.4	145.3	142.1	138.2	159.1
Moratoire dette	56.4	83.5	125.4	92.0	78.4	69.0	53.3	69.0	0.0	0.0
Autres	9.1	9.1	5.8	5.8	2.5	2.5	2.5	2.5	0.0	0.0
BEAC	51.0	0.0	101.1	79.1	174.2	194.0	75.8	37.6	192.1	229.8
Remboursement des avances statutaires	25.0	0.0	50.0	0.0	50.0	0.0	50.0	0.0	0.0	50.0
Autres dépôts	26.0	0.0	51.1	79.1	124.2	194.0	25.8	37.6	192.1	179.8
Remboursement des arriérés TVA	87.0	42.0	87.0	126.9	87.0	101.9	87.0	76.9	0.0	0.0
Autres (coûts de restructuration compris)	30.0	2.7	0.0	67.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Arriérés sur amortissement intérieur (réduction)	41.9	41.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
C=A+B Total besoins de financement	1243.9	1068.2	823.6	878.8	728.5	722.1	602.3	534.1	491.1	849.8
D. Source de financement identifiées	626.9	457.8	403.1	474.6	439.7	450.0	572.9	506.1	491.1	849.8
Extérieurs	405.8	305.8	285.1	250.0	331.6	309.6	254.4	325.0	330.0	688.7
Financement projet (ext.)	286.0	186.0	285.1	250.0	331.6	309.6	254.4	325.0	330.0	380.0
Refinancement euro-obligations (ext.)	119.8	119.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	308.7
Intérieures	221.1	152.0	118.0	224.6	108.1	140.4	318.5	181.0	161.1	161.0
Émission bons du Trésor	142.0	98.0	88.9	114.0	79.0	79.0	136.1	100.0	100.1	100.0
Produits de privatisation	50.0	0.0	0.0	50.0	0.0	0.0	153.3	20.0	0.0	0.0
Recouvrement d'arriérés fiscaux intérieurs	29.1	54.0	29.1	60.6	29.1	61.4	29.1	61.0	61.0	61.0
E=C-D Écart de financement	617.0	610.4	420.5	404.1	288.8	272.1	29.4	28.0	0.0	0.0
F. Financement extérieur exceptionnel	499.1	493.5	302.5	291.9	171.1	160.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Multilatéral	449.9	444.3	253.3	242.7	121.9	111.0	0.0	0.0	0.0	0.0
BAD	328.0	328.0	131.2	131.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Banque Mondiale	122.0	116.3	122.2	111.5	121.9	111.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Bilatéral	49.2	49.2	49.2	49.2	49.2	49.2	0.0	0.0	0.0	0.0
France	49.2	49.2	49.2	49.2	49.2	49.2	0.0	0.0	0.0	0.0
E-F Besoins de financement résiduels	117.9	116.9	117.9	112.2	117.7	111.9	29.4	28.0	0.0	0.0
FMI-MEDC	117.9	117.0	117.9	112.2	117.7	111.9	29.4	28.0	0.0	0.0

Sources : autorités gabonaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport du personnel (June 6, 2017; EBS/17/52).

Tableau 4b. Gabon : Financement du Déficit Budgétaire, 2017–22

	2017		2018		2019		2020		2021	2022
	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.	Proj.	
(Pourcentage du PIB)										
A. Solde budgétaire (base caisse)	4.6	3.6	2.3	2.3	0.6	0.4	0.2	-0.1	-0.7	-0.9
B. Autres besoins de financement	9.9	8.6	7.0	7.5	7.1	7.3	5.9	5.5	5.4	8.4
Amortissement (arriérés compris)	7.4	7.6	4.8	4.4	4.4	4.1	4.3	4.4	3.5	6.4
Extérieurs	5.6	5.5	1.8	1.8	2.1	2.1	2.3	2.2	2.2	5.0
Amortissement exigible	3.9	3.8	1.8	1.8	2.1	2.1	2.3	2.2	2.2	5.0
Arriérés sur amortissement	1.7	1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	1.8	2.1	3.0	2.6	2.2	2.0	2.0	2.1	1.3	1.4
Rachats bon du Trésor	1.1	1.1	1.5	1.5	1.4	1.3	1.5	1.4	1.3	1.4
Moratoire dette	0.7	1.0	1.4	1.0	0.8	0.7	0.5	0.7	0.0	0.0
Autres	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
BEAC	0.6	0.0	1.1	0.9	1.9	2.1	0.8	0.4	1.8	2.0
Remboursement des avances statutaires	0.3	0.0	0.6	0.0	0.5	0.0	0.5	0.0	0.0	0.4
Autres dépôts	0.3	0.0	0.6	0.9	1.3	2.1	0.3	0.4	1.8	1.6
Remboursement des arriérés TVA	1.0	0.5	1.0	1.4	0.9	1.1	0.9	0.8	0.0	0.0
Autres (coûts de restructuration compris)	0.3	0.0	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Arriérés sur amortissement intérieur (réduction)	0.5	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
C=A+B Total besoins de financement	14.5	12.2	9.3	9.8	7.8	7.7	6.1	5.4	4.6	7.5
D. Source de financement identifiées	7.3	5.2	4.5	5.3	4.7	4.8	5.8	5.1	4.6	7.5
Extérieurs	4.7	3.5	3.2	2.8	3.5	3.3	2.6	3.3	3.1	6.1
Financement projet (ext.)	3.3	2.1	3.2	2.8	3.5	3.3	2.6	3.3	3.1	3.4
Refinancement euro-obligations (ext.)	1.4	1.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.7
Intérieures	2.6	1.7	1.3	2.5	1.2	1.5	3.2	1.8	1.5	1.4
Émission bons du Trésor	1.7	1.1	1.0	1.3	0.8	0.8	1.4	1.0	0.9	0.9
Produits de privatisation	0.6	0.0	0.0	0.6	0.0	0.0	1.5	0.2	0.0	0.0
Recouvrement d'arriérés fiscaux intérieurs	0.3	0.6	0.3	0.7	0.3	0.7	0.3	0.6	0.6	0.5
E=C-D Écart de financement	7.2	7.0	4.7	4.5	3.1	2.9	0.3	0.3	0.0	0.0
F. Financement extérieur exceptionnel	5.8	5.7	3.4	3.3	1.8	1.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Mutilatéral	5.2	5.1	2.9	2.7	1.3	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0
BAD	3.8	3.8	1.5	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Banque Mondial	1.4	1.3	1.4	1.2	1.3	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Bilatéral	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0
France	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0
E-F Besoins de financement résiduels	1.4	1.3	1.3	1.3	1.3	1.2	0.3	0.3	0.0	0.0
FMI-MEDC	1.4	1.3	1.3	1.3	1.3	1.2	0.3	0.3	0.0	0.0

Sources : autorités gabonaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport du personnel (June 6, 2017; EBS/17/52).

Tableau 5. Gabon : Situation Monétaire, 2014-22

	2013	2014	2015	2016	2017								2018				2019	2020	2021	2022				
					T1		T2		T3		T4		T1		T2						T3		T4	
					Prog. 1/	Prel.	Prog. 1/	Prel.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.					Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.
(Milliards FCFA, sauf indication contraire)																								
Avoirs extérieurs nets	1424	1314	1107	445	457	525	471	341	499	398	512	484	552	490	430	515	520	559	691	904	1059	1210		
Banque des États d'Afrique centrale (BEAC)		1228	1001	358	343	347	355	226	382	253	423	361	463	367	341	393	398	436	568	782	936	1088		
Avoirs extérieurs	1353	1131	487	472	472	543	408	570	443	670	607	710	613	765	696	701	794	1038	1280	1439	1614			
Passifs extérieurs	-126	-130	-129	-129	-129	-128	-188	-182	-188	-176	-247	-246	-247	-246	-424	-303	-303	-358	-470	-498	-503	-526		
dont : crédit FMI	0	0	0	0	0	59	58	59	56	118	115	118	115	177	172	172	227	339	367	362	339			
Banques créatrices de monnaie	86	118	88	114	177	116	115	117	145	89	123	89	123	89	123	123	123	123	123	123	123	123		
Avoirs extérieurs	176	287	318	339	365	341	310	342	340	314	318	314	318	314	318	318	318	318	318	318	318	318		
Passifs extérieurs	-90	-170	-229	-225	-188	-225	-195	-225	-195	-225	-195	-225	-195	-225	-195	-195	-195	-195	-195	-195	-195	-195		
Avoirs intérieurs nets	732	878	1141	1604	1485	1503	1666	1532	1680	1418	1695	1619	1688	1647	1776	1811	1777	1744	1775	1895	1838	1772		
Crédit intérieur	999	1133	1322	1712	1565	1683	1745	1667	1760	1590	1775	1778	1767	1806	1856	1970	1936	1903	1934	2054	1997	1930		
Créances sur les administrations publiques (net)	-171	73	598	541	508	743	530	762	471	772	763	753	805	853	822	866	856	781	778	570	285			
Créances sur l'administration centrale (net)	-250	-150	143	654	521	585	724	588	743	558	753	819	734	861	834	878	922	912	837	833	626	340		
BEAC, créances sur l'administration centrale (net)	-357	-79	221	241	253	300	269	300	274	308	336	308	334	367	365	365	369	286	277	80	-173			
BEAC, créances sur l'administration centrale	258	453	453	453	453	512	511	512	509	546	568	546	568	605	625	624	680	792	820	815	742			
Avances statutaires	258	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453	428	453	428	453	453	453	453	453	453	403			
Utilisation du crédit du FMI	0	0	0	0	0	59	58	59	56	118	115	118	115	177	172	172	227	339	367	362	339			
Autres	0.2	0.4	0.2	0.2	0.4	0.2	0.4	0.2	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2			
Passifs envers l'administration centrale	-615	-532	-232	-212	-200	-212	-242	-212	-235	-238	-232	-238	-234	-238	-259	-259	-311	-505	-543	-735	-915			
Fonds pour les générations futures/fonds souverain	-207	-147	-150	-150	-103	-150	-122	-150	-122	-176	-150	-176	-152	-176	-178	-178	-229	-328	-461	-653	-833			
Autres dépôts de l'administration centrale et encaisses	-407	-386	-82	-62	-97	-62	-120	-62	-133	-62	-82	-62	-82	-62	-82	-82	-82	-178	-82	-82	-82			
Banques créatrices de monnaie (net)	207	223	433	281	409	425	378	443	366	445	483	427	527	467	513	557	543	551	557	546	513			
Créances sur l'administration centrale	421	412	622	573	616	717	583	735	543	737	672	719	715	759	702	745	731	739	745	734	702			
Passifs envers l'administration centrale	-214	-189	-189	-292	-207	-292	-204	-292	-176	-292	-189	-292	-189	-292	-189	-189	-189	-189	-189	-189	-189			
Créances sur les organismes publics (net)	-21	-71	-56	19	-77	19	-59	19	-87	19	-56	19	-56	19	-56	-56	-56	-56	-56	-56	-56			
Créances hors administrations (net)	1373	1304	1182	1114	1024	1098	1002	1079	998	1032	1003	1014	1014	1001	1003	1147	1071	1047	1153	1276	1427	1646		
Autres postes (net)	-268	-256	-181	-108	-80	-180	-80	-135	-80	-175	-80	-159	-80	-159	-80	-159	-159	-159	-159	-159	-159			
Monnaie au sens large (M2)	2157	2192	2162	2049	1942	2028	2136	1873	2179	1813	2208	2102	2239	2137	2206	2326	2292	2302	2465	2799	2897	2982		
Numéraire	348	402	370	352	340	342	374	321	381	309	391	372	411	393	412	435	427	415	445	466	483	497		
Dépôts	1809	1789	1792	1697	1602	1691	1762	1544	1798	1504	1817	1730	1828	1745	1793	1891	1855	1887	2021	2332	2414	2485		
<b>Pour mémoire :</b>																								
(Annual percentage change, unless otherwise indicated)																								
Monnaie au sens large (M2)	6.1	1.6	-1.4	-5.2	-11.8	-6.6	-2.2	-13.1	3.9	-12.0	9.0	2.6	15.3	5.4	3.2	24.2	25.9	9.5	7.1	13.5	3.5	2.9		
Base monétaire	-32.6	5.3	6.9	-28.4	-16.7	-28.2	-12.5	-12.8	-4.1	-4.4	17.3	13.0	28.4	28.4	7.3	7.3	6.3	14.0	5.7	22.0	-3.7	-9.3		
Crédit à l'économie	23.6	-2.0	-9.8	-5.6	-10.9	-7.7	-9.2	-7.5	-7.0	-8.9	-5.8	-9.0	-1.0	-8.8	0.1	6.3	2.8	3.2	10.2	10.8	12.0	15.6		
Crédit au secteur privé (en pourcentage du PIB non pétrolier)	25.1	22.6	20.0	18.2	...	...	...	...	...	...	16.0	15.9	...	...	...	...	...	15.7	16.1	16.6	17.3	18.6		
Monnaie au sens large (en pourcentage du PIB global)	24.8	24.4	25.4	24.7	...	...	...	...	...	...	25.7	24.1	...	...	...	...	...	25.8	26.2	28.1	27.3	26.3		
Vitesse de circulation (PIB non pétrolier/moyenne M2)	2.7	2.5	2.6	2.8	3.0	3.0	2.9	3.1	2.9	3.2	2.8	3.2	2.8	3.2	2.8	2.9	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.9		

Sources : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport du personnel (June 6, 2017; EBS/17/52).

**Tableau 6. Gabon : Indicateurs de Solidité Financière pour le Secteur Bancaire, 2011–17**  
(en pourcentage)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016				2017		
							T1	T2	T3	T4	T1	T2	Jul.
<b>Fonds propres</b>													
Fonds propres régl./actifs pondérés risques <sup>1,2</sup>	24.7	12.9	10.9	12.3	9.4	8.3	8.8	10.0	9.9	8.1	8.2	9.4	12.9
	11.0	9.2	8.3	9.2	9.1	9.3	9.9	9.5	9.7	9.4	9.8	9.6	11.5
<b>Qualité des actifs</b>													
Créances improductives (brutes)/créances totales (brutes)	3.2	2.8	2.5	2.7	4.1	5.3	5.1	7.2	6.2	6.6	7.0	7.9	7.8
Créances improductives moins provisions/fonds propres	1.4	-5.0	-2.6	-0.5	0.3	6.5	3.0	15.3	8.6	9.0	9.7	13.1	11.2
<b>Produit et rentabilité</b>													
Rendement des fonds propres	15.5	24.8	23.3	19.6	21.5	13.5	...	4.1	...	36.8	...	134.6	...
Rendement des actifs <sup>3</sup>	2.9	2.7	2.3	1.9	2.1	1.3	...	0.4	...	3.4	...	13.0	...
<b>Liquidité</b>													
Ratio actifs liquides/Total passifs	25.3	20.9	22.7	20.0	19.0	24.4	23.7	25.7	23.2	25.0	23.6	20.8	21.4
Ratio actifs liquides/passifs à court terme	158.5	129.5	143.2	125.5	112.9	148.3	139.9	155.1	135.7	134.0	130.1	119.6	147.7
Total dépôts/total des prêts (non interbancaires)	114.7	122.6	115.9	108.6	105.5	113.8	115.5	110.6	108.9	108.4	108.8	102.5	101.9

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

1 Les bénéfices de l'exercice en cours sont exclus de la définition des fonds propres réglementaires, conformément aux directives de l'accord sur les fonds propres de Bâle I. Les provisions générales sont incluses dans les fonds propres *Tier 2* à concurrence de 1,25% des actifs pondérés des risques. Les fonds propres réglementaires sont la somme des fonds

2 Les actifs pondérés des risques sont estimés à partir des pondérations de risque suivantes : 0% - réserves en monnaie nationale et devises et créances sur la banque centrale; 100% -

3 Ratio des bénéfices après impôts rapportés à la moyenne des actifs totaux en début et fin de période.

Tableau 7. Gabon : Indicateurs de la Capacité à Rembourser le FMI, 2016–30

	Projection														
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Obligations du FMI sur la base crédit existant (en millions de DTS)															
Principal	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	6.0	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	6.0	0.0	0.0	0.0
Commissions et intérêts	0.0	0.9	1.3	1.3	1.3	1.3	1.2	1.0	0.8	0.6	0.4	0.3	0.2	0.2	0.2
Obligations du FMI sur base crédit existant/prospectif (millions de DTS)															
Principal	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	6.0	29.8	53.6	74.4	77.4	77.4	71.5	47.6	23.8	3.0
Commissions et intérêts	0.0	1.2	3.5	5.8	8.1	8.7	8.4	7.1	5.9	4.7	3.5	2.3	1.2	0.5	0.2
Total obligations sur base crédit existant/prospectif															
En millions de DTS	0.0	1.2	3.5	5.8	8.1	14.7	38.1	60.7	80.3	82.1	80.9	73.8	48.8	24.3	3.2
En millions de dollars	0.0	1.7	5.0	8.2	11.5	20.7	53.7	85.5	113.2	115.7	114.0	103.9	68.8	34.3	4.6
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2	0.3	0.6	1.0	1.2	1.2	1.2	1.0	0.7	0.3	0.0
En pourcentage du service de la dette 1/	0.0	0.2	0.9	1.2	1.6	2.7	6.6	10.0	12.7	12.8	12.7	11.6	8.0	4.3	0.5
En pourcentage du PIB	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.3	0.4	0.5	0.5	0.5	0.4	0.2	0.1	0.0
En pourcentage des réserves internationales brutes	0.0	0.3	0.7	0.8	0.8	1.2	2.7	3.5	4.0	3.5	3.1	2.5	1.5	0.7	0.1
En pourcentage de la quote-part	0.0	0.6	1.6	2.7	3.8	6.8	17.6	28.1	37.2	38.0	37.5	34.1	22.6	11.3	1.5
Encours crédit du FMI															
En millions de DTS	0.0	142.9	285.7	428.6	464.4	458.5	428.7	375.1	300.7	223.3	145.9	74.5	26.8	3.0	0.0
En millions de dollars	0.0	197.8	402.5	604.8	655.6	646.5	603.9	528.4	423.6	314.6	205.5	104.9	37.8	4.2	0.0
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.0	3.3	6.3	9.0	8.8	7.9	6.9	5.9	4.6	3.3	2.1	1.1	0.4	0.0	0.0
En pourcentage du service de la dette	0.0	21.6	70.6	90.5	89.1	83.6	74.4	61.5	47.4	34.7	22.9	11.7	4.4	0.5	0.0
En pourcentage du PIB	0.0	1.3	2.5	3.6	3.6	3.4	3.0	2.5	1.9	1.3	0.8	0.4	0.1	0.0	0.0
En pourcentage des réserves internationales brutes	0.0	31.8	54.6	61.8	48.0	39.0	30.0	21.9	14.9	9.6	5.5	2.5	0.8	0.1	0.0
En pourcentage de la quote-part	0.0	66.1	132.3	198.4	215.0	212.2	198.5	173.7	139.2	103.4	67.5	34.5	12.4	1.4	0.0
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)															
Décaissements	0.0	142.9	142.9	142.9	35.8	-6.0	-29.8	-53.6	-74.4	-77.4	-77.4	-71.5	-47.6	-23.8	-3.0
Remboursements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	6.0	29.8	53.6	74.4	77.4	77.4	71.5	47.6	23.8	3.0
Pour mémoire :															
Exportations de biens et de services (millions de dollars)	5,070	5,964	6,353	6,705	7,423	8,167	8,755	8,898	9,111	9,434	9,690	9,929	10,248	10,602	11,001
Service de la dette (millions de dollars)	635	917	570	668	736	773	812	859	894	906	898	898	863	794	893
PIB nominal (millions de dollars)	14,021	15,007	16,025	16,925	17,965	19,083	20,347	21,523	22,445	23,779	25,128	26,556	28,073	29,683	31,396
Réserves officielles brutes imputées au Gabon (millions de dollars)	604	621	737	978	1,365	1,656	2,012	2,411	2,840	3,273	3,705	4,130	4,521	4,878	5,206
Quote-part (millions de DTS)	216	216	216	216	216	216	216	216	216	216	216	216	216	216	216

Source: IMF staff estimates and projections.

1/ Total debt service includes IMF repayments.

**Tableau 8. Gabon : Barème des Décaissements et Calendrier des Revues au Titre de L'Accord Élargi, 2017–20**

Date de disponibilité	Conditions nécessaires au décaissement	Montant (millions de DTS)	(millions de dollars US)	Pourcentage de la quote-part 1/
19 juin 2017	Approbation de l'accord élargi au titre du MEDC	71.430	96.649	33.069
1er décembre 2017	Observation des CR pour fin juin 2017, des CR continus et achèvement de la première revue	71.430	98.915	33.069 33.069
1er juin 2018	Observation des CR pour fin décembre 2017, des CR continus et achèvement de la deuxième revue	71.430	100.618	
1er décembre 2018	Observation des CR pour fin juin 2018, des CR continus et achèvement de la troisième revue	71.430	100.618	33.069
1er juin 2019	Observation des CR pour fin décembre 2018, des CR continus et achèvement de la quatrième revue	71.430	100.792	33.069
1er décembre 2019	Observation des CR pour fin juin 2019, des CR continus et achèvement de la cinquième revue	71.430	100.792	33.069
30 avril 2020	Observation des CR pour fin décembre 2019, des CR continus et achèvement de la sixième revue	35.820	50.569	16.583
	Total	464.400	648.954	215.000

Source : projections des services du FMI.

1/ La quote-part du Gabon s'élève à 216,0 millions de DTS.

## ANNEX I. LETTRE D'INTENTION

Le [...] Décembre 2017

Madame Christine Lagarde  
Directrice Générale  
Fonds Monétaire International  
Washington, D.C., 20431  
Etats-Unis d'Amérique.

Objet : Lettre d'Intention sur les Politiques Economiques et Financières.

Madame la Directrice Générale :

Le mémorandum sur les politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint décrit les progrès réalisés au cours des derniers mois par rapport aux objectifs définis dans notre programme soutenu par un accord triennal au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC). Il actualise également le précédent MPEF et souligne les mesures à prendre dans les mois à venir.

Nous avons progressé dans la réalisation des objectifs du programme. Les tensions politiques et sociales ont été désamorcées par le dialogue. Le déficit de fin juin et l'ensemble des autres critères de performance, à l'exception de la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs, ont été respectés. Les cinq repères structurels initialement prévus pour la période précédant la première revue du programme, sauf deux, ont également été respectés, les derniers devant être achevé fin décembre.

Des signes indiquent que les perspectives macroéconomiques s'améliorent. Alors que la production pétrolière devrait enregistrer une contre-performance en 2017, entraînant une légère baisse de la croissance globale de 1,0 à 0,8 % en 2017, l'activité commence à se stabiliser dans le reste de l'économie. Les secteurs axés sur l'exportation, tels que le manganèse, le bois et l'agro-industrie, dépassent les attentes grâce à l'arrivée de nouveaux opérateurs et au rebond des prix des produits de base. Néanmoins, la lenteur des progrès pour apurer les arriérés de l'État et la consolidation des finances publiques sont des facteurs défavorables à l'activité dans les secteurs traditionnellement étroitement liés à l'activité gouvernementale. Dans ce contexte, nous restons fortement attachés à la mise en œuvre des réformes structurelles visant à renforcer la compétitivité et à jeter les bases d'une reprise forte et durable.

Nous sommes déterminés à atteindre nos objectifs de politique budgétaire. Les projections de cette année relatives au déficit du solde global (sur la base de la comptabilité de caisse) visent sa réduction à 3,6 % du PIB (contre 6,6 % du PIB en 2016) grâce à la maîtrise des dépenses courantes non salariales et au ralentissement du taux d'exécution des dépenses d'investissement. Nous avons soumis au Parlement un projet de loi de finances pour le budget 2018 qui poursuit l'objectif du programme d'un déficit global (base caisse) de 2,3 % du PIB, ainsi que les mesures législatives nécessaires à l'atteinte de cet objectif. Le projet de loi de finances 2018 s'appuie sur des mesures visant à renforcer la gestion de la trésorerie, à accroître les recettes non pétrolières et à contenir de manière permanente les dépenses courantes.

Nous sommes déterminés à poursuivre notre stratégie d'apurement des arriérés. Bien que nous ayons accumulé de nouveaux arriérés extérieurs depuis le début du programme en juin, nous avons réglé la totalité des arriérés extérieurs officiels en décembre en tant qu'action préalable



pour l'achèvement de cette revue. Concernant les arriérés intérieurs qui représentent fin août 6,8 % du PIB, nous renouvelons notre engagement à les liquider conformément au calendrier convenu lors de la négociation du programme. Les arriérés de TVA et la dette moratoire seront remboursés sur quatre ans, de 2017 à 2020. Le stock exceptionnel d'instances du trésor sera apuré en 2017 et 2018.

Nous nous engageons à préserver la stabilité du secteur financier. Alors que le secteur bancaire reste globalement sain et que l'expansion du crédit devrait se redresser, les progrès pour élaborer un cadre pour la résolution des créances improductives ont été lents et nous continuons à travailler sur la résolution des trois banques publiques en difficulté. Nous nous sommes également engagés à améliorer la communication de nos plans de liquidation progressive des arriérés intérieurs afin de réduire les créances en suffrage et soutenir la croissance du crédit au secteur privé. En outre, nous renouvelons nos efforts relatifs à la résolution des trois banques publiques en difficulté, y compris l'option de liquidation comme l'a déjà mandaté la COBAC pour deux de ces banques, et en tenant compte de la nécessité de minimiser les coûts budgétaires.

La mise en œuvre du programme sera suivie au moyen de critères de performance quantitatifs, de repères structurels et d'objectifs indicatifs, tels que décrits dans le protocole d'accord technique (PAT), annexe II. Sur la base de la force des politiques et mesures décrites dans cette lettre, et à la lumière de notre performance dans le cadre du programme, nous demandons l'achèvement de la première revue dans le programme appuyé par le MEDC, ainsi qu'une dérogation pour la non-observation du critère permanent de non-accumulation des arriérés extérieurs.

Nous restons convaincus que les politiques décrites dans les MPEF actuel et précédent sont adéquates pour atteindre les objectifs du programme. Nous sommes disposés à prendre si besoin des mesures supplémentaires pour atteindre les objectifs du programme économique et consulterons le FMI avant toute révision nécessaire des politiques contenues dans la présente lettre et dans le mémorandum joint.

Le Gouvernement autorise le Fonds à publier cette lettre d'intention, ce mémorandum de politiques économiques et financières pour 2017–18, le protocole d'accord technique, et le prochain rapport de notation pour la demande de programme appuyé par le MEDC.

Cordialement,

/ S /

---

Régis Immongault

Ministre de l'Économie, de la Prospective et de la Programmation du Développement Durable

Pièces jointes (2)

1. Mémorandum sur les politiques économiques et financières
2. Protocole d'accord technique

## Attachement I. Mémoire des Politiques Economiques et Financières

LE 3, DECEMBRE 2017

*Ce mémorandum décrit les évolutions économiques récentes, présente les priorités de la politique du Gouvernement dans le cadre de son programme soutenu par un accord triennal au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) du FMI, et précise les objectifs de politique économique et structurelle.*

### A. Perspectives Économiques

1. **Les perspectives économiques à court terme du Gabon demeurent faibles au début de l'année 2017, mais montrent des signes de stabilisation.** L'évolution de l'économie a globalement été conforme aux prévisions du programme de relance économique soutenu par le FMI avec une croissance qui a continué à ralentir.
2. **La production de pétrole a chuté de 7,2 % pendant les six premiers mois de l'année, représentant une baisse deux fois plus importante que prévue initialement, en raison du vieillissement des champs matures, de l'impact de la réduction de la production opérée par l'OPEP et des mouvements sociaux.** Cependant, dans d'autres secteurs tournés vers l'exportation, la production a repris, grâce à une amélioration des termes de l'échange et à l'engagement d'une série de projets à long terme. Par exemple, les exportations de manganèse ont considérablement augmenté grâce à la remontée des prix et à l'entrée en production d'un nouvel opérateur dans le secteur. Le projet de production à grande échelle d'huile de palme et de caoutchouc conduit par OLAM a également démarré. Toutefois, l'activité économique dans d'autres secteurs (agriculture de subsistance et services) est restée modérée. Le taux moyen d'inflation sur 12 mois a augmenté de 2,1 % en décembre 2016 à 3,6 % en août 2017, reflétant l'impact de la suppression des subventions de la plupart des produits pétroliers commercialisés au détail.
3. **La forte croissance des exportations et la compression des importations ont réduit le déficit du compte courant sur la première partie de l'année 2017.** Sur la base des données préliminaires des douanes pour le premier semestre, la valeur des exportations a augmenté de 37,5 % (en glissement annuel) et la valeur des importations a baissé de 13,4 %. La montée des exportations a été alimentée par la hausse des prix internationaux du pétrole et du manganèse, et par la croissance de la production de manganèse et de bois transformés. La compression des importations s'est produite dans toutes les catégories de produits (à l'exception des biens de consommation) en raison de la baisse des investissements publics et de l'activité économique (principalement de l'importation de biens d'équipement intermédiaires et énergétiques). Ainsi, les pertes de réserves internationales ont sensiblement ralenti au cours des derniers mois. Néanmoins, la baisse cumulée des réserves imputées au Gabon au cours des 12 derniers mois a été significative, passant d'environ trois mois d'importations prospectives en juin 2016 à seulement un mois et demi en juin 2017.
4. **Les conditions monétaires continuent à se resserrer.** La base monétaire élargie et le crédit au secteur privé ont diminué respectivement de 9 et 8 % en 2017 par rapport à 2016. La

baisse du crédit au secteur privé est due au ralentissement général de l'activité économique depuis le choc pétrolier et à l'affaiblissement du climat des affaires dans un contexte de niveau élevé de prêts non-performants et de la dette intérieure.

**5. Les cibles budgétaires à fin juin dans le cadre du programme ont été atteintes.**

L'objectif de solde primaire non pétrolier a été rempli, alors que le déficit budgétaire global (en base caisse) à fin 2017 est estimé à 3,6 % du PIB

**6. Le financement de l'économie Gabonaise s'est révélé moins favorable que prévu au premier semestre, mais les perspectives à moyen terme demeurent robustes.** Les constats préliminaires montrent que :

- a. Les flux d'investissements directs étrangers (IDE) seraient en 2017 plus faibles d'environ 100 Mds FCFA (1,2 % du PIB) que prévus initialement. Cela s'explique par le report par Shell de certains IDE dans le secteur pétrolier (le deuxième plus grand opérateur de ce secteur au Gabon) et par le démarrage repoussé à 2018 du projet d'engrais par le conglomérat d'entreprises agroalimentaires indo-singapourien OLAM. Dans le même temps, OLAM a récemment annoncé des investissements étrangers directs supplémentaires (environ 400 millions de dollars) pour construire un nouvel aéroport international d'ici juin 2020, dont les travaux ont déjà commencé. Ce nouveau projet confirme l'engagement de cet investisseur privé clé sur ses opérations au Gabon.
- b. Le Gabon a mobilisé en août dernier 200 millions de dollars sur les marchés financiers internationaux en ouvrant à nouveau une de ses obligations d'Etat existantes. Ces fonds ont été épargnés pour effectuer en décembre le paiement de l'amortissement de ces obligations pour le même montant, dans le cadre d'une opération de roll over de la dette, envisagée par le programme d'appui du FMI.
- c. Le gouvernement recevra également 100 millions de dollars d'impôt sur les plus-values exceptionnelles en raison de la vente de Shell Gabon au Groupe Carlyle, ce qui permettra d'améliorer les soldes budgétaires et externes.
- d. Enfin, les organisations internationales, notamment le FMI, la Banque mondiale (BM), la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'Agence française de développement (AFD) ont apporté cette année un soutien financier aux objectifs macroéconomiques et budgétaires du Gouvernement, y compris les efforts pour payer la dette intérieure et extérieure. Le FMI a déboursé 98 millions de dollars en juin 2017 et déboursera 98 millions de dollars supplémentaires fin décembre. Au dernier trimestre, la BM a déboursé 200 millions de dollars, la BAD au total 500 millions d'euros et l'AFD 75 millions d'euros.

**7. L'endettement du Gouvernement, y compris les arriérés de dépenses et le service de la dette, a continué d'augmenter en 2017.** L'apurement des arriérés extérieurs et intérieurs a été engagé en 2017. Environ 21 % des arriérés extérieurs accumulés en 2016 ont été payés fin septembre. Sur le plan intérieur, des efforts ont également été conduits pour réduire le stock d'arriérés intérieurs et les instances du Trésor accumulées jusqu'en 2016, de 2,3 % du PIB.

Cependant, de nouveaux arriérés extérieurs et intérieurs ont été accumulés depuis janvier 2017. Fin Août 2017, le stock d'arriérés dus aux créanciers extérieurs se maintient à 3,1 % du PIB et 6,8 % du PIB. Simultanément, la valeur du stock de la dette totale à la fin 2017 s'élève à 59 % du PIB, par rapport aux 64,7 % prévus dans le cadre du PRE, du fait de l'appréciation du taux de change USD-XAF au cours du premier semestre.

**8. Les perspectives économiques montrent une reprise de l'activité économique en 2018.** Des conditions stables sur les marchés pétroliers internationaux devraient soutenir une reprise continue des investissements dans le secteur, portant globalement la production pétrolière à moyen terme du Gabon aux niveaux actuels. Cela contribuera à soutenir une reprise économique en 2018, avec une croissance globale de 2,7 % contre 0,8 % en 2017. Cette projection pourrait être revue à la hausse en cours d'année, après observation des réalisations des premiers mois, compte tenu des effets attendus des efforts d'investissement annoncés aussi bien dans le secteur public que privé, notamment pétrolier.

**9. L'activité économique est soutenue par l'augmentation des activités minières, agricoles et des transports, permettant à la croissance hors pétrole d'atteindre 3 %.** Néanmoins, la nécessité d'un ajustement budgétaire continuera de peser sur les entreprises qui dépendent des activités gouvernementales, notamment dans les secteurs du commerce et des services. Nous prévoyons que la croissance continuera à se renforcer à moyen terme, atteignant des taux annuels d'environ 4 à 5 % d'ici 2020. En particulier, les nouveaux secteurs économiques non pétroliers bénéficieront de la mise en exploitation d'un port de fret et minéralier à Libreville, qui devrait réduire substantiellement les coûts et soutenir l'expansion attendue des exportations de minéraux et de produits agricoles, conformément à notre stratégie de diversification. De même, les travaux de réhabilitation en cours de la voie ferrée et le renouvellement progressif des équipements ferroviaires permettront d'améliorer les conditions d'écoulement des produits entre les sites de production et la zone portuaire.

## B. Politique Budgétaire

**10. La politique budgétaire menée en 2017 poursuit une réduction du déficit global à 3,6 % du PIB en base caisse, en s'appuyant sur une forte maîtrise des dépenses.**

- a. Alors que les revenus pétroliers enregistrent une hausse liée à l'augmentation des prix et à l'enregistrement de recettes exceptionnelles, l'augmentation attendue de 0,7 % du PIB des recettes non pétrolières n'a pas été réalisée en raison de la conjonction de trois facteurs : (i) un ralentissement légèrement plus important que prévu de la croissance, (ii) la promulgation tardive de la loi de finances rectificative en août 2017, et (iii) les mouvements sociaux des régies financières en charge de la collecte des recettes fiscales et douanières. Les deux derniers facteurs ont en particulier pesé sur la mise en œuvre des mesures destinées à accroître la mobilisation des recettes non pétrolières. En dépit de ce contexte difficile, trois mesures ont été déployées : les exonérations accordées dans le cadre du programme contre la vie chère ont été révisées pour réduire le nombre de produits totalement exonérés de 191 à 171, un impôt synthétique libérateur sur les activités commerciales réalisant un chiffre d'affaire inférieur à 30 millions FCFA a été créé, permettant de renforcer l'imposition d'activités jusque-là informelles, et l'échange d'informations entre les administrations des douanes et des

impôts a été mis en place. Par ailleurs, depuis octobre, les tarifs douaniers de la CEMAC sont pleinement appliqués, mettant fin aux taux réduits et exemptions dérogatoires.

- b. Les dépenses sont fortement contraintes en 2017, reflétant principalement les efforts visant à générer des économies sur les dépenses courantes hors salaires et le taux d'exécution limité des investissements publics. L'existence d'arriérés auprès des financeurs extérieurs des projets d'investissement a en effet ralenti l'exécution prévue des tirages. Parallèlement, les dépenses de biens et services ont fait l'objet de mesures de régulation. Enfin, la réintégration progressive dans le budget des recettes des comptes spéciaux, associée à une plus grande lisibilité de ces comptes, a contribué à améliorer la gestion de leurs dépenses et à réduire leur déficit. L'ensemble de ces efforts de gestion a permis de dépasser les performances prévues pour maîtriser les dépenses et de contenir l'impact de deux dépenses additionnelles : le soutien aux prix du carburant (25 Mds FCFA) et le paiement de primes et d'arriérés de primes aux agents des régies financières (16,9 Mds FCFA).
- c. Les instances du Trésor restent limitées à 10 % des dépenses primaires hors salaires (à l'exclusion des investissements financés sur ressources extérieures). Les tensions sur la trésorerie ont entravé le remboursement des arriérés de TVA au niveau prévu (42 Mds FCFA contre 87 Mds programmés), mais l'objectif d'un apurement complet d'ici 2020 demeure. Pour les mêmes raisons, l'engagement de verser 5 % des recettes pétrolières sur le Fonds pour les générations futures (FGF) ou sur le Fonds de stabilisation n'a pas pu être tenu. Cependant, l'accélération du rythme de l'ajustement budgétaire et les efforts pour dégager des recettes de privatisation en 2018 permettront de viser cet objectif en 2018 et d'augmenter ensuite progressivement le taux de versement jusqu'à 35 %. En dépit du resserrement des disponibilités, le recours à l'emprunt extérieur comme intérieur est resté maîtrisé et le poids de la dette publique s'est réduit. Les versements des appuis extérieurs du FMI, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et de l'Agence française de développement contribuent de manière significative à couvrir les besoins de financement.

**11. A moyen terme, sur la période du programme (2018–20), le déficit budgétaire global en base caisse devrait se réduire de 2 % du PIB, avec l'objectif d'afficher une position budgétaire excédentaire à la fin du programme (2020).** Simultanément, le déficit primaire non pétrolier devrait atteindre 3,1 % du PIB non pétrolier d'ici à 2020. Ce niveau de déficit global devrait permettre de réduire le niveau de la dette publique à 53 % du PIB à l'issue du programme, et de le ramener en-deçà de 50 % du PIB à l'horizon de 2 ans. De même, le déficit du solde primaire hors pétrole de moins de 4 % tient compte de l'épuisement graduel des ressources pétrolières, et de la nécessité d'épargner une partie des recettes pétrolières pour répondre aux besoins des générations futures et pour produire des réserves pour faire face à d'éventuels chocs exogènes. La réduction du déficit budgétaire devrait aussi (i) contribuer à l'ajustement régional pour renverser la tendance de perte de réserves de change au niveau de la CEMAC, (ii) éviter une nouvelle accumulation d'arriérés et permettre de rembourser les arriérés existants sur une période de trois à cinq ans, (iii) aider à réduire considérablement les emprunts gouvernementaux intérieurs, et (iv) permettre d'augmenter les dépôts à la banque centrale, y compris ceux du FGF.

**12. En 2018, la politique budgétaire renforcera les efforts de réduction du déficit, grâce à une mobilisation accrue des recettes non pétrolières et à la maîtrise des dépenses.** Un projet de loi de finances révisé pour 2018, conforme aux objectifs généraux du programme, a été présenté au Parlement. Il vise un déficit global en base caisse de 2,3 % et inclut les mesures suivantes pour maîtriser les dépenses :

- a. La réduction et la maîtrise de la masse salariale se poursuivra, avec la mise à la retraite systématique des agents de l'Etat ayant atteint l'âge limite de départ à la retraite, le gel des recrutements à l'exception des secteurs prioritaires de l'éducation et de la santé, la suppression de l'indemnité de logement et de l'indemnité de transport aux bénéficiaires de logements et de véhicules administratifs, les travaux d'assainissement du fichier de la solde, la réduction de 10 % des indemnités des présidents de conseil d'administration des établissements publics et des émoluments des membres du Gouvernement. Le Gouvernement poursuit l'objectif de contenir la masse salariale, en incluant dans celui-ci le montant des primes. Les réformes en cours visant à définir les cadres organiques de la fonction publique et à évaluer les performances des agents publics au regard des objectifs définis dans le cadre de la budgétisation par programmes soutiennent cet objectif ;
- b. Les dépenses de biens et services seront contenues à leur niveau de 2017, grâce à la poursuite des mesures de rationalisation engagées en 2017, tandis que l'audit prévu des aides et subventions de l'Etat permettra d'analyser leur efficacité et d'identifier de voies supplémentaires d'optimisation de ces dépenses.
- c. Les dépenses d'investissement se concentreront sur les projets les plus prioritaires en termes d'impact économique et social.
- d. La plus grande transparence introduite dans le recensement et la gestion des comptes spéciaux permettra de viser leur équilibre en fin d'exercice.

**13. Pour accélérer la mobilisation des recettes non pétrolières, le Gouvernement s'engage à mettre en place en 2018 plusieurs réformes urgentes.** Avec l'appui de la Banque mondiale, les dépenses fiscales ont été recensées et leur impact en matière de TVA, impôts sur les sociétés et frais d'enregistrement a été évalué. La synthèse de ces travaux sera produite en annexe à la loi de finances 2018. Afin d'accélérer la mobilisation des revenus non-pétroliers, le Gouvernement s'engage à appliquer en 2018 les mesures d'urgence suivantes, auxquelles s'ajoutent les réformes structurelles des administrations fiscales et douanières détaillées plus loin.

- La pleine application des tarifs douaniers de la CEMAC engagée en 2017 sera poursuivie ;
- Les droits d'accise seront élargis avec l'intégration de nouveaux produits dans le champ d'imposition ;
- Les dispositions réglementaires sur la vie chère seront strictement respectées en exigeant le versement des taxes autres que les droits de douane et la TVA en appliquant les taux réduits à la seule liste des produits ciblés par ces dispositions ;

- Les abattements illégaux de valeurs à l'importation et la sous-évaluation des importations seront supprimés ;
- Les situations de défaillance déclarative seront corrigées.

**14. Le renforcement de l'ajustement budgétaire en 2018 réduit les besoins de financement et permet d'augmenter les dépôts.** Les objectifs de plafonnement des instances et de versement de 10 % des recettes pétrolières sur le FGF seront remplis. L'augmentation des dépôts à la Banque centrale devrait ainsi atteindre 0,4 % du PIB entre 2017 et 2018. La dette publique reste maîtrisée et le remboursement des arriérés se poursuit selon le calendrier initialement programmé.

## C. Gestion des Arriérés

### Stratégie d'apurement du stock d'arriérés

**15. Le stock total d'arriérés à fin août 2017 a représenté 10 % du PIB.** Les arriérés liés à la dette extérieure et intérieure se sont élevés respectivement à 3,1 % et 6,8 % du PIB. Ces derniers étaient répartis comme suit : 0,8 % du PIB pour les arriérés sur le service de la dette intérieure ; 3,8 % pour les arriérés de remboursement de la TVA ; et 2,2 % du PIB pour les arriérés de trésorerie incluant les instances de paiements (dépenses pour lesquelles un ordre de paiement a été émis mais pas encore payé). Cependant, tous les arriérés liés à la dette extérieure seront intégralement apurés avant fin décembre 2017.

**16. Le remboursement total des arriérés continuera à être réalisé selon la stratégie définie sur la période du programme soutenu par le Fonds :**

- Le remboursement des arriérés liés à la dette extérieure sera réalisé d'ici décembre 2017. Les arriérés extérieurs auprès des créanciers officiels seront remboursés avant la première revue du programme.
- Les arriérés de TVA seront remboursés sur quatre ans, de 2017 à 2020.
- La dette moratoire sera remboursée sur quatre ans, de 2017 à 2020.
- Le stock des instances du Trésor fera l'objet d'un remboursement sur deux ans, en 2017 et 2018.

### Mesures structurelles de prévention de l'accumulation de nouveaux arriérés de dépenses

**17. La mise en œuvre de la nouvelle procédure d'exécution de la dépense sera étendue afin de limiter le recours aux procédures dérogatoires et prévenir l'apparition de nouveaux arriérés.** L'arrêté du 29 mai 2017 du Ministre du budget a instauré une nouvelle procédure d'exécution de la dépense rendant obligatoire la production d'un bon de commande pour obtenir le paiement des biens fournis ou services délivrés. Le système d'information VECTIS a été mis à jour pour permettre depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017 l'émission systématique du bon de commande au stade de l'engagement de la dépense. Un communiqué de presse publié dans le journal « l'Union » le 4 juillet 2017 a permis d'informer les fournisseurs de l'Etat et des formations ont été organisées

auprès des directeurs centraux des affaires financières et des contrôleurs budgétaires afin de les familiariser à la nouvelle procédure. Les seules procédures dérogatoires désormais autorisées sont (i) les dépenses sans ordonnancement préalable, (ii) les avances de démarrage, et (iii) les régies d'avance. Cependant, ces nouvelles exigences ne sont pour l'instant appliquées qu'au niveau central, dans les administrations disposant d'un accès au système d'information VECTIS, qui couvre environ 80 % de l'échelon central. Au niveau des services déconcentrés, le système d'information e-BOP sera adapté d'ici janvier 2018 pour permettre l'émission systématique des bons de commande également au niveau local (nouveau repère structurel). Concernant les établissements publics et institutions, un calendrier de déploiement de la nouvelle procédure d'exécution de la dépense au sein de ces organismes sera également défini par le Gouvernement en concertation avec leurs équipes de direction.

**18. Le Gouvernement consolidera ses efforts pour améliorer l'identification et le suivi des arriérés de dépenses, y compris dans les établissements publics.**

- **Suivi des délais de paiement.** Des travaux sont en cours afin de définir précisément par type de dépense les délais de paiement à partir desquels les paiements en instance deviennent des arriérés de dépenses, tout en intégrant la définition des arriérés retenue par la CEMAC. La note circulaire du Ministre du budget du 29 janvier 2012 fixant les délais de paiement sera actualisée, à l'issue de ces travaux. Le module de VECTIS permettant de suivre ces délais et de déclencher des procédures d'alerte en cas de dépassement sera activé d'ici décembre 2017. Un tel dispositif de suivi sera également mis en place au plan local en procédant aux adaptations nécessaires de l'application e-BOP.
- **Identification des arriérés liés aux dépenses des établissements publics.** Le rapport présentant l'évolution et la composition du stock des instances de paiement et des arriérés de dépenses est en cours d'élaboration. Il permettra d'améliorer la connaissance et la transparence de cette information. Cependant, les informations relatives aux arriérés accumulés par les établissements publics restent à ce stade partielles et indicatives. Un premier recensement du stock et de la composition des arriérés et instances du Trésor accumulés par les dix principaux établissements publics est cours et sera finalisé d'ici la fin 2017. L'information recueillie sera présentée à titre indicatif dans le rapport trimestriel sur les arriérés. Parallèlement, la réalisation de l'audit indépendant des arriérés constatés en 2015 et en 2016 par l'Etat et les établissements publics permettra de fiabiliser et de compléter ces données. Dans le cadre des engagements du Gouvernement, les résultats de cet audit seront rendus d'ici mars 2018. De plus, le suivi régulier des arriérés des établissements publics vis-à-vis de leurs fournisseurs est entravé par l'absence de système d'information partagé entre l'ordonnateur et le comptable dans la grande majorité<sup>1</sup> de ces organismes. Le Gouvernement s'engage en conséquence à mettre en œuvre à partir de fin mars 2018 un plan de déploiement de ce système d'information budgétaire (GEBUCO) auprès de l'ensemble des établissements afin d'améliorer l'information financière disponible.

**19. Un ensemble de mesures sera également mis en œuvre afin d'optimiser la gestion de la trésorerie et permettre le règlement des arriérés dans les délais prévus.**

<sup>1</sup> Environ 76 % des établissements publics ne sont pas couverts.



- **La stratégie de gestion de la dette sera complétée et associée à un plan de liquidation des arriérés d'ici fin janvier 2018.** La stratégie de gestion de la dette à trois ans est annexée à la loi de finances. Elle présente la répartition des tirages, le plafond et les termes des nouveaux engagements et une analyse de la viabilité de la dette publique. Les besoins de financement liés à la mise en œuvre de cette stratégie seront identifiés et déclinés par trimestre. En parallèle, le Gouvernement élaborera un plan de liquidation des arriérés extérieurs et intérieurs (y compris les instances de paiement), établissant des priorités de paiement entre arriérés sur la base de critères explicites (nécessité de liquider les arriérés extérieurs en priorité, impact socio-économique, millésime, coût, risques juridiques, devises, type de créancier, etc.). La stratégie d'endettement complétée ainsi que le plan de liquidation des arriérés seront publiés et mis en ligne sur les sites Internet des ministères du budget et de l'économie d'ici janvier 2018 (nouveau repère structurel).
- **Les réunions du Comité pour le plan de trésorerie de l'Etat seront immédiatement réactivées.** L'arrêté du 14 décembre 2010 créant le comité pour le plan de trésorerie de l'Etat est en cours de révision, pour permettre la relance de son activité immédiate. Le comité se réunira à minima tous les quinze jours et procèdera aux arbitrages de gestion de la trésorerie nécessaire et d'ajuster les objectifs financiers par rapport à l'exécution budgétaire. Le Comité veillera tout particulièrement à l'application cohérente des principes fixés par le plan de liquidation des arriérés.
- **Le périmètre du compte unique du Trésor sera étendu afin de répondre de manière optimale aux besoins de trésorerie.** L'article 80 de la LOLFEB dispose que les ressources publiques sont toutes « versées et conservées dans un compte unique ouvert au nom du Trésor à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale » et qu'« aucun compte ne peut être ouvert par une administration publique dans une banque commerciale ». La loi de finances rectificatives de 2017 a rappelé cette obligation, y compris pour les établissements publics. Pour améliorer la maîtrise de ses liquidités, des travaux de centralisation automatique des disponibilités sont actuellement conduits afin de disposer quotidiennement d'une information complète sur la trésorerie disponible, y compris dans les banques commerciales. En effet, l'existence de comptes de postes comptables du Trésor en dehors du compte unique du Trésor (CUT) nuit à la performance de la gestion de la trésorerie de l'Etat en ne permettant pas de disposer d'une vue d'ensemble ni de réaliser un contrôle centralisé des liquidités disponibles. Dans le cadre de ces travaux, le Gouvernement réalisera d'ici fin janvier 2018 un inventaire complet des comptes ouverts en dehors du compte unique du Trésor et sur lesquels sont versées des ressources publiques, et limitera strictement l'ouverture de nouveaux comptes bancaires (nouveau repère structurel). Dans une seconde étape, un plan sera élaboré pour définir la stratégie de fermeture de ces comptes et d'intégration dans le CUT.
- **Un compte séquestre sera créé afin de recevoir les recettes destinées au remboursement des crédits de TVA.** La création de ce compte permettra de sécuriser les remboursements des crédits de TVA en y affectant les sommes nécessaires à son financement. De manière opérationnelle et compte tenu des contraintes de gestion du compte unique du Trésor, ce compte mouvementé par le receveur principal des impôts sera dans un premier temps ouvert auprès de la caisse des dépôts et consignations. Un protocole d'accord entre les administrations du Trésor et des douanes et des impôts définira les conditions de son nivellement régulier avec le compte unique du Trésor. Les possibilités de transfert de ce

compte au sein du compte unique du Trésor en 2019 seront analysées, dans la perspective de la mise en place de l'office gabonais des recettes.

## D. Autres Réformes structurelles de gestion des finances publiques

### Politique de mobilisation des recettes non pétrolières

**20. Les exonérations fiscales et douanières seront rationalisées et mieux contrôlées.** De nombreuses exonérations sont actuellement accordées en matière fiscale et douanière, sans être fondées sur des bases légales et entraînant des pertes de revenus pour l'Etat. Le Gouvernement supprimera les exonérations non prévues par la loi et appliquées actuellement par les directions générales des douanes et des impôts (nouveau repère structurel). Le travail de recensement des exonérations existantes servira également de support à une analyse approfondie de leur justification économique et de l'opportunité de leur maintien. Pour accroître l'efficacité économique et sociale des exonérations accordées, des équipes seront mobilisées pour mener des contrôles auprès des entreprises concernées afin de vérifier que les contreparties auxquelles elles sont engagées et justifiant leur exonération sont correctement réalisées.

**21. La systématisation du paiement au comptant permettra de sécuriser les recettes fiscales et douanières.** Le recours au crédit d'enlèvement comme moyen de paiement principal des droits de douane allongent les délais d'encaissement des émissions et contribue à accroître le stock de restes à payer. Dans ce contexte, le Gouvernement s'engage à imposer le paiement immédiat et au comptant comme le principe de paiement des dettes fiscales et douanières (nouveau repère structurel). Le crédit d'enlèvement sera réservé à des opérateurs économiques sélectionnés par la direction générale des douanes sur des critères stricts, comme la solidité des garanties bancaires qu'ils présentent ou leur degré de civisme et de conformité. Le Bon à Enlever Provisoire sera supprimé pour garantir le recouvrement sur la base des marchandises gagées.

**22. La prévention, la détection et le traitement des cas de fraude à la TVA seront renforcés.** Le fichier des contribuables effectifs (actifs) sera mis à jour mensuellement et publié selon la même périodicité, avec le sous-fichier des assujettis à la TVA, sur le site Internet de la direction générale des impôts et dans la presse locale pour permettre de fiabiliser le système d'immatriculation et la maîtrise des assujettis. De plus, les opérateurs économiques réalisant des importations supérieures à 60 millions de FCFA alors qu'ils n'apparaissent pas dans la liste des assujettis à la TVA ne seront autorisés à prendre possession de leurs marchandises dédouanées qu'après régularisation de leur situation fiscale (nouveau repère structurel).

**23. Les réformes engagées pour améliorer le civisme fiscal et promouvoir les paiements dématérialisés seront poursuivies.** Au cours de l'année 2017, des campagnes de sensibilisation et d'encouragement du civisme fiscal des contribuables opérant sur les marchés et les zones commerciales ont été conduites et des inspections douanières réalisées. Le déploiement du projet e-tax permet désormais aux petites et moyennes entreprises d'effectuer leurs déclarations et le paiement de l'impôt sur les sociétés en ligne. 400 sociétés utilisent actuellement cette procédure. Ces réformes seront étendues et consolidées en 2018.

**24. Le Gouvernement poursuit les travaux et études préparatoires à la mise en place de l'office gabonais des recettes (OGR).** Un comité de pilotage du projet a été institué, sous la supervision d'un comité stratégique présidé par le Ministre de l'Economie. Une note conceptuelle

présentant la stratégie du projet a été élaborée, avec l'objectif que les activités de l'OGR soient lancées en janvier 2019. Sur la base des recommandations formulées par l'assistance technique du département des finances publiques du FMI, cette note sera actualisée et la stratégie renforcée, notamment pour mettre en œuvre les réformes prioritaires préalables à la mise en place opérationnelle de l'OGR, préciser le rôle du conseil d'administration, instaurer des principes modernisés de gestion des ressources humaines du futur office, et sécuriser son financement. L'organisation administrative relative à la définition de la politique fiscale et douanière sera également précisée, notamment la création au sein du ministère de l'économie d'une unité chargée de concevoir cette politique.

## **Gestion des finances publiques**

**25. Les travaux visant à renforcer la transparence budgétaire des dépenses financées par des recettes affectées seront poursuivis.** Les efforts entrepris pour améliorer la transparence et l'exhaustivité du budget depuis l'entrée en vigueur en 2015 de la loi organique relative aux lois de finances et à l'exécution du budget se sont prolongés. La loi de finances rectificative de 2017 a créé deux nouveaux comptes d'affectation spéciale (CAS) : formation pour l'emploi, production audiovisuelle et cinématographique, portant le nombre total de CAS à cinq (avec les CAS pensions, prestations familiales et promotion de sports). Le projet de loi de finances (PLF) 2018 prévoit l'introduction d'un autre CAS : service universel des communications électroniques. Il détaille également de manière précise les recettes affectées, y compris les attributions de produits, ainsi que les modalités de leur affectation. Cependant, la fiabilité de l'inscription des CAS doit encore être renforcée, par l'utilisation complète et conforme à la nomenclature budgétaire pour présenter puis retracer les recettes et des dépenses allouées à ces programmes. Le PLF prévoit de plus des conditions d'exécution identiques à celles du budget général. Pour cela, les dépenses des CAS seront exécutées dans VECTIS ou GEBUCO. Par ailleurs, un nombre élevé des recettes affectées inscrites au budget ne fait pas encore l'objet d'une dépense équivalente, créant de risque quant au respect des engagements budgétaires. Aussi, le Gouvernement s'engage à préciser et appliquer les modalités de traitement budgétaire des dépenses financées par ces recettes affectées sur la base des recommandations et avec l'appui technique d'Afritac Centre, soit en créant des CAS ou en recourant aux procédures particulières prévues par la LOLFEB, soit en supprimant les affectations qui ne répondent aux critères légaux de dérogation au principe d'universalité budgétaire.

**26. Le Gouvernement continuera à renforcer la surveillance financière des entreprises publiques et des opérateurs de l'Etat.** Des dispositions ont été introduites dans la loi de finances rectificative 2017 pour renforcer la surveillance financière des établissements publics, en exigeant notamment de justifier de l'utilisation de leurs ressources ou de produire un plan d'utilisation des ressources conforme au contrat annuel de performance signé avec l'Etat. Pour garantir l'effectivité de la supervision financière de l'Etat sur les établissements publics, la création d'une cellule est en cours d'élaboration à la direction générale du budget et des finances publiques, chargée de réunir et coordonner l'ensemble de l'information financière relative à ces organismes et d'harmoniser les conditions d'exercice de la tutelle financière. Un nouveau décret établissant un statut harmonisé des établissements publics administratifs sera également publié d'ici fin janvier 2018. Le Gouvernement s'engage à poursuivre ses efforts pour améliorer le reporting financier des établissements publics et la connaissance de leur situation financière, en particulier pour des composantes budgétaires stratégiques comme leurs ressources propres ou leurs arriérés de dépenses. Concernant les entreprises publiques, un texte précisera les objectifs de la politique

d'actionnariat de l'Etat ainsi que les modalités de pilotage cette politique. Un tableau de bord procédant au recensement exhaustif des entreprises publiques ou dans lesquelles l'Etat détient des participations, ainsi que des administrateurs représentant l'Etat au sein de ces entreprises, sera également élaboré.

**27. Le Gouvernement publiera des rapports trimestriels sur l'exécution budgétaire et poursuivra la mise en œuvre des autres réformes de la gestion des finances publiques engagée en 2015.** Sur la base des recommandations formulées par l'assistance technique du département des finances publiques du FMI, une circulaire fixant la procédure d'élaboration des rapports trimestriels sur l'exécution du budget a été établie. Le rapport sur l'exécution budgétaire du premier trimestre 2017 a été transmis au Parlement et le rapport sur le second trimestre est en cours de finalisation. Le Gouvernement s'engage à produire régulièrement ces rapports et à les publier sur le site Internet du Ministère du budget à partir de mars 2018 (pour le rapport portant sur l'exécution du dernier trimestre 2017 – nouveau repère structurel), dans un délai de 45 jours suivant la fin du trimestre<sup>2</sup>, parallèlement à leur transmission au Parlement. Ces rapports permettront de piloter plus finement les réalisations budgétaires, de vérifier régulièrement que la trajectoire d'exécution ne s'écarte pas des prévisions initiales, et d'anticiper d'éventuelles mesures correctrices. Par ailleurs, les textes nécessaires à l'application de l'article 45 de la LOLFEB afin de renforcer l'information du Parlement sur les virements et transferts réalisés en cours d'exercice seront finalisés en décembre 2017.

**28. La performance de la commande publique sera renforcée grâce à une plus grande transparence des procédures utilisées.** Alors que le code des marchés publics limite le montant des ententes directes à 15 % du montant total des marchés passés, 94 % des marchés conclus jusqu'en juillet 2017 reposent sur cette procédure. L'absence de mise en concurrence nuit à l'efficacité de la dépense publique, en ne permettant pas de s'assurer que la prestation est délivrée au meilleur rapport qualité-prix. Le Gouvernement s'engage à renforcer la transparence de l'information sur les procédures utilisées en présentant dans une communication trimestrielle en conseil des ministres les statistiques relatives aux marchés publics, notamment à la nature et au montant des marchés passés par entente directe. Par ailleurs, le Gouvernement réitère ses engagements de (i) refus systématique de recours aux ententes directes dès lors que les conditions fixées par le code ne sont pas respectées, (ii) justification des ententes directes dans les rapports publics annuels de la direction des marchés publics, (iii) mise en œuvre des sanctions prévues par la réglementation en cas de violation des règles.

**29. La gestion des investissements publics continuera d'être améliorée par la systématisation de la publication d'analyses économiques en amont des principaux projets.** A partir de la priorisation des projets d'infrastructures établie par le plan de relance économique, cinq projets de plus de 20 milliards de FCFA sont inscrits au projet de loi de finances 2018. Quatre d'entre eux étaient déjà engagés et inscrits dans la loi de finances 2017. Le nouveau projet prévu au budget 2018, en l'espèce la construction du palais des sports de Libreville, avait été lancé plusieurs années auparavant avant d'être temporairement mis en suspens. S'agissant donc de projets anciens, ceux-ci n'ont alors pas fait l'objet d'analyses coûts-bénéfices à l'appui de leur sélection. A partir de 2018, aucun projet d'investissement ne pourra plus bénéficier de financement

<sup>2</sup> A l'exception du rapport portant sur le dernier trimestre, pour lequel 20 jours supplémentaires sont accordés afin de prendre en compte la période complémentaire.

public s'il n'est pas appuyé par une étude de faisabilité. Un fonds d'étude a été prévu à cet effet par le projet de loi de finances 2018 et la réalisation de ce prérequis sera vérifiée par l'Agence nationale des grands travaux d'infrastructures (ANGTI). De plus, un guide de normalisation des projets d'investissement des projets est en cours d'élaboration et sera publié d'ici la fin 2017, afin de préciser les critères retenus pour la sélection des projets.

**30. Le recours aux partenariats publics privés, tel que définis par les textes, permettra de renforcer l'efficacité de la gestion de la gestion des investissements.** Trois décrets adoptés en conseil des ministres le 13 septembre 2017 ont respectivement précisé les procédures de passation des contrats de partenariat public-privé (PPP), l'organisation et le fonctionnement de l'organe de pilotage des PPP, et celles de l'organe d'évaluation des offres relatives aux PPP, tel que prévu par l'ordonnance du 11 février 2016. La loi portant code des marchés publics a aussi été modifiée pour transformer l'Agence de régulation des marchés publics en agence de régulation de la commande publique, également chargée du contrôle et de la régulation des offres dans le cadre de PPP. A l'instar de la communication prévue sur les marchés publics, et afin de garantir la transparence de la mise en œuvre des procédures de mise en concurrence définies par le décret sur les procédures de passation des contrats de PPP, le Gouvernement s'engage à présenter trimestriellement en conseil des ministres un rapport détaillant les statistiques relatives aux PPP et précisant le taux en nombre et en montant des dérogations accordées pour passer en procédure négociée ainsi que la nature des projets concernés.

### Politique des Secteurs Sociaux

**31. Le Gouvernement consolide son action pour protéger les dépenses dans le secteur social.** Niveau des dépenses réalisées et répartition en 2017 : prévention, structures sanitaires de première ligne et lutte contre le sida, éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire, fonctionnement des écoles, dont certaines dans les régions éloignées, assurance-maladie et programmes d'assistance sociale pour les plus pauvres. Afin de renforcer le suivi et la transparence de l'information relative aux dépenses réalisées dans ce domaine, les rapports trimestriels sur l'exécution budgétaire qui seront publiés par le Gouvernement, incluront une analyse détaillée des réalisations budgétaires dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la protection sociale, en les comparant notamment aux prévisions de la loi de finances (nouveau repère structurel).

## E. Stabilité du Secteur Financier Locale et Régionale

**32. La situation du secteur financier gabonais a continué à se dégrader en 2017.** Sur les huit premiers mois de l'année, les dépôts et crédits ont baissé respectivement de 11,3 % et 6,3 %, très en retrait des performances 2016. Sur la même période, les crédits en souffrance sont passés de 9,7 % à 13,5 % des crédits bruts, reflétant la poursuite de la dégradation des portefeuilles des banques. La solvabilité des banques s'est en revanche améliorée passant de 13,1 % à 15,2 % (excluant les trois banques publiques), profitant notamment d'un rebond des profits. Il convient de relever la récente décision de la COBAC portant sur les modalités de dérogation aux taux de pondération déterminés selon les critères de convergence de la surveillance multilatérale et applicable aux engagements portés sur les Etats membres de la CEMAC. Celle-ci donne une période de dérogation aux banques allant jusqu'à 3 ans dont une pondération de 0% les deux premières années.

**33. Les plans de restructuration des banques publiques seront améliorés pour prendre en compte les options de liquidation ordonnée, et ce avant toute injection de capital public.** Les plans de restructuration présentés aux équipes du FMI devront être amendés. En particulier, les projets actuels n'incluent pas encore l'évaluation (faisabilité et coûts) des différentes options envisageables, ni de projections financières. Compte tenu de la situation dégradée de ces banques (fonds propres entre -140 et -500 % des actifs pondérés), l'option de liquidation ordonnée des trois banques sera évaluée. Un plan amendé sera préparé d'ici mars 2018 (nouveau repère structurel) qui évaluera les options possibles, y compris la liquidation ordonnée des banques. Nous consulterons le FMI sur les hypothèses du plan qui sera mis en œuvre au plus tard en mai 2018. Notre choix sera guidé en particulier par la nécessité de préserver les finances publiques et de mettre en œuvre des solutions techniquement et commercialement réalistes. Aucun fonds public ne sera utilisé pour recapitaliser ou restructurer les banques publiques tant qu'un plan crédible, discuté avec le FMI, n'aura pas été adopté. Les options à considérer comprennent :

- a. Plutôt que de soutenir le financement des PME à travers une banque commerciale publique (BGD), nous étudierons le développement de moyens alternatifs modernes et permettant de mieux contrôler le risque pour l'état, tels que des garanties ou des lignes de financement octroyées aux banques.
- b. Le plan de Postebank évaluera notamment le transfert de ses activités saines à un autre établissement de crédit (banque ou établissement de microfinance) permettant de garantir une offre de services bancaires de base tout en bénéficiant de l'expertise d'un acteur expérimenté.

**34. La stratégie pour l'apurement des créances en souffrance a identifié plusieurs axes, qui seront déclinés en plans d'action détaillés.** Les axes identifiés couvrent notamment l'amélioration des procédures judiciaires et en particulier la formation de juges spécialisés et la mise en place de tribunaux de commerce (Ministère de la Justice), la modernisation du registre du commerce et du crédit mobilier (Ministère de la Justice), la création d'une chambre arbitrale au sein de la chambre de commerce, le remboursement des arriérés de l'état (Ministère des Finances), et le développement de la centrale des risques (BEAC). La stratégie sera définie et pilotée par le Haut Conseil pour la Promotion de l'Investissement (HCPI), sous la responsabilité de la Présidence de la République. Le HCPI consultera l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédits pour réaliser les plans d'action et identifier des axes potentiels de réforme. Les plans d'action identifieront les autorités en charge, les objectifs, les actions à mettre en œuvre, les moyens déployés, et un calendrier de réalisation. Ils seront préparés au plus tard d'ici février 2018. La formation de juges dans les activités bancaires et commerciales et le traitement effectif des cas relevant de ces activités par ces juges seront mis en œuvre au plus tard d'ici juin 2018.

## F. Environnement des Affaires et Diversification

### Domaine Principal du Plan de Réforme Economique Gabonaise

**35. La baisse marquée des prix du pétrole, conjuguée à l'arrivée à maturité de l'exploitation des ressources pétrolières, exige une action forte pour soutenir la transformation structurelle de l'économie gabonaise.** Cette diversification est primordiale pour relancer notre économie et promouvoir l'emploi alors qu'un ajustement budgétaire s'impose pour répondre aux conséquences du choc commercial. Notre objectif est de préparer l'avenir en

diversifiant notre économie à moyen-terme, tout en s'assurant de la bonne gestion de nos ressources naturelles pour répondre aux besoins des générations futures. A court-terme, notre action continue à s'appuyer sur deux piliers essentiels. Nous continuons à nous engager à renforcer la stabilité financière et à nous assurer que notre secteur financier puisse jouer un rôle majeur dans l'accompagnement du secteur privé. De plus, nous améliorerons et renforcerons l'attractivité de l'environnement gabonais des affaires en mettant en œuvre des réformes structurelles et institutionnelles. Nos actions dans ce domaine s'appuieront sur le PRE.

**36. Le plan de réforme structurelle couvert par le PRE cible neuf domaines spécifiques dont nous poursuivrons la mise en œuvre pour promouvoir la compétitivité et la croissance durable :** (1) moderniser le secteur forestier ; (2) améliorer la productivité de notre secteur agriculture et « élevage » ; (3) promouvoir l'industrie de la pêche ; (4) valoriser la chaîne du secteur des mines, par l'établissement d'un centre métallurgique à Moanda ; (5) renforcer le cadre du partenariat public privé pour soutenir les travaux d'infrastructures (transport, énergie, logements sociaux, télécommunications); (6) créer les conditions pour encourager une utilisation plus large et diffuse de services bancaires mobiles en ligne ; (7) développer l'industrie du tourisme ; (8) à la suite de l'ouverture du port d'Owendo en octobre, continuer à améliorer le réseau du transport pour en réduire le coût et faciliter la logistique des entreprises Gabonaises,; et (9) augmenter l'offre d'électricité (jusqu'à 789 MW) et d'eau (jusqu'à 140 000 mètres cubes, en particulier, à Libreville).

**37. Pour soutenir les progrès dans ces domaines spécifiques, il est essentiel de poursuivre l'amélioration du climat des affaires.** Il s'agit d'un prérequis essentiel pour permettre au secteur privé de jouer un rôle moteur dans le soutien de la croissance, tandis que l'action du Gouvernement se focalise sur la définition du cadre institutionnel et juridique et sur la création d'incitations aux entreprises privées propres à garantir leur développement. Dans le programme, nous nous engageons à finaliser les réformes facilitant l'accès aux titres fonciers et l'engagement de Partenariats Public Privé (PPP), rationalisant les procédures d'octroi de permis de construire, et renforçant la production de statistiques pour soutenir notre capacité de gestion macroéconomique. En particulier :

- **Titres fonciers :** Le Gabon doit disposer d'un service cadastral moderne et efficient pour faciliter l'accès des entreprises aux espaces nécessaires pour le développement des activités économiques multisectorielles comme l'illustre la ZES et au financement des banques. La cartographie complète de l'occupation foncière et de l'utilisation des terres—disponible en ligne sur le site [www.pnat.ga](http://www.pnat.ga)—doit maintenant être complétée par un processus d'arbitrage afin de résoudre les conflits ou chevauchements identifiés entre les concessions forestières, les permis miniers, les concessions agricoles et les aires protégées. L'étape suivante consiste à mettre en place la « Commission pour la régulation des ressources naturelles et l'affectation des terres » chargée de gérer ces conflits et de finaliser la décision concernant l'attribution de terres à des fins économiques. Une Commission a été créée en juillet 2017 par un décret en précisant l'organisation et le fonctionnement. Nous nous engageons à achever les étapes suivantes : (1) résoudre tous les conflits fonciers (d'ici juin 2018) ; (2) approuver du plan directeur national (d'ici juin 2018).
- **Ordonnance PPP :** A la suite de l'approbation du cadre juridique des PPP en 2016 et 2017, l'Agence nationale de promotion des investissements a mis en place le Comité PPP qui guide la mise en œuvre de ce cadre pour les nouveaux projets. En raison des risques budgétaires

associés à ce type de partenariat, ce comité est placé au sein du ministère de l'Économie. Il veille en particulier au respect de l'application des règles fixées par l'ordonnance relatives à la mise en concurrence des prestataires pour le choix du partenaire privé.

- **Chambre d'arbitrage.** A fin juin nous avons lancé une campagne itinérante d'information sur la Chambre d'arbitrage, qui a été créée en 2015, en collaboration avec la Chambre de commerce. En fin septembre 2017, nous avons inauguré ses locaux. Cette chambre est une étape importante pour éviter le recours excessif au système judiciaire dans les cas où les parties peuvent identifier le principe de négociation extra-judiciaire ou pour les litiges liés à de faibles montants. Nous nous engageons aussi à (i) améliorer la formation de juges spécialisés, (ii) mettre en place des tribunaux de commerce (Ministère de la Justice), (iii) moderniser le registre du commerce et du crédit mobilier (Ministère de la Justice), et (iv) créer une chambre arbitrale au sein de la chambre de commerce pour le remboursement des arriérés de l'état (Ministère de l'Économie).
- **Permis de construire.** Nous continuons à nous engager à réduire le temps et coûts moyennes compte tenu du fait que cela constitue une contrainte majeure pour les investisseurs étrangers et pour les entreprises en général.
- **Guichet unique.** De nombreux progrès sont enregistrés dans ce domaine. En plus du guichet unique pleinement opérationnel à Libreville et du centre d'accueil situé directement dans l'aéroport de Libreville, un autre guichet unique a été mis en place fin mai 2017 dans la zone industrielle de Nkok. Dans ce centre, les investisseurs étrangers ont accès à un traitement personnalisé pour accélérer l'ensemble des formalités liées aux procédures d'immigration et de travail. Le Gouvernement s'est également engagé à mesurer l'impact effectif de son action dans ce domaine grâce à un sondage régulier auprès des milieux d'affaires. Conscients que la réussite de cette réforme est conditionnée par une information suffisante du secteur privé, nous avons lancé en octobre 2017 une campagne d'information, en coordination avec la Chambre de Commerce, pour présenter au secteur privé les facilités disponibles dans ce domaine.

**38. En vue d'augmenter la transparence dans la gestion des revenus pétroliers, le processus de candidature à l'initiative pour la transparence dans les industries extractives continuera à être poursuivi.** Le décret créant le groupe d'intérêt EITI a été signé en décembre 2016 et publié en janvier 2017. L'objectif à terme est de produire le rapport dans les délais requis et d'obtenir sa validation par le Secrétariat EITI.

## Statistiques

**39. À la suite de la création de l'Agence nationale des statistiques en 2015, nous avons continué à placer des statisticiens dans les ministères clés. Nous nous engageons à réaliser des enquêtes sur la démographie et la santé en 2018, la pauvreté d'ici 2019 et les entreprises et les ménages d'ici 2019. Avec AFRITAC et la BEAC, nous avons également intensifié nos efforts pour améliorer la qualité,** la couverture et la ponctualité des comptes nationaux, statistiques fiscales et de balance des paiements. Dans le même temps, nous veillerons à ce que toutes les entreprises situées dans les zones économiques spéciales (ZES) respectent pleinement l'obligation légale de fournir des statistiques adéquates au gouvernement. Pour cela, le Ministre du commerce, responsable des ZES, a émis au fin juin 2017 un règlement visant toutes les entreprises



enregistrées dans les ZES, et imposant la soumission de statistiques parmi les critères légaux qui donnent le privilège d'opérer dans une ZES.

### **Soutenir le Dialogue Public Privé de Haut Niveau**

**40. Au-delà de ces mesures spécifiques pour améliorer le climat des affaires et soutenir les réformes structurelles, le Gouvernement a mis en place et s'engage à continuer à animer la plateforme de dialogue public-privé de haut niveau.** Ce dialogue est essentiel pour obtenir l'adhésion à des réformes indispensables, jusque-là retardées par la persistance d'avis divergents. Le Haut Conseil d'Investissement (HCI) est désormais opérationnel, depuis l'adoption (i) de son règlement interne, et (ii) d'un plan d'action détaillé pour mettre en œuvre les réformes. Le HCI, établi en février 2014 et placé sous l'autorité du Président de la République, a pour mission initiale d'améliorer la compétitivité et d'encourager la diversification économique. Avec le soutien essentiel de la Banque mondiale dans ce domaine, il a pour mission de soutenir un dialogue plus actif entre les autorités nationales et le secteur privé sur les réformes stratégiques relatives au climat des affaires.

## **G. Surveillance du programme**

**41. La mise en œuvre du programme sera suivie par des actions préalables, des revues semestrielles, des critères de performance quantitatifs et des objectifs indicatifs, des critères de performance continue et des repères structurels.** La deuxième revue est prévue pour juin 2018, en fonction des critères de performance quantitatifs de fin décembre 2017, des critères de performance continue, et des repères structurels pertinents. Pour toutes les revues, les critères de performance quantitatifs comprendront : un plancher sur le solde budgétaire primaire, à l'exclusion des recettes pétrolières (en base ordonnancements) ; un plafond sur le stock de créances nettes du système bancaire sur le gouvernement central; un plafond sur les créances nettes de la banque centrale sur l'administration centrale, à l'exclusion de l'utilisation du crédit du FMI ; un plafond sur l'emprunt ou la garantie de dette extérieure (programme et projet) ; et un plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par le gouvernement central. Les actions préalables et les repères structurels sont présentés dans les tableaux 3 et 4. Les objectifs quantitatifs pour les dates cibles jusqu'à fin juin 2018, ainsi qu'un critère de performance quantitative continue, sont présentés dans les tableaux 1 et 2.

Tableau 1. Gabon : Objectifs quantitatifs du programme, 2017<sup>1,2</sup>

(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2016		2017										
	Decembre		Mars		Juin			Septembre			Decembre		
	Prel. Prog.	Act. <sup>4</sup>	Prog. <sup>3</sup>	Act.	Prog. <sup>3</sup>	Adj.	Act.	Statut	Prog. <sup>3</sup>	Act.	Statut	Prog. <sup>3</sup>	Rev. Prog.
			IT <sup>5</sup>	PC	IT	PC							
<b>I Criteres de realisation quantitatifs</b>													
Plancher cumulé du solde budgétaire primaire hors pétrole (sur la base des ordonnancements)	-646.1	-646.1	-167.1	-146.7	-331.2	-251.2	-221.9	<b>Observé</b>	-358.6	...		-532.5	-559.3
Cible non ajustée (plancher)						-331.2							
Ajustement pour les déboursements de programmes externes inférieurs (plus élevés) que prévu						80.0							
Plafond des créances nettes du système bancaire sur l'administration centrale	574.2	653.7	521.4	662.1	724.2	804.2	646.9	<b>Observé</b>	742.7	...		752.8	819.1
Cible non ajustée (plancher)						724.2							
Ajustement pour les décaissements anticipés inférieurs (plus élevés) que prévu						80.0							
Ajustement pour l'insuffisance des revenus pétroliers due aux mouvements de prix internationaux						0.0							
Ajustement pour tenir compte des rachats de créances par les banques commerciales						0.0							
Plafond des créances nettes de la BEAC sur l'administration centrale, à l'exclusion de l'utilisation des crédits	240.7	220.6	240.7	252.9	240.7	...	210.5	<b>Observé</b>	240.7	...		189.7	220.6
Plafond des emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'administration centrale	...	...	191.9	138.9	329.4	329.4	225.8	<b>Observé</b>	511.1	...		1022.8	916.2
Cible non ajustée (plancher)						329.4							
Ajustement pour les déboursements de programmes externes inférieurs (plus élevés) que prévu						0.0							
Ajustement pour les variations aux conditions de financement						0.0							
<b>II Critère de réalisation continu</b>													
Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par l'AC			0	66	0	...	110	<b>Non Observé</b>	0	144	<b>Not Met</b>	0	0
<b>III Objectifs quantitatifs indicatifs</b>													
Plancher cumulé de la réduction nette de l'encours des arriérés intérieurs de l'AC	638.6	638.6	638.5	589.0	638.5	638.5	637.2	<b>Observé</b>	577.6	610.3	...	411.7	453.5
Plancher cumulé des recettes fiscales, hors pétrole, de l'administration centrale	899.4	899.4	196.9	212.5	379.2	379.2	463.0	<b>Observé</b>	693.9	609.7	...	989.6	860.9
Plancher cumulé des dépenses sociales de l'administration centrale	...	...	30.3	...	68.2	68.2	49.4	<b>Non Observé</b>	106.1	...	...	151.6	151.6

Sources: Gabonese authorities and IMF staff estimates.

1/ Targets as defined in the attached Technical Memorandum of Understanding.

2/ Cumulative amount from January 1, 2017 for 2017 targets, and cumulative amount from January 1, 2018 for 2018 targets. Targets are set for the end of the respective month, unless otherwise stated.

3/ Staff report on the Request for an Extended Arrangement Under the Extended Fund Facility (June 6, 2017; EBS/17/52).

4/ Reflects revised end-December 2016 monetary data, which revises data on net central bank and banking system claims.

5/ The authorities' own target.

6/ The performance criterion will be adjusted upward or downward for any lower or higher external program disbursements, to a maximum of CFAF 80 billion.

7/ The performance criterion will be adjusted for any under/overperformance of programmed oil revenue due to changes in international oil prices. It will also be adjusted upward (downward) for any lower (higher) external disbursements relative to baseline projections, to a maximum of CFAF 80 billion. Finally, the performance criterion will be adjusted upward for any increase in commercial bank credit to the government reflecting new purchases by commercial banks of existing government domestic debt owed to nonbanks (rachat des créances).

8/ The performance criterion will be adjusted upward (downward) in case where early (late) disbursements of specifically agreed and identified financing flows take place.

9/ Includes spending on health (i.e. primary and preventive care), education (pre-primary, primary, and secondary education), and social safety net programs.

**Tableau 2. Gabon : Objectifs quantitatifs du programme, 2018<sup>1,2</sup>**

(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2017		Mars		2018		Septembre	Decembre
	Decembre		Juin		IT	IT		
	Prog. <sup>3</sup>	Rev. Prog.	Prog. <sup>3</sup>	Rev. Prog.				
	PC		IT	PC		IT	IT	
<b>I Criteres de realisation quantitatifs</b>								
Plancher cumulé du solde budgétaire primaire hors pétrole (sur la base des ordonnancements)	-532.5	-559.3	-145.8	-98.9	-280.7	-170.4	-301.1	-387.9
Plafond des créances nettes du système bancaire sur l'administration centrale	752.8	819.0	734.1	861.0	833.6	878.2	921.5	911.5
Plafond des créances nettes de la BEAC sur l'administration centrale, à l'exclusion de l'utilisation des crédits de	189.7	220.6	189.7	219.2	189.7	193.3	193.3	141.5
Banque centrale, Créances sur l'administration centrale (net)	307.6	335.6	307.6	334.1	366.5	365.0	365.0	368.6
Plafond des emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'administration centrale	1022.8	916.2	123.2	99.7	253.0	205.9	284.0	485.7
<b>II Critère de réalisation continu</b>								
Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par l'AC	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>III Objectifs quantitatifs indicatifs</b>								
Plancher cumulé de la réduction nette de l'encours des arriérés intérieurs de l'AC	411.7	453.5	387.7	379.0	363.7	304.5	280.0	228.6
Plancher cumulé des recettes fiscales, hors pétrole, de l'administration centrale	989.6	860.9	210.3	275.1	404.9	570.5	771.1	1028.1
Plancher cumulé des dépenses sociales de l'administration centrale	151.6	151.6	...	30.3	...	68.2	106.1	151.6

Sources: Gabonese authorities and IMF staff estimates.

1/ Targets as defined in the attached Technical Memorandum of Understanding.

2/ Cumulative amount from January 1, 2017 for 2017 targets, and cumulative amount from January 1, 2018 for 2018 targets. Targets are set for the end of the respective month, unless otherwise stated.

3/ Staff report on the Request for an Extended Arrangement Under the Extended Fund Facility (June 6, 2017; EBS/17/52).

4/ The performance criterion will be adjusted upward or downward for any lower or higher external program disbursements, to a maximum of CFAF 80 billion.

5/ The performance criterion will be adjusted for any over/underperformance in programmed oil revenue due to changes in international oil prices. It will also be adjusted upward (downward) for any lower (higher) external disbursements relative to baseline projections, to a maximum of CFAF 80 billion. Finally, the performance criterion will be adjusted upward for any increase in commercial bank credit to the government reflecting new purchases by commercial banks of existing government domestic debt owed to nonbanks (rachat des créances).

6/ The performance criterion will be adjusted upward (downward) in case where early (late) disbursements of specifically agreed and identified financing flows take place.

7/ Includes spending on health (i.e. primary and preventive care), education (pre-primary, primary, and secondary education), and social safety net programs.

Tableau 3. Gabon : Repères structurels pour 2017–18

Secteur/Mesure	Calendrier	Raison d'être macroéconomique	Documentation	
<b>Gestion des dépenses publiques (GFP)</b>				
Mettre en œuvre le module de VECTIS pour permettre l'émission systématique de bons de commande obligatoires ; familiariser les fournisseurs et les responsables administratifs à la nouvelle procédure. <sup>1</sup>	Fin juin 2017	Réduire les risques budgétaires	Copies des communiqués de presse du Ministère du budget et rapports des séances de formation des responsables administratifs.	Atteint
Publier des rapports trimestriels sur le montant et la composition du stock de paiements en instance et d'arriérés	Fin septembre 2017 (pour le trimestre précédent)	Réduire les risques budgétaires	Copies des rapports trimestriels produits par le Ministère du budget et vérification de la publication en ligne.	Non-atteint
Publier des analyses coûts-bénéfices pour les projets d'investissement autorisés par la loi de finances, dont le budget dépasse 20 milliards de FCFA.	Fin décembre 2017	Améliorer la gestion des investissements publics	Publication d'analyses en annexe à la loi de finances de 2018.	
Achever un audit indépendant des arriérés de dépenses intérieures de 2015 et 2016.	Fin mars 2018	Transparence ; veiller à la bonne utilisation des ressources publiques	Publication du rapport d'audit sur la page Web du Ministère de l'économie	

<sup>1</sup> L'assistance technique sur cette question a été fournie par FAD. Le MPEF précisera les conditions minimums à satisfaire pour que ce repère structurel soit considéré comme respecté. Au minimum, elles incluront (i) un communiqué de presse indiquant que l'émission des ordres de paiement par le biais du système VECTIS est devenue obligatoire avant l'achat par l'État de biens et de services ; (ii) une réunion avec des représentants de l'association des entreprises pour expliquer les nouvelles procédures et (iii) une séance de formation avec les fonctionnaires pour expliquer les nouvelles procédures opérationnelles.

<b>Tableau 3. Gabon : Repères structurels pour 2017–18</b>				
<b>Secteur/Mesure</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Raison d'être macroéconomique</b>	<b>Documentation</b>	
<b><i>Politique fiscale/Administration des recettes</i></b>				
Publier une annexe à la loi de finances couvrant les dérogations au régime existant d'exonérations fiscales, y compris les détails sur leur impact économique, budgétaire et social.	Fin décembre 2017	Renforcer la mobilisation des recettes	Copie de l'annexe à la Loi de finances de 2018.	
<b><i>Secteur financier</i></b>				
Préparer un plan pour la résolution ordonnée des activités des trois banques publiques en difficulté.	Fin juillet 2017	Réduire les vulnérabilités et les risques budgétaires du secteur financier	Copie du document signé par le Ministre de l'économie.	Atteint
Préparer une stratégie nationale pour renforcer les cadres juridiques et de supervision relatifs aux prêts non performants	Fin septembre 2017	Réduire les vulnérabilités et les risques budgétaires du secteur financier	Copie du document présentant la stratégie nationale signée par le Ministre de l'économie.	Atteint
<b><i>Climat des affaires et diversification</i></b>				
Mettre en place des organes d'évaluation, de validation et de suivi pour les PPP au sein du Ministère de l'économie, comme prévu par l'ordonnance sur les PPP.	Fin septembre 2017	Démultiplier l'expertise du secteur privé pour appuyer les projets d'investissement.	Copie du décret présidentiel.	Atteint

Table 4. Gabon : Nouveaux repères structurels proposés pour 2018

Secteur/Mesure	Calendrier	Raison d'être macroéconomique	Documentation
<b><i>Politique et administration fiscales et douanières</i></b>			
Supprimer du système d'information les exonérations fiscales et douanières sans base légale.	Fin mars 2018	Augmenter la collecte des revenus	Rapport présentant la liste des codes douaniers extraits du système d'information et la nature et le montant des exonérations fiscales et douanières maintenues.
Sensibiliser les importateurs au fait que le paiement au comptant devient la procédure régulière d'apurement des dettes douanières et définir la liste et les critères de sélection des importateurs pouvant bénéficier du crédit d'enlèvement.	Fin mars 2018	Augmenter la collecte des revenus	Rapport sur les campagnes de sensibilisation menées et sur la liste et les critères de sélection des importateurs pouvant bénéficier du crédit d'enlèvement
Régulariser la situation fiscale des importateurs non assujettis alors qu'ils réalisent des opérations qui dépassent le seuil d'assujettissement à la TVA.	Fin mars 2018	Augmenter la collecte des revenus	Rapports sur les redressements réalisés.
<b><i>Gestion des finances publiques</i></b>			
Publier dans les 55 jours qui suivent la fin du trimestre les rapports d'exécution budgétaire trimestriels transmis au Parlement, utilisant les éléments et la nomenclature de la loi de finances, et incluant une analyse spécifique des dépenses sociales.	Fin février 2018 <sup>1</sup>	Améliorer la transparence de l'exécution budgétaire et du reporting budgétaire.	Rapports publiés sur la page d'accueil du site Internet du Ministère du budget.

<sup>1</sup> Le premier rapport présentera l'information relative au dernier trimestre 2017. Chacun des rapports suivants sera publié dans les 55 jours à compter de la fin du trimestre. 65 jours seront accordés pour le rapport portant sur le quatrième trimestre de chaque année, afin de prendre en compte les délais séparant les ordonnancements des paiements du dernier trimestre (période complémentaire).

Table 4. Gabon : Nouveaux repères structurels proposés pour 2018 (continué)

Adapter le système d'information E-BOP à la nouvelle procédure d'exécution de la dépense pour permettre l'émission systématique de bons de commande et former au niveau local les personnels concernés à la nouvelle procédure.	Fin janvier 2018.	Renforcer la chaîne d'exécution de la dépense pour prévenir l'apparition d'arriérés.	Copies des bons de commande émis par le système et rapport sur les formations réalisées.
Dresser la liste de l'ensemble des entités de l'administration centrale dont les fonds ne sont pas déposés sur le compte unique du Trésor <sup>2</sup> , et limiter strictement l'ouverture de nouveaux comptes bancaires.	Fin janvier 2018	Améliorer et rationaliser la gestion des flux de trésorerie.	Liste adressée aux équipes du FMI.
<b>Gestion de la dette</b>			
Apurer tous les arriérés extérieurs vis-à-vis des créanciers bilatéraux officiels extérieurs.	<b>Action préalable</b>	Renforcer la gestion de la dette et de la trésorerie.	Lettre de confirmation signée par le Ministre de l'économie.
Actualiser la stratégie de gestion de la dette annexée à la loi de finances en incluant une stratégie de liquidation totale des arriérés reposant sur des critères transparents de priorisation des paiements des arriérés intérieurs et extérieurs <sup>3</sup> .	Fin janvier 2018	Garantir que les besoins de financement bruts du Gouvernement et le paiement de ses obligations sont réalisés dans les délais et à un coût raisonnable.	Publication de la stratégie actualisée de gestion de la dette et du plan de liquidation des arriérés sur la page d'accueil des sites Internet des Ministères de l'Economie et du budget.

<sup>2</sup> Cela inclut les comptes gérés par les fonds de sécurité sociale et les autres comptes spéciaux, les fonds extra-budgétaires et les entités autonomes du Gouvernement.

<sup>3</sup> Cette stratégie devra reposer sur un plan de trésorerie trimestriel.

**Table 4. Gabon : Nouveaux repères structurels proposés pour 2018 (conclusion)**

<b>Secteur financier</b>			
Présenter une évaluation, revue et approuvée par les équipes du FMI, des options pour procéder à la résolution ou à la restructuration des banques publiques, qui protège la stabilité financière tout en minimisant les coûts pour l'Etat. Le rapport comprendra une description des hypothèses de base : coût budgétaire pour l'Etat et une évaluation prospective de la viabilité.	Fin mars 2018.	Réduire les vulnérabilités du secteur financier et les risques budgétaires.	Copie du document signé par le Ministre de l'économie.



## ATTACHEMENT II — Protocole d'accord technique

**1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) énonce les dispositions convenues entre les autorités gabonaises et le Fonds monétaire international au sujet de la définition des critères de réalisation quantitatifs (CRQ) et des objectifs indicatifs (OI).** Il couvre aussi les clauses d'ajustement des CRQ et des OI, ainsi que les engagements en matière de communication des données pendant la durée du programme au titre du mécanisme élargi de crédit, telles qu'elles ont été exposées dans la lettre d'intention (LDI) des autorités en date du 3 décembre 2017 et le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) qui y est joint. Comme il est de règle dans les dispositions de cette nature, nous consulterons le FMI avant de modifier les mesures énoncées dans la LDI/le MPEF ou d'adopter des mesures qui s'écarteraient des objectifs du programme et lui communiqueront les informations nécessaires pour assurer le suivi du programme.

**2. Les CRQ et les OI sont indiqués dans le tableau 1 du MEFP et les mesures préalables et les repères structurels au tableau 2 du MEFP.** Aux fins de suivi du programme, les dates fixées pour les critères de réalisation (CR) et les objectifs indicatifs (OI) sont le 31 décembre 2017 et 30 juin 2018; les mêmes variables constituent un objectif indicatif pour le 30 septembre 2017; le 30 mars 2018 ; le 30 septembre 2018; et le 31 décembre 2018.

**3. Aux fins du programme, les avoirs, les engagements et les flux libellés en devises sont tous évalués aux « taux de change comptables du programme » tels que définis ci-après, sauf dans le cas des postes ayant une incidence sur les soldes budgétaires de l'État, qui sont mesurés aux taux de change courants.** Sauf indication contraire, les composantes du bilan de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) libellées en dollars sont évaluées au taux de change officiel du FCFA par rapport à cette monnaie (581.551) au 30 septembre 2017. Les sommes libellées dans d'autres monnaies sont, aux fins du programme, converties en dollars en utilisant les taux croisés : l'euro, la livre sterling, le yuan chinois et le droit de tirage spécial (DTS) sont évalués à 1.1279, 0.7858, 6.8885 et 1.3848 dollars, respectivement. Les avoirs officiels en or sont évalués à 1,253.71 dollars l'once d'or fin.

### I. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS : DÉFINITION DES VARIABLES

**4. Définitions :** aux fins du programme, l'administration centrale (AC) se compose de l'ensemble des institutions, services des administrations et fonds spéciaux y compris le Fonds routier actuellement couverts par le budget de l'État. Elle ne comprend pas les collectivités locales, la BEAC, ni toute autre entité publique dotée d'un statut juridique distinct. Si des fonds ou d'autres programmes budgétaires ou extrabudgétaires spéciaux sont établis pendant la durée du programme pour exécuter des opérations de nature budgétaire, les autorités en informeront les services du FMI et veilleront à ce qu'ils soient intégrés à la définition de l'AC.

**5. L'exercice budgétaire, qui correspond à l'année civile, commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.**

## A. Plancher cumulé du solde budgétaire primaire hors pétrole (sur la base des ordonnancements)

**6. Définition :** le solde budgétaire primaire hors pétrole de l'AC correspond à la différence entre :

- i. Les recettes (hors pétrole) de l'AC sur la base des encaissements-décaissements et
- ii. Les dépenses de l'AC sur la base des ordonnancements, hors paiements d'intérêts.

**7.** Le CRQ relatif au solde budgétaire est calculé sur la base du taux de change dont font état les projections. Les taux de change courants sont utilisés pour la communication des données et les ajustements tels que définis ci-après.

**8. Définition :** les recettes (hors pétrole) de l'AC sont mesurées sur la base des encaissements-décaissements et comprennent les opérations de compensation entre les recettes et les dépenses, y compris celles entre les obligations fiscales du secteur privé et les obligations de l'AC envers le secteur privé. Les recettes fiscales sont indiquées dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE), y compris toutes les recettes affectées (Fonds routier et fonds spéciaux). Les recettes pétrolières comprennent les paiements en numéraire et sous forme de brut. Les recettes remises au Trésor sont enregistrées après leur encaissement, c'est-à-dire dans les sept jours de la date de leur réception ; les recettes pétrolières versées en nature sont inscrites à leur valeur de transaction à la date de la vente.

**9. Définition :** les dépenses de l'AC couvrent les dépenses sur la base des ordonnancements et les avances à régulariser, ainsi que les dépenses au titre des fonds spéciaux et celles financées par des recettes affectées. Le TOFE est présenté de façon à faire ressortir les dépenses publiques ci-après (outre les catégories de dépenses existantes): i) les transferts en capital nés d'obligations d'entreprises publiques en cours de privatisation ou de liquidation, ii) les transferts en capital nés d'obligations d'entreprises privées, iii) les dons en capital nés d'obligations d'autres services des administrations publiques et iv) les transferts courants à la fin de l'exercice utilisés pour financer les déficits des comptes au Trésor, des correspondants du Trésor et des collectivités locales.

**10. Définition :** les opérations financières désignées expressément dans le TOFE qui concernent les correspondants du Trésor et les collectivités locales, ainsi que les autres opérations de trésorerie, correspondent à la variation du solde de ces comptes. Dans le cas des opérations financières sur les comptes au Trésor de correspondants du Trésor ou de collectivités locales, une écriture au débit (en d'autres termes, négative) pour l'exercice, qui représente une baisse du solde de ces comptes, ne peut dépasser le solde du début de l'exercice. Si pour un compte donné, une écriture au débit pour l'exercice dépasse le solde du début de l'exercice, le financement par l'AC du déficit accusé par le correspondant du Trésor ou la collectivité locale est enregistré dans le TOFE sous la forme d'un financement non bancaire (écriture au crédit, en d'autres termes positive) au poste consacré à la reprise du déficit en fin d'exercice des comptes au Trésor des correspondants du Trésor ou des collectivités locales et d'une hausse de même ampleur des transferts courants.

**11. Information :** les données sont communiquées ou FMI dans les six semaines de la fin du mois.

**12. Clauses d'ajustement :** le plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole cumulé de l'AC sur la base des ordonnancements est ajusté à la baisse (à la hausse) dans la mesure où le financement extérieur est supérieur (inférieur) aux décaissements extérieurs du programme indiqués au tableau 1, jusqu'à un maximum de 80 milliards de FCFA.

Flux cumulatifs depuis le début de l'exercice	(Millions dollars)
<b>Emprunts extérieurs pour l'appui budgétaire</b>	
Fin Septembre 2017	310.3
Fin Decembre 2017	1034.6
Fin Mars 2018	94.1
Fin Juin 2018	199.9
<b>Emprunts extérieurs pour le financement de projets</b>	
Fin Septembre 2017	41.8
Fin Decembre 2017	269.4
Fin Mars 2018	71.1
Fin Juin 2018	142.2
<b>Emprunts extérieurs provenant de sources commerciales et marchés internationaux de capitaux</b>	
Fin Septembre 2017	238.5
Fin Decembre 2017	254.0
Fin Mars 2018	13.6
Fin Juin 2018	27.2

*Sources: autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.*

## B. Plafond des créances nettes du système bancaire sur l'administration centrale

**13. Définition :** la variation des créances nettes du système bancaire sur l'AC est mesurée conformément aux pratiques comptables de la BEAC et correspond, par définition, à la somme:

- Des créances nettes de la banque centrale sur l'AC, y compris les dépôts, les prêts, les avances, les comptes à recevoir et toute autre créance ou engagement de l'État selon la définition donnée dans la situation monétaire.
- Des créances nettes des autres établissements de dépôt sur l'AC, y compris les titres de l'AC, les prêts à l'AC, les autres avances à l'AC et les dépôts de l'AC dans les établissements de dépôt.

**14. Ainsi définies,** les créances nettes du système bancaire sur l'AC se chiffraient à 646.9 milliards de FCFA au 30 juin 2017 (tableau 2).

**15. Ce plafond** ne s'applique pas aux nouveaux accords de restructuration de la dette intérieure ou de titrisation des arriérés intérieurs.

**16. Information :** les données sont communiquées ou FMI dans les six semaines de la fin du mois.

	Dec-15	Dec-16	Jun-17
Stock de créances nettes du secteur bancaire à l'égard de l'administration centrale	143.5	653.7	646.9
Banque centrale, Créances sur l'administration centrale (net)	-79.5	220.6	268.5
Créances sur l'administration centrale	452.9	452.7	511.0
Créances actives sur l'état	452.5	452.5	452.5
Autres	0.0	0.0	58.0
Autres	0.4	0.2	0.4
Passifs envers l'administration centrale	532.4	232.1	242.4
Encaisse du Trésor	18.6	36.8	36.8
Fonds pour les générations futures ou fonds de stabilisation	146.6	150.2	122.3
Autres dépôts de l'administration centrale	367.2	45.1	83.3
Banques créatrices de monnaie, Créances sur l'administration centrale	223.0	433.1	378.4
Créances sur l'administration centrale	412.0	621.7	582.7
Titres de l'administration centrale	357.7	517.6	500.1
Bons de Trésor et assimilés	54.3	104.2	82.5
Passifs envers l'administration centrale	189.1	188.6	204.3
Dépôts du Trésor	42.2	42.2	36.1
Autres dépôts	146.9	146.4	168.2
Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)	0.0	0.0	0.0

*Source: BEAC*

**17. Clauses d'ajustement:** les clauses d'ajustement du critère de réalisation relatif aux créances nettes du système bancaire sur l'AC sont les suivantes:

- i. Le plafond du programme est révisé à la baisse (hausse) à hauteur de l'excédent (déficit) cumulé des décaissements extérieurs au titre du programme par rapport aux projections de référence indiquées au tableau 2, jusqu'à un maximum de 80 milliards de FCFA.
- ii. Afin de protéger les objectifs budgétaires contre les incertitudes pesant sur les cours du pétrole:
  - a. Le plafond des créances nettes du système bancaire est ajusté à la hausse pour compenser le déficit des recettes pétrolières d'un trimestre donné si les projections des PEM du FMI sur le cours du Brent diminuent de 25 % maximum par rapport à la projection de référence du programme (55,23 dollars le baril).
  - b. Les autorités sont tenues de consulter le FMI si les projections des PEM du FMI sur le cours du Brent diminuent de plus de 25 % par rapport à la projection de référence du programme.
  - c. Si les projections des PEM du FMI sur le cours du Brent augmentent par rapport à la projection de référence du programme pour 2017, les recettes pétrolières supplémentaires sont utilisées, à hauteur d'un tiers respectivement, pour réduire l'encours des arriérés de paiements intérieurs, augmenter les dépenses de l'AC au titre des projets d'investissement public hautement prioritaires et accroître les dépôts de l'AC à la BEAC, le plafond cumulé des créances nettes du secteur bancaire sur l'AC étant obligatoirement révisé à la baisse.
- iii. Le plafond du programme est révisé à la hausse pour tenir compte des rachats de créances par les banques commerciales et des acquisitions par des établissements de cette nature d'obligations publiques émises sur le marché de la CEMAC et détenues par des créanciers privés non bancaires à fin 2016.

### C. Plafond des créances nettes de la BEAC sur l'administration centrale, à l'exclusion de l'utilisation des crédits du FMI

**18. Définition :** le plafond des créances nettes de la BEAC sur l'administration centrale, à l'exclusion de l'utilisation des crédits du FMI, est calculé comme le changement brut des créances de la BEAC sur l'AC, y compris les avances statutaires de BEAC et d'autres créances de la BEAC sur l'AC (à l'exclusion des créances de la BEAC sur l'AC créées par le transfert du crédit du FMI), moins la variation du passif brut de la BEAC envers l'AC, y compris les encaisses du Trésor, les dépôts du Fonds pour les générations Futures, les dépôts du Fonds souverain et d'autres dépôts de l'AC auprès de la banque centrale. Le plafond est mis en œuvre à partir de fin mars 2017.

**19. Information :** les données sont communiquées au FMI dans les six semaines de la fin du mois.

## D. Plafond des emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'administration centrale

**20. Définition :** aux fins du programme, la définition de la dette est énoncée à l'alinéa a) du paragraphe 8 des Directives sur la conditionnalité relative à la dette publique dans les accords du FMI, qui sont jointes à la décision du Conseil d'administration n° 15688-(14/107) adoptée le 5 décembre 2014.

- I. Aux fins des présentes directives, il faut entendre par le terme « dette » une obligation actuelle, c'est-à-dire non éventuelle, née d'un accord contractuel qui prévoit la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services et en vertu duquel le débiteur s'engage à effectuer ultérieurement un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services; ces paiements libèrent le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. Les créances peuvent prendre plusieurs formes, les principales étant les suivantes:
  - i. les prêts, c'est-à-dire les avances de fonds du créancier au débiteur qui s'engage à rembourser ces fonds (dépôts, bons, titres obligataires, crédits commerciaux, crédits-acheteurs, notamment), ainsi que les échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur est tenu de rembourser les fonds et, en général, de verser un intérêt en rachetant ultérieurement la garantie (par exemple, accords de pension ou accords officiels de swap);
  - ii. les crédits-fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet au client de reporter ses paiements à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation des services;
  - iii. les baux, c'est-à-dire les contrats donnant au preneur le droit d'utiliser un bien pendant une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée de vie du bien, dont le bailleur conserve la propriété. Aux fins des présentes directives, la dette est la valeur actualisée (à la date d'entrée en vigueur du bail) de tous les paiements de loyer anticipés, hormis ceux concernant l'exploitation, les réparations ou l'entretien du bien.
- II. Conformément à la définition de la dette énoncée au présent paragraphe, les arriérés, pénalités et dommages et intérêts accordés par les tribunaux en cas de non-paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le défaut de paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette au sens de la présente définition ((par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

**21. Définition:** Aux fins du plafond des emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'administration centrale, il faut entendre par dette extérieure une dette qui a été contractée ou dont le service est assuré dans une monnaie autre que le franc de la Communauté financière africaine (FCFA). Le CR relatif à la dette extérieure de l'AC s'applique à l'ensemble de la dette extérieure (concessionnelle ou non) contractée ou garantie, y compris les engagements ou garanties pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. Ce critère ne couvre pas:

- i. la dette commerciale normale liée aux importations assortie d'une échéance de moins d'un an;
- ii. les accords de rééchelonnement.

Aux fins du suivi du programme, la dette extérieure est réputée être contractée ou garantie une fois remplies toutes les conditions requises pour qu'elle prenne effet, y compris, si nécessaire, l'approbation de l'accord pertinent par les autorités gabonaises. En cas d'émission d'euro-obligations, le montant qui est censé être contracté est celui qui est souscrit/acquis à la fin de la période de souscription/acquisition tel que précisé dans les clauses finales de l'échange. Aux fins du programme, la valeur en dollars des nouveaux emprunts extérieurs est calculée en utilisant le taux de change comptable du programme.

## 22. Clauses d'ajustement:

- i. le plafond du programme applicable à la VA des nouveaux emprunts extérieurs est ajusté à la hausse à hauteur de 5 % maximum du plafond de la VA de la dette extérieure dans les cas où les écarts par rapport au CR sur la VA des nouveaux emprunts extérieurs résultent de modifications apportées aux conditions de financement (intérêt, échéance, différé d'amortissement, calendrier des paiements, commissions initiales et frais de gestion) de l'emprunt ou des emprunts. La clause d'ajustement peut ne pas être appliquée si les écarts sont causés par une hausse de la valeur nominale du total de la dette contractée ou garantie.
- ii. le plafond du programme est ajusté à la hausse (à la baisse) en cas de décaissements anticipés (avec retard) de flux financiers spécifiquement convenus et identifiés.

**23. Information:** les autorités informent les services du FMI de tout projet d'emprunt extérieur, ainsi que des conditions y afférentes, avant qu'il ne soit contracté ou garanti par l'État.

## E. Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par l'administration centrale

**24. Définition:** l'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs par l'AC est un critère de réalisation continu assorti d'un seuil zéro pendant toute la durée du programme. Il faut entendre par arriérés de paiements extérieurs les obligations contractuelles au titre du service de la dette extérieure (principal ou intérêts, y compris, le cas échéant, les intérêts moratoires ou de retard) de l'AC, qui n'ont pas été honorées à leur échéance. Les arriérés résultant du non-paiement du service de la dette pour lequel un accord de rééchelonnement est sollicité sont exclus de cette définition.

**25. Information:** le Ministère de l'économie communique au FMI les données définitives sur l'encours des arriérés extérieurs de l'AC dans les six semaines après de la fin du mois. Ce critère de réalisation quantitatif sera surveillé de façon continue, et le ministère de l'Économie fournira des données au FMI concernant tout arriéré externe de l'AC immédiatement après que ces arriérés sont engagés.

## II. OBJECTIFS QUANTITATIFS INDICATIFS: DÉFINITION DES VARIABLES

### A. Plancher cumulé de la réduction nette de l'encours des arriérés intérieurs de l'administration centrale

**26. Définition:** l'encours des arriérés de paiements intérieurs de l'AC s'entend de la somme des obligations contractuelles qui n'ont pas été réglées dans les 90 jours de la date d'ordonnancement. Il couvre, sans que cette liste soit limitative, les obligations de paiement nées de marchés portant sur des biens et des services ou d'autres marchés prévoyant un paiement en monnaie nationale, ainsi que les obligations statutaires de paiement (traitements des fonctionnaires, remboursements de TVA et autres droits à prestations, par exemple). Le plafond cumulé de la réduction nette de l'encours des arriérés intérieurs de l'AC correspond à la différence entre l'encours des arriérés intérieurs à la date de contrôle et celui des arriérés intérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**27. Information :** les données sur l'apurement des arriérés de paiements intérieurs, ainsi que sur l'accumulation de nouveaux arriérés et l'encours des arriérés de l'exercice précédent restant à apurer, sont communiquées au FMI dans les six semaines de la fin du mois.

### B. Plancher cumulé des recettes fiscales, hors pétrole, de l'administration centrale

**28. Définition:** le programme prévoit un plancher pour les recettes non pétrolières (recettes fiscales et non fiscales, hormis celles qui sont tirées de ventes d'actifs, de dons et du pétrole) de l'AC.

**29. Information:** les données sont communiquées au FMI dans les six semaines de la fin du mois.

### C. Plancher cumulé des dépenses sociales de l'administration centrale

**30. Définition:** le programme prévoit un plancher pour les dépenses au titre des programmes de protection sociale inscrits au budget d'un exercice donné de l'AC. Ces programmes sont financés par des ressources publiques. Le plancher couvre: i) les dépenses en éducation primaire, secondaire et professionnelle, y compris les salaires des enseignants, les biens et services de base, l'infrastructure scolaire et sa remise en état; ii) les dépenses en programmes de santé, y compris les salaires du personnel soignant, les biens et services de base, et les transferts aux centres de soins de santé primaire; et iii) les dépenses de protection sociale, y compris l'assurance-maladie et les dispositifs ciblés de protection sociale.

**31. Information:** les données sont communiquées au FMI dans les six semaines de la fin du mois.

## III. SUIVI DU PROGRAMME

### D. Exigences en matière d'information

**32.** Afin de faciliter le suivi de l'exécution du programme, les autorités gabonaises préparent et communiquent au FMI par courriels des données et des rapports mensuels dans les six semaines

suivant l'expiration du mois. Les informations en question sont les suivantes (sans que cette liste soit limitative):

- la situation monétaire complète et détaillée, le bilan de la banque centrale et le bilan consolidé des banques commerciales (fichier électronique);
- les opérations financières de l'Etat sur la base des ordonnancements, en indiquant tout écart entre le déficit budgétaire et les variations des arriérés intérieurs et extérieurs et des instances au Trésor, d'une part, et le total du financement bancaire/non bancaire intérieur et du financement extérieur, en termes nets, d'autre part (fichier électronique);
- la ventilation détaillée des recettes pétrolières par catégorie de recettes (redevances, impôts sur les bénéfices, dividendes, bonifications et autres) et par société/type de contrat, ainsi que celle des recettes fiscales non pétrolières (par catégorie d'impôts) et non fiscales (fichier électronique);
- la ventilation détaillée des dépenses de l'AC, sur la base des engagements et des ordonnancements ajustés, ainsi que sur celle des encaissements-décaissements, telles qu'elles sont présentées dans le tableau intégré (fichier électronique);
- le détail des obligations au titre du service de la dette intérieure et extérieure, sur une base contractuelle et sur celle des paiements effectifs, respectivement, avec une ventilation entre le principal et des intérêts et par créancier, ainsi que de toute accumulation éventuelle d'arriérés intérieurs ou extérieurs (fichier électronique);
- le détail de l'encours de la dette intérieure et extérieure à la fin de chaque trimestre préparé par la Direction générale de la dette (DGD). L'encours de la dette extérieure doit être évalué au taux de change à la fin du trimestre (fichier électronique);
- le détail de l'encours des instances au Trésor (sur une base mensuelle) et des flux cumulés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'accumulation nette de nouvelles instances en 2017, qui, selon la définition qui en est donnée au paragraphe 6 correspond à la différence entre les ordonnancements et les paiements effectués (base encaissements-décaissements), ainsi que le remboursement des instances antérieures à 2017, ces deux derniers postes étant ventilés en fonction des traitements et salaires, des biens et services, des transferts et subventions, des intérêts, des dépenses en capital et des prêts nets; il y a lieu d'expliquer tout ajustement stock-flux qui ne cadre pas avec les flux (fichier électronique);
- des informations sur le solde des comptes concernant les correspondants du Trésor et les collectivités locales, ainsi que les autres opérations financières du Trésor précisées dans le TOFE.
- le montant des nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'AC, assorti d'informations détaillées sur les modalités initiales (monnaie de libellé, taux d'intérêt, différé d'amortissement et échéance) et le profil envisagé pour les décaissements;



- les décaissements effectifs de financements extérieurs, y compris ceux au titre des emprunts récemment contractés, par créancier et par projet/programme, et les montants des allègements éventuellement consentis au Gabon par ses créanciers extérieurs (fichier électronique);
- des informations mensuelles sur le secteur pétrolier: prix à l'exportation, taux de change effectif, production par gisement, volume des exportations et volumes fournis à la SOGARA d'après les données de la Direction générale des hydrocarbures (fichier électronique);
- un rapport trimestriel sur le nombre et la valeur des contrats traités par la Direction des marchés publics (DMP) par catégorie de marché;
- des indicateurs et autres statistiques sur l'évolution récente de l'économie, comme l'indice des prix à la consommation des ménages, les importations et exportations de marchandises (en valeur et en volume) ventilées par grandes catégories sur la base des données douanières et la production et les exportations de bois (en valeur et en volume), ainsi que les notes trimestrielles de conjoncture préparées par la Direction générale de l'économie (DGE) et le rapport semestriel de la balance des paiements de la BEAC;
- un rapport sur l'état d'exécution des réformes structurelles indiquées au tableau 2 joint à la lettre du 5 juin 2017.

**33.** Le Comité technique chargé du suivi de programme soutenu par le Fonds communique au Département Afrique du FMI toute autre information que ce dernier juge nécessaire ou que les services du FMI peuvent demander pour assurer un suivi efficace du programme.



# GABON

20 décembre 2017

## PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DU CRÉDIT, DEMANDES D'UNE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION ET DE MODIFICATIONS DE CRITÈRES DE RÉALISATION, ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES ET LETTRE D'INTENTION SUPPLÉMENTAIRE

Approuvé par  
**Anne-Marie  
Gulde-Wolf**  
(Département  
Afrique) et Yan  
Sun (Département  
de la stratégie, des  
politiques et de  
l'évaluation)

Rédigé par le Département Afrique, en consultation avec le Département juridique et le Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation.

- 1. Le présent supplément fournit les dernières informations en date concernant la situation et la politique économiques depuis la publication du rapport des services du FMI le 4 décembre 2017.** Les informations supplémentaires ne modifient pas l'orientation de l'évaluation effectuée par les services du FMI.
- 2. Après la publication de leur rapport, les services du FMI ont obtenu des données préliminaires concernant les objectifs indicatifs de fin septembre 2017** (Mise à jour de la pièce jointe, Tableau 1)<sup>1</sup>. Les objectifs indicatifs de fin septembre semblent avoir été atteints pour ce qui est du plafond des créances nettes du système bancaire, du plafond des créances de la banque centrale sur l'administration centrale (hors utilisation du crédit du FMI) et le plafond de la dette extérieure contractée ou garantie (programme et projet).

<sup>1</sup> Les données étant partielles, il est impossible de procéder à une évaluation définitive, et en particulier de rapprocher les données sur le financement qui sont nécessaires pour calculer les facteurs d'ajustement du programme et mettre à jour avec précision l'encours des arriérés intérieurs et les recettes non pétrolières. Par exemple, les recettes de la TVA sont calculées sur une base nette (après prise en compte des remboursements de la TVA), tandis que les données sur les arriérés intérieurs exigent d'évaluer si les instances du Trésor sont en retard de paiement de plus de 90 jours. Les ajustements exigent un rapprochement des données qui prendra plus de temps. Les données préliminaires qui sont nécessaires pour calculer l'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales ne sont pas encore disponibles.

L'objectif indicatif relatif au solde primaire non pétrolier semble ne pas avoir été atteint : les recettes non pétrolières devraient être inférieures aux prévisions, tandis que les transferts et subventions ont été plus élevés que prévu au troisième trimestre 2017, comme indiqué dans le rapport des services du FMI pour la première revue. Ces mêmes facteurs ont probablement contribué aussi aux dépassements observés des objectifs indicatifs concernant le plancher des recettes non pétrolières et le plafond de l'encours des arriérés intérieurs. Cependant, le solde budgétaire global (sur la base des encaissements) avoisinait 1,1 % du PIB, ce qui semble indiquer que l'objectif de 3,6 % du PIB fixé pour la fin de l'année est parfaitement réalisable.

## Mise à jour de la pièce jointe 1, Tableau 1. Gabon : objectifs quantitatifs du programme, 2017<sup>1,2</sup>

(En milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2016		2017										
	Décembre		Mars		Juin		État	Septembre		État	Décembre		
	Prog. Prél.	Eff. <sup>4</sup>	Prog. <sup>3</sup>	Eff.	Prog. <sup>3</sup>	Eff.		Prog. <sup>3</sup>	Eff.		Prog. <sup>3</sup>	Prog. Rév.	
			OI <sup>5</sup>		CR		OI		CR				
<b>I Critères de réalisation quantitatifs</b>													
Plancher cumulé du solde budgétaire primaire hors pétrole (sur la base des ordonnancements)	-646.1	-646.1	-167.1	-146.7	-331.2	-251.2	-221.9	<b>Observé</b>	-358.6	-389.7	...	-532.5	-559.3
Cible non ajustée (plancher)						-331.2							
Ajustement pour les déboursments de programmes externes inférieurs (plus élevés) que prévu						80.0							
Plafond des créances nettes du système bancaire sur l'administration centrale	574.2	653.7	521.4	662.1	724.2	804.2	646.9	<b>Observé</b>	742.7	640.5	...	752.8	819.1
Cible non ajustée (plancher)						724.2							
Ajustement pour les décaissements anticipés inférieurs (plus élevés) que prévu						80.0							
Ajustement pour l'insuffisance des revenus pétroliers due aux mouvements de prix internationaux						0.0							
Ajustement pour tenir compte des rachats de créances par les banques commerciales						0.0							
Plafond des créances nettes de la BEAC sur l'administration centrale, à l'exclusion de l'utilisation des crédits c	240.7	220.6	240.7	252.9	240.7	...	210.5	<b>Observé</b>	240.7	217.9	...	189.7	220.6
Plafond des emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'administration centrale	...	...	191.9	138.9	329.4	329.4	225.8	<b>Observé</b>	511.1	353.9	...	1022.8	916.2
Cible non ajustée (plancher)						329.4							
Ajustement pour les déboursments de programmes externes inférieurs (plus élevés) que prévu						0.0							
Ajustement pour les variations aux conditions de financement						0.0							
<b>II Critère de réalisation continu</b>													
Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par l'AC			0	66	0	...	110	<b>Non observé</b>	0	144	<b>Non observé</b>	0	0
<b>III Objectifs quantitatifs indicatifs</b>													
Plancher cumulé de la réduction nette de l'encours des arriérés intérieurs de l'AC	638.6	638.6	638.5	589.0	638.5	638.5	637.2	<b>Observé</b>	577.6	610.3	...	411.7	453.5
Plancher cumulé des recettes fiscales, hors pétrole, de l'administration centrale	899.4	899.4	196.9	212.5	379.2	379.2	463.0	<b>Observé</b>	693.9	676.5	...	989.6	860.9
Plancher cumulé des dépenses sociales de l'administration centrale	...	...	30.3	...	68.2	68.2	49.4	<b>Non observé</b>	106.1	...	...	151.6	151.6

Sources : autorités gabonaises et estimations des services du FMI.

1/ Objectifs définis dans le Protocole d'accord technique ci-joint.

2/ Montant cumulé à partir du 1er janvier 2017 pour les objectifs de 2017, et montant cumulé à partir du 1er janvier 2018 pour les objectifs de 2018. Les objectifs sont fixés pour la fin du mois en question, sauf indication contraire.

3/ Rapport des services du FMI sur la demande d'un accord élargi au titre de la facilité élargie de crédit (6 juin 2017; EBS/17/52).

4/ Tient compte des données monétaires de fin décembre 2016, qui révisent les données sur les créances nettes de la banque centrale et du système bancaire.

5/ Objectif des autorités.

6/ Le critère de réalisation sera ajusté à la hausse/baisse pour tout décaissement plus faible/élevé au titre du programme, avec un maximum de 80 milliards de FCFA.

7/ Le critère de réalisation sera ajusté de manière à tenir compte de recettes pétrolières inférieures ou supérieures aux chiffres du programme en raison des variations des prix internationaux. Il sera aussi ajusté à la hausse/baisse pour tout décaissement externe plus faible/élevé que les projections de référence, avec un maximum de 80 milliards de FCFA. Enfin, le critère de réalisation sera ajusté à la hausse pour toute augmentation du crédit des banques commerciales à l'État due à de nouveaux achats par les banques commerciales de créances intérieures publiques envers des non-banques.

8/ Le critère de réalisation sera ajusté à la hausse/baisse en cas de décaissement anticipé/retardé de flux de financement spécifiquement convenus et identifiés.

9/ Y compris dépenses consacrées à la santé (soins primaires et préventifs), à l'éducation (pré-primaire, primaire et secondaire) et au dispositif de sécurité sociale.

**3. Les services du FMI ont obtenu aussi des données actualisées sur l'évolution des arriérés extérieurs jusqu'à fin novembre 2017** (Mise à jour du tableau du texte 2). Les données font état d'une réduction de l'encours des arriérés extérieurs (depuis fin septembre), en raison du règlement d'arriérés envers des créanciers officiels pour un montant d'environ 98 millions de dollars (55 milliards de franc CFA) en novembre. Cependant, de nouveaux arriérés se sont accumulés, pour un montant d'environ 30 millions de dollars (17 milliards de francs CFA), entre fin septembre et fin novembre 2017, ce qui constitue une non-observation du critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs. Comme mesure corrective, qui est aussi une action préalable pour la revue actuelle, les autorités ont apuré tous les arriérés officiels (envers des créanciers bilatéraux et multilatéraux) avant la réunion du Conseil d'administration. Les autorités restent déterminées à apurer tous les arriérés extérieurs qui subsistent d'ici fin décembre. 2017.

<b>Mise à jour du Tableau du Texte 2. Gabon : Total des Arriérés Extérieurs</b>								
	Fin 2016 (Eff.)		Fin Sept. 2017 (Est.)		Fin Nov. 2017 (Est.)		Fin 2017 (Est.)	
	Milliards FCFA	% du PIB	Milliards FCFA	% du PIB	Milliards FCFA	% du PIB	Milliards FCFA	% du PIB
Arriérés extérieurs	164.6	2.0	273.3	3.1	234.8	2.7	0.0	0.0
Multilatéraux	9.9	0.1	25.1	0.3	20.5	0.2	0.0	0.0
Bilatéraux	23.0	0.3	51.8	0.6	55.0	0.6	0.0	0.0
<i>dont : Club de Paris</i>	6.1	0.1	13.6	0.2	16.4	0.2	0.0	0.0
Commerciaux	131.7	1.6	196.4	2.3	159.3	1.8	0.0	0.0

Sources : Autorités Gabonaises et Calculs des Services du FMI.

## Lettre d'Intention Supplémentaire

Libreville, 19 décembre 2017

Madame Christine Lagarde  
Directrice générale  
Fonds monétaire international

Madame la Directrice générale,

Suite à ma lettre d'intention datée du 5 décembre 2010, je vous confirme que les arriérés extérieurs envers les créanciers officiels ont été apurés dans le cadre de l'engagement pris par le gouvernement de donner suite à la mesure préalable pour la première revue de l'accord élargi.

Nous avons aussi communiqué aux services du FMI des données préliminaires pour la plupart des objectifs indicatifs de fin septembre. Ces données peuvent être utilisées pour mettre à jour le tableau 1 (« Objectifs quantitatifs du programme, 2017 ») du Mémoire de politique économique et financière.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma haute considération.

/s/

Régis Immongault  
Ministre de l'économie

**Déclaration de M. Sembene, Administrateur, et de  
M. Nguema-Affane, Conseiller principal de l'Administrateur  
sur le Gabon  
Réunion du Conseil d'administration  
(18 décembre 2017)**

Nous tenons à remercier les services du FMI pour leur engagement fructueux aux côtés des autorités gabonaises et pour leur rapport instructif. Les autorités sont très sensibles au soutien apporté par le FMI au Gabon au moment où elles mettent en œuvre leur Programme de relance économique (PRE) en vue de rétablir la stabilité macroéconomique et extérieure dans un environnement difficile.

Les autorités gabonaises ont mis en application leur engagement à adapter leurs politiques au récent choc des prix du pétrole. Par conséquent, les résultats à fin juin 2017 de l'accord au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) ont été satisfaisants. À plus long terme, elles restent déterminées à atteindre les objectifs de leur programme. À ce titre, nous serions reconnaissants aux administrateurs de bien vouloir examiner favorablement la demande des autorités concernant l'achèvement de la première revue de l'accord au titre du MEDC.

**Évolution récente et performances au titre du MEDC**

L'évolution de l'économie a été conforme aux prévisions dans le cadre du programme appuyé par le FMI. La baisse prévue de la production de pétrole a été plus marquée qu'escompté au cours des six premiers mois de l'année en raison du vieillissement des champs de pétrole parvenus à maturité, des effets de la réduction de la production décidée par les pays de l'OPEP et des conflits sociaux. Cependant, si l'activité économique est restée modérée dans un petit nombre de secteurs, la production s'est redressée dans de nombreux secteurs tournés vers l'exportation, à la faveur d'une amélioration des termes de l'échange et du démarrage de certains projets de longue durée.

L'inflation a progressé, passant de 2,1 % en décembre 2016 à 3,6 % en août 2017, ce qui s'explique par l'impact de la suppression de certaines subventions pétrolières. Le déficit des transactions courantes s'est réduit au premier semestre de 2017. En effet, les importations ont diminué parallèlement au recul de la demande intérieure, tandis que les exportations ont augmenté sensiblement sous l'effet de la hausse des volumes d'exportation et des cours des produits de base. Les réserves du Gabon représentaient un mois et demi en juin 2017 mais se sont stabilisées ces derniers mois.

Les résultats sur le plan budgétaire à fin juin 2017 ont été meilleurs que prévu. Le déficit budgétaire s'élevait à 0,5 % du PIB, soit un niveau nettement inférieur à l'objectif du programme (2,6 %), compte tenu de la hausse des recettes pétrolières, d'un contrôle plus strict des dépenses non salariales et d'un taux d'exécution des dépenses d'investissement plus faible. Le pays a été confronté à des pénuries de liquidités, sachant que le soutien budgétaire extérieur est intervenu fin 2017 et s'est traduit par l'accumulation d'arriérés

durant la période considérée. Toutefois, le remboursement des arriérés intérieurs a débuté, conformément à la stratégie d'apurement des arriérés.

Les emprunts sont restés maîtrisés, malgré la position de trésorerie restreinte. La dette publique à fin 2017 devrait représenter 59 % du PIB, contre une prévision de 64,7 %.

Les initiatives pour mobiliser les recettes intérieures et les réformes de la gestion des finances publiques se sont poursuivies dans le respect des engagements du programme. Il s'agit notamment de la réduction du nombre de produits exonérés d'impôt et de l'application des droits de douane de la CEMAC, qui mettent un terme aux taux réduits et aux exonérations. Avec le concours de la Banque mondiale, des dépenses fiscales ont été identifiées et leur incidence sur la TVA, l'impôt sur les sociétés et les droits d'enregistrement a été évaluée. Pour améliorer le respect des obligations fiscales et encourager les paiements électroniques, les autorités ont mis en place la transmission électronique des déclarations de revenus, qui est de plus en plus utilisée par les petites et moyennes entreprises. Le Code des marchés publics a aussi été modifié pour transformer l'Autorité de régulation des marchés publics en une Autorité de régulation des acquisitions publiques, qui aura des responsabilités supplémentaires en matière de contrôle et de régulation des offres dans le cadre de partenariats public-privé (PPP).

Le secteur bancaire demeure généralement solide. La solvabilité des banques s'est améliorée pour passer de 13,1 % en 2016 à 15,2 % à fin août 2017 (à l'exclusion des trois banques publiques) grâce à un rebond des bénéfiques. Néanmoins, le ralentissement général de l'activité économique et le retard pris dans le règlement des arriérés intérieurs pèsent sur la santé du système bancaire. Au cours des premiers mois de 2017, les dépôts et prêts ont reculé, ce qui s'explique par une nouvelle dégradation des portefeuilles des banques.

Des progrès ont été accomplis sur le front de la mise en œuvre des réformes de l'environnement des affaires. Des avancées sont aussi à noter s'agissant des mesures destinées à favoriser la diversification économique. Plusieurs vastes projets ont récemment été finalisés et sont en cours d'exécution, ce qui est de bon augure pour la compétitivité du pays.

Les résultats dans le cadre du MEDC ont été globalement satisfaisants. Tous les critères de réalisation ont été respectés, à l'exception de celui qui porte sur la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs. De même, tous les objectifs indicatifs ont été atteints, à l'exception de celui qui a trait aux dépenses sociales à fin juin 2017. Quatre des cinq repères structurels initialement prévus pour la période juin-octobre ont aussi été respectés. Comme le précisent les services du FMI dans le rapport, l'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales n'a pas été atteint en raison du retard pris par les projets d'investissement financés sur des fonds extérieurs dans l'éducation mais les dépenses se sont accélérées au second semestre de 2017. Pour renforcer la surveillance et la transparence des dépenses sociales, les rapports trimestriels consacrés à l'exécution de la loi de finances qui seront publiés par les autorités contiendront des informations sur les dépenses dans les secteurs sociaux.



## **Perspectives et politiques pour 2017 et au-delà**

Malgré une évolution favorable dans le secteur non pétrolier, les prévisions de croissance pour 2017 ont été revues en légère baisse, de 1,0 % à 0,8 %, puisque la production de pétrole devrait à présent être inférieure aux projections initiales. La croissance devrait opérer un rebond en 2018 pour atteindre 2,7 %, sous l'effet d'une hausse de la production de pétrole et d'un regain de dynamisme dans les secteurs des industries extractives, de l'agriculture et des transports. La croissance devrait continuer à se raffermir à moyen terme, notamment à la faveur d'investissements directs étrangers (IDE) continus.

Dans ce contexte, les autorités gabonaises demeurent très attachées à la mise en œuvre de leur Programme de relance économique (PRE) dans le cadre de l'accord élargi au titre du MEDC tel que décrit dans le mémorandum de politique économique et financière. Le rapport des services du FMI souligne les risques potentiels pour la concrétisation du programme, dont les retards pris dans le décaissement de financements extérieurs et la mise en œuvre des réformes structurelles. Les autorités demeureront vigilantes pour veiller à ce que ces facteurs ne nuisent pas au succès de leurs plans de rééquilibrage budgétaire, qui constituent la pierre angulaire du programme. De même, une aide extérieure permanente et en temps utile sera déterminante pour la réussite du programme.

Les autorités s'engagent à dégager un excédent budgétaire d'ici à la fin du programme en 2020 et placent la dette publique sur une trajectoire clairement baissière. Le déficit budgétaire devrait diminuer pour passer de 6,6 % du PIB en 2016 à 3,6 % du PIB en 2017, sous l'effet d'un contrôle plus strict des dépenses courantes non salariales et d'un recul de l'investissement public sur fond de baisse des recettes non pétrolières. Les financements extérieurs, y compris de la part des partenaires du pays, et du FMI en particulier, joueront aussi un rôle crucial. En 2018, les autorités poursuivront leurs efforts d'assainissement des finances publiques à travers une mobilisation plus intense des recettes non pétrolières et une plus grande maîtrise des dépenses. Le budget 2018 présenté au Parlement est en phase avec le programme et cible un déficit budgétaire de 2,3 % du PIB. Les autorités procéderont à un apurement des arriérés intérieurs en temps voulu tout en évitant d'accumuler de nouveaux arriérés.

Le budget 2018 englobe de nombreuses mesures visant à freiner les dépenses courantes et à renforcer la gestion des flux de trésorerie. La réduction et la maîtrise de la masse salariale en particulier resteront d'actualité, avec un gel des embauches dans tous les secteurs à l'exception des secteurs sociaux prioritaires. L'application de la nouvelle procédure d'exécution des dépenses qui a été adoptée en mai 2019 sera élargie pour limiter le recours à des procédures exceptionnelles et empêcher l'apparition de nouveaux arriérés. Les autorités continueront à mettre en œuvre les réformes de la gestion des finances publiques. Les performances des marchés publics seront ainsi améliorées via une plus grande transparence des procédures utilisées pour garantir l'efficacité des investissements publics.

Pour accroître encore la mobilisation de recettes non pétrolières, les exonérations qui ne sont pas prévues par la loi seront supprimées. La prévention, la détection et le traitement des fraudes à la TVA seront renforcés. Les travaux en vue de la création de l'Office gabonais des recettes (OGR) se poursuivront, avec pour objectif un démarrage de ses activités en janvier 2019. La surveillance financière des entreprises publiques et organismes publics restera d'actualité.

S'agissant de la gestion des flux de trésorerie, plusieurs mesures sont programmées, dont la remise en service du Comité du Trésor, l'élargissement du périmètre du compte unique du Trésor et l'ouverture d'un compte-séquestre à la BEAC pour le remboursement des crédits de TVA. Les autorités publieront des rapports trimestriels sur l'exécution budgétaire, comme l'exige la loi organique relative aux lois de finances.

Les autorités sont résolues à préserver la stabilité du secteur financier. À cet égard, les initiatives récentes destinées à renforcer le cadre juridique et le cadre de surveillance seront poursuivies. Les autorités s'engagent à améliorer la communication sur leurs projets d'apurement progressif des arriérés intérieurs et de réduction des prêts improductifs. Elles continueront à travailler sur la liquidation des banques publiques en difficulté, pour lesquelles une stratégie a été élaborée en juillet 2017. Dans cette optique, les autorités auront pour objectif de minimiser les coûts budgétaires et d'examiner les effets potentiels sur les objectifs d'inclusion financière.

Les autorités mettront en œuvre des réformes structurelles visant à doper la compétitivité et à jeter les bases d'une reprise solide et durable. Elles sont soucieuses de lever les obstacles à une progression des IDE et au développement du secteur privé, y compris en proposant des mesures de réforme qui facilitent l'accès à des titres fonciers et la conclusion de partenariats public-privé (PPP), en simplifiant les procédures d'obtention de permis de construire et en améliorant la qualité des statistiques. Elles veilleront à rendre totalement opérationnel le Haut conseil pour l'investissement (HCI), qui est chargé de promouvoir un dialogue plus actif entre les autorités nationales et le secteur privé sur des réformes stratégiques liées au climat des affaires.

## **Conclusion**

Les autorités gabonaises continuent à mettre en œuvre des politiques prudentes pour s'adapter à un environnement intérieur et extérieur difficile. Compte tenu des initiatives prises actuellement à l'échelle régionale, elles se montrent optimistes à l'égard des perspectives de rétablissement de la stabilité macroéconomique et extérieure.

Les résultats du programme appuyé par le FMI ont été satisfaisants jusqu'à présent. Les autorités restent déterminées à atteindre les objectifs du programme. Elles sont très sensibles au soutien durable apporté par le FMI sur ce point.